This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

32101 065400812

NANCY. UNIVERSITÉ

SÉANCE D'INAUGURATION
DE L'UNIVERSITÉ
NOV.19, 1896

Digitized by Google

LIBRARY
OF
PRINCETON UNIVERSITY

Digitized by Google

UNIVERSITÉ DE NANCY

SÉANCE D'INAUGURATION

DE

L'UNIVERSITÉ

DE NANCY

LE 19 NOVEMBRE 1896

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITÉ DE NANCY

SÉANCE D'INAUGURATION

DE

L'UNIVERSITÉ

DE NANCY

NANCY
IMPRIMERIE COOPÉRATIVE DE L'EST
Rue Saint-Dizier, 51
—
1897

Digitized by Google

Digitized by Google

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

MM. GASQUET, ✻, I ✿, Recteur, Président du Conseil.
SCHLAGDENHAUFFEN, ✻, I ✿, Directeur de l'École supérieure de Pharmacie, Vice-Président.
LEDERLIN, ✻, I ✿, Doyen de la Faculté de Droit.
HEYDENREICH, I ✿, Doyen de la Faculté de médecine.
BICHAT, ✻, I ✿, Doyen de la Faculté des Sciences.
KRANTZ, ✻, I ✿, Doyen de la Faculté des Lettres.
BLONDEL, I ✿, Professeur à la Faculté de Droit.
BINET, I ✿, Professeur à la Faculté de Droit.
BERNHEIM, ✻, I ✿, Professeur à la Faculté de médecine.
GROSS, I ✿, Professeur à la Faculté de Médecine.
FLOQUET, I ✿, Professeur à la Faculté des Sciences.
HALLER, ✻, I ✿, Professeur à la Faculté des Sciences.
GRUCKER, ✻, I ✿, Professeur à la Faculté des Lettres.
PFISTER, I ✿, Professeur à la Faculté des Lettres.
BLEICHER, ✻, I ✿, Professeur à l'Ecole supérieure de Pharmacie.
GODFRIN, I ✿, Professeur à l'École supérieure de Pharmacie.

HUET, I ✿, Secrétaire.

(RECAP)

6823
.6699
.66
.2

Digitized by Google

FACULTÉ DE DROIT

Doyen : M. LEDERLIN, ✻, I ✿.

Doyen honoraire : M. JALABERT, ✻, I ✿.

Professeur honoraire : M. LOMBARD, ✻, I ✿.

MM. LEDERLIN, ✻, I ✿, Professeur de Droit romain, chargé du cours de Pandectes et chargé du cours d'Histoire du Droit français.

LIÉGEOIS, I ✿, Professeur de Droit administratif, et chargé du cours d'Histoire des doctrines économiques.

BLONDEL, I ✿, Professeur du Code civil, et chargé du cours de Principes du Droit public et du Droit constitutionnel comparé.

BINET, I ✿, Professeur du Code civil, et chargé du cours d'Enregistrement.

LOMBARD (P.), I ✿, Professeur de Code civil.

GARNIER, I ✿, Professeur d'Economie politique, et chargé du cours de Législation financière.

MAY, I ✿, Professeur de Droit romain, et chargé du cours de Pandectes et du cours de Droit international public (Doctorat).

GARDEIL, I ✿, Professeur de Droit criminel, et chargé du cours de Législation et économie industrielles.

BEAUCHET, I ✿, Professeur de Procédure civile, chargé du cours de Procédure civile (voies d'exécution), et chargé du cours de Législation et économie coloniales.

BOURCART, I ✿, Professeur de Droit commercial.

GAVET, I ✿, Professeur d'Histoire du Droit.

CHRÉTIEN, I ✿, Professeur de Droit international public et privé.

CARRÉ DE MALBERG, Agrégé, chargé du cours d'Eléments du Droit constitutionnel et organisation des pouvoirs publics et du cours de Droit administratif (Doctorat).

M. VALEGEAS, Docteur en Droit, Secrétaire.

M. LACHASSE, I ✿, Docteur en droit, Secrétaire honoraire.

Digitized by Google

FACULTÉ DE MÉDECINE

Doyen : M. HEYDENREICH, I ✪.

Doyen honoraire : M. TOURDES, O ❋, I ✪.

Professeurs honoraires . MM. TOURDES, O ❋, I ✪.
HERRGOTT, ❋, I ✪.
HECHT, ❋, I ✪.
BEAUNIS, ❋, I ✪.

MM. BERNHEIM, ❋, I ✪, Professeur de Clinique médicale.
GROSS, ❋, I ✪, Professeur de Clinique chirurgicale.
CHARPENTIER, I ✪, Professeur de Physique médicale.
CHRÉTIEN, I ✪, Professeur de Médecine opératoire.
HEYDENREICH, I ✪, Professeur de Clinique chirurgicale.
WEISS, I ✪, Professeur de Pathologie externe.
GARNIER, I ✪, Professeur de Chimie médicale et Toxicologie.
SPILLMANN, I ✪, Professeur de Clinique médicale.
A. HERRGOTT, I ✪, Professeur de Clinique obstétricale et Accouchements.
E. DEMANGE, I ✪, professeur de Médecine légale.
MACÉ, I ✪, Professeur d'Hygiène.
SCHMITT, I ✪, Professeur de Thérapeutique et Matière médicale.
BARABAN, I ✪, Professeur d'Anatomie pathologique.
NICOLAS, A ✪, Professeur d'Anatomie descriptive.
MEYER, A ✪, Professeur de Physiologie.
SIMON, A ✪, Professeur de Pathologie générale et Pathologie interne.
PRENANT, A ✪, Professeur d'Histologie.
VUILLEMIN, A ✪, Professeur d'Histoire naturelle médicale.

Digitized by Google

MM. ROHMER, I ✠. Agrégé libre, Chargé d'un cours complémentaire de Clinique des Maladies des yeux.

P. PARISOT, A ✠, Agrégé libre, Chargé d'un cours complémentaire de Clinique des Maladies des vieillards.

HAUSHALTER, A ✠, Agrégé, Chargé d'un cours complémentaire de Clinique des Maladies des enfants.

FÉVRIER, A ✠. Agrégé, Chargé d'un cours complémentaire de Clinique des Maladies syphilitiques et cutanées.

SCHUHL, Agrégé, Chargé d'un cours complémentaire d'Accouchements.

Agrégés en exercice..... MM. GUÉRIN, A ✠.
HAUSHALTER, A ✠.
FÉVRIER, A ✠.
ETIENNE.
ZILGIEN.
GUILLOZ.
FROELICH.
SCHUHL.
JACQUES.
LAMBERT.

Agrégés libres : MM. SCHLAGDENHAUFFEN, ✱, I ✠, ROHMER, I ✠, VAUTRIN, A ✠, REMY, A ✠, P. PARISOT, A ✠.

M. F. DES CILLEULS, ✠, A ✠, Secrétaire.

Digitized by Google

FACULTÉ DES SCIENCES

Doyen : M. BICHAT, ✻, I ✠.

MM. LE MONNIER, ✻, I ✠, Professeur de Botanique.
BICHAT, ✻, I ✠, Professeur de Physique.
FLOQUET, I ✠, Professeur de Mathématiques pures.
FRIANT, I ✠, Professeur de Zoologie.
THOULET, I ✠, Professeur de Minéralogie et de Géologie.
HALLER, ✻, I ✠, Professeur de Chimie.
MOLK, I ✠, Professeur de Mathématiques appliquées.
ARTH, I ✠, Professeur de Chimie industrielle.
PETIT, ✻, I ✠, Professeur de Chimie et de Physiologie appliquées à l'Agriculture.
BLONDLOT, ✻, I ✠, Professeur-adjoint, Maître de conférences de Physique.
GUNTZ, I ✠, Chargé d'un cours complémentaire de Chimie.
VOGT, A ✠, Maître de conférences de Mathématiques.
MILLOT, I ✠, Chef des travaux météorologiques, Chargé d'un cours complémentaire de Météorologie.
CUÉNOT, A ✠, Professeur-adjoint, Chargé d'un cours complémentaire de Zoologie.
LACOUR, I ✠, Maître de conférences de Mathématiques.
NICKLÈS, Chargé d'un cours complémentaire de Géologie.
PERREAU, Maître de conférences de Physique.
MULLER, Maître de conférences de Chimie.
GAIN, Chargé de conférences de Botanique.
MINGUIN, Chef des Travaux Chimiques.
DUFOUR, Chef des Travaux de physique.
SAINT-REMY, Chef des Travaux d'histoire naturelle.
GUYOT, Chef des Travaux chimiques.
GEORGEL, I ✠, Secrétaire.

Digitized by Google

FACULTÉ DES LETTRES

Doyen : M. E. KRANTZ, ✻, I ✿.

Doyens honoraires : M. BENOIT, ✻, I ✿.
M. A. DEBIDOUR, ✻, I ✿.

Professeur honoraire : M. CAMPAUX, ✻, I ✿.

MM. GRUCKER, ✻, I ✿, Professeur de Littérature étrangère.
EGGER, I ✿, Professeur de Philosophie, Chargé de cours à la Sorbonne.
P. SOURIAU, I ✿, Professeur suppléant de Philosophie
KRANTZ, ✻, I ✿, Professeur de Littérature française.
PFISTER, I ✿, Professeur d'histoire de l'Est de la France.
MARTIN (Alb.), I ✿, Professeur de Littérature grecque.
THIAUCOURT, I ✿, Professeur de Littérature latine.
DIEHL, I ✿, Professeur d'Histoire ancienne.
AUERBACH, A ✿, Professeur de Géographie.
COLLIGNON, I ✿, Professeur-adjoint, Chargé d'une conférence de Littérature de latine.
LICHTENBERGER, A ✿, Professeur-adjoint, Langue et Littérature allemandes.
COUSIN, A ✿, Maître de conférences de Grammaire et de Littérature grecques.
PARISET, Chargé d'un cours complémentaire d'Histoire.
ÉTIENNE, I ✿, Professeur au lycée, Chargé d'un cours complémentaire de Langue et Littérature françaises.
COUVE, A ✿, Maître de conférences de Langue et Littérature grecques.

GEORGEL, I ✿, Secrétaire.

Digitized by Google

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

Directeur : M. SCHLAGDENHAUFFEN, ✻, I Ψ.

Directeur honoraire : M. JACQUEMIN, ✻, I Ψ.

MM. SCHLAGDENHAUFFEN, ✻, I Ψ, Professeur de Physique et de Toxicologie.

HELD, Professeur de Chimie.

BLEICHER, ✻, I Ψ, Professeur d'histoire naturelle.

GODFRIN, I Ψ, Professeur de Matière médicale.

X..., Professeur de Pharmacie.

KLOBB, A Ψ, Agrégé libre, Chargé d'un cours complémentaire d'Hydrologie.

BRUNOTTE, A Ψ, Agrégé, Chargé d'un cours complémentaire de Zoologie.

DELCOMINÈTE, I Ψ, Chargé d'un cours de Pharmacie galénique.

F. LAMBERT DES CILLEULS, ✻, I Ψ, Secrétaire.

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ

par M. LOMBARD, professeur à la Faculté de Droit

A LA SÉANCE SOLENNELLE DE LA RENTRÉE DE L'UNIVERSITÉ

Le 19 Novembre 1896

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

L'Allemagne possède depuis quelques mois un code civil. Voté le 1er juin de cette année, il entrera en vigueur le 1er janvier 1900.

Ce siècle finissant verra donc achevée dans le domaine des lois, l'unité que, dans l'ordre politique, ses premières années avaient préparée par les défaites même et l'anéantissement de l'ancien empire.

Malgré les appréhensions et les tristesses que peut nous causer l'unité allemande, au moins sous sa forme actuelle, les souvenirs cruels qu'elle réveille en nous, la blessure toujours envenimée dont nous n'avons cessé de ressentir la douleur, ou plutôt précisément pour toutes ces raisons, il ne nous est pas permis de fermer les yeux sur les mouvements qui s'accomplissent au sein de cette redoutable masse d'hommes.

Et en appelant votre attention sur le code qu'elle s'est donnée, je ne crois manquer ni aux obligations que m'in-

Digitized by Google

pose cette fête de l'Université de Nancy ni aux sentiments les plus délicats du patriotisme dont nous sommes tous pénétrés.

Ce n'est pas ici le lieu d'analyser les principes, la méthode, la technique d'une œuvre aussi vaste.

Mais si spéciale que soit notre science, elle touche à des intérêts si multiples, si élevés et si vivants, elle a des liens si étroits avec l'état social et le mouvement général des idées, qu'une loi qui gouverne la plupart des rapports journaliers des hommes est une de ces productions de l'esprit humain dont chacun peut saisir la portée.

Je voudrais montrer le milieu d'où est sorti le code allemand et les faits qui l'ont préparé, les forces qui l'ont élaboré et les résistances qu'il a dû vaincre, l'esprit général qui l'anime, les conséquences qu'il peut vraisemblablement produire.

On jugera mieux l'intérêt de ces questions si l'on veut bien réfléchir à l'importance politique et scientifique du nouveau code.

D'un côté, l'unité législative enfantée après une longue gestation, vient fortifier l'unité politique hâtée par deux grandes guerres.

D'autre part, une telle œuvre accomplie en Allemagne, marque une époque capitale dans l'histoire du droit.

Nous pouvons, sans nous déprécier nous-même, reconnaître ce que cette science doit à l'Allemagne.

La France a, la première, su formuler le droit dans un ensemble de codes rationnellement construits : elle y a mis la clarté de son génie, la netteté et la précision de son langage ; elle n'exagère rien et ne cède pas à un mouvement de vanité nationale en revendiquant la gloire d'avoir donné au monde l'exemple et le modèle des législations codifiées.

L'Allemagne peut revendiquer une science historique qui n'a point été surpassée, une intelligence approfondie

Digitized by Google

du droit romain, source de la plupart des notions juridiques, un esprit généralisateur qui lui a permis de dégager les principes demeurés à l'état latent sous les applications de ce droit antique, le goût des idées abstraites qu'elle allie d'une façon pour nous si singulière au sens parfois excessif des réalités.

Ces aptitudes éminentes ont marqué leur trace dans la grande loi qui va couronner sa législation.

Elles n'étaient pas de trop pour la mener à terme.

Il est difficile d'imaginer un état de morcellement pareil à celui qu'a présenté longtemps le droit civil appliqué du Rhin aux plaines du Nord et des Alpes à la Baltique.

Quand nous jetons les yeux sur une carte représentant ces régions, telles qu'elles étaient jadis constituées, nous la voyons bariolée d'innombrables divisions, cases d'un immense échiquier sur lequel pendant des siècles les diplomates ont combiné leurs parties. Cet aspect fragmentaire ne donne pas encore une idée de l'infinie diversité de l'ancien droit allemand, scindé en une multitude de droits particuliers, la plupart simples coutumes non rédigées par écrit, obscures, variables et incertaines.

Pourtant au milieu du chaos apparaissaient des principes d'unité. Les coutumes et les droits locaux avaient un fond commun d'origine purement germanique, d'où l'on s'était efforcé de tirer une théorie du droit privé allemand.

Mais par une sorte de paradoxe, le facteur le plus actif, celui qui créa une réelle unité scientifique avant que l'on ne songeât même à unifier les lois, fut un droit étranger : le droit romain.

En France, du moins dans la France du midi, le droit romain, plus ou moins modifié, a formé la loi commune : mais il était là dans son domaine. Non seulement nos monarchies primitives conservaient les traditions impé-

Digitized by Google

riales, mais encore au sud de la Loire, la langue, l'organisation municipale, les divisions ecclésiastiques, tout rappelait Rome.

En Allemagne, les mœurs, la langue, les institutions, le souvenir d'une longue résistance aux légions contenues aux abords du Rhin, puis chassées et peu à peu détruites par l'invasion, tout semblait repousser l'influence romaine.

Au XVIe siècle pourtant, après une lente infiltration, le droit romain y est définitivement reçu comme droit commun, supplémentaire de la coutume.

On doit se l'expliquer, sans oublier la valeur propre de ce droit, par la croyance que les successeurs de Charlemagne continuaient l'empire des Césars, l'appui que trouvait l'autorité dans certaines maximes des jurisconsultes, l'influence du droit canonique, l'éclat dont brillaient les Universités italiennes dès le moyen âge, l'attrait que l'Italie exerçait sur les esprits cultivés comme sur les bandes féodales, le prestige mystique de la Ville Éternelle, auquel succéda l'enchantement de la Renaissance.

La réception de ce droit des races latines n'en soulevait pas moins de vives hostilités. On se plaignait de ne pas en entendre le langage; les jurisconsultes constituaient ainsi une caste fermée, maîtresse de secrets redoutables, investie d'un pouvoir mystérieux. C'étaient, disait-on, de mauvais chrétiens; et dans la guerre des paysans, les campagnes soulevées demandaient qu'on exclût des tribunaux tous les docteurs.

Mais ce droit suspect permit à la science de se reconstituer et forma le génie juridique de l'Allemagne.

A la fin du XVIIIe siècle, on voit s'opérer comme une concentration du droit autour de noyaux secondaires.

En Prusse, Frédéric II fait préparer le Landrecht, code détaillé, embrassant les matières les plus diverses, qui

Digitized by Google

est mis en vigueur en 1794, et la Saxe projette la rédaction d'un code civil.

Le choc de la Révolution française favorise le mouvement. Une foule de petits états disparaissent par l'effet des erreurs de notre politique. Notre code civil s'étend sur toute la rive gauche du Rhin alors unie à la France, franchit le fleuve au Nord où plus tard il se maintiendra sur une partie de la rive droite, enfin s'introduit avec de légères modifications dans le Grand Duché de Bade.

Partout il est accueilli avec un véritable enthousiasme, dont récemment encore rendaient témoignage les auteurs du nouveau code. C'est pour toute l'Allemagne un modèle et une leçon.

On a dit parfois que la France s'est épuisée et flétrie en enfantant au milieu des douleurs et des larmes tant d'idées dont vivent les sociétés modernes. N'en croyons rien : ses ennemis sont parfois plus justes envers elle que nous-même ; et quand il a fallu convier les états allemands au sacrifice de leurs lois particulières, on a sans cesse invoqué le prestige et l'autorité morale que la France a gagnés par son œuvre législative.

A la chute de la domination française, l'Allemagne pouvait se croire à la veille de grandes réformes. Mais les gouvernements prononcent un retour décidé vers l'ancien régime et les tendances particularistes.

Seul le droit commercial, grâce à l'unité économique réalisée par le Zollverein, parvient à s'unifier. En 1847, la conférence de Leipzig propose une loi sur la lettre de change destinée à remplacer les 56 lois qui réglaient la matière ; de 1848 à 1850 des lois particulières édictées par chaque état l'introduisent dans toute la confédération. En 1856, la Diète décida la préparation d'un code de commerce qui est terminé quatre ans plus tard et que les divers États s'approprient dans la même forme que la loi sur

Digitized by Google

le change. Ainsi se constitue, au moins de fait, un droit commercial commun.

Le droit civil est beaucoup plus complexe que le droit commercial : il tient à des habitudes, à des intérêts, à des rapports de famille sur lesquelles la tradition exerce un tout autre empire.

Aussi, sous l'ancienne Confédération, il demeure stationnaire.

Le royaume de Saxe, il est vrai, réussit à promulguer un code civil ; encore ne peut-il le faire adopter par les états de Thuringe.

La Prusse au contraire s'arrête : les dispositions de son Landrecht sont si compliquées qu'elle ne l'étend pas à ses nouvelles provinces.

Le code civil français perd au Nord une partie de ses conquêtes.

En vain l'assemblée nationale de 1849, réunie à l'époque des espérances que suscitait notre révolution de Février, prescrit la codification du droit civil ; la réaction qui suit annule cette promesse.

On parvient seulement aux derniers jours de la diète, en 1866, à préparer un projet limité aux obligations, projet que les événements emportèrent.

Et quand apparaît l'unité politique, la diversité la plus extraordinaire continue à régner dans les lois.

Jamais, a dit un des auteurs du nouveau code, un peuple civilisé n'a souffert d'un plus grand morcellement du droit.

Et il trace de l'état actuel le tableau que voici :

Au centre de la forêt Noire à la forêt de Bohême et du Weser à l'Elbe, une vaste bande de terre est soumise au droit commun, c'est-à-dire au droit romain compilé il y a treize siècles à Byzance. Le droit romain n'y règne pas seul, il y est mélangé d'anciennes lois, du droit spécial

Digitized by Google

des villes, de privilèges, d'antiques statuts à l'aspect étrange et suranné.

A l'Est, on rencontre : un territoire de droit romain près de la Baltique, l'îlot du droit Saxon, le Landrecht prussien tantôt seul, tantôt subordonné à des droits provinciaux ou à des lois diverses, legs d'un passé lointain.

A l'Ouest, des morceaux de provinces sont régis par le droit commun ou par le Landrecht. Tout le long du Rhin domine notre droit français.

On peut encore ajouter quelques traits :

En Bavière seule les documents officiels ont compté cent législations différentes que d'aucuns ont réduit à quarante-trois — ce qui fait encore la proportion étonnante de près d'une législation par 100,000 habitants.

En certaines villes, le droit de l'intérieur diffère du droit de la banlieue, de sorte que la ville s'étant étendue les nouveaux quartiers n'ont pas le même droit que les anciens. Des maisons même sont partagées entre deux législations.

On a cité à Breslau, cinq législations sur le droit héréditaire.

Ce n'est pas tout. Près de la moitié des habitants obéit à des corps de droit rédigés en langue étrangère. 33 °/₀ suivent le droit des Pandectes de Justinien ; 14 °/₀ notre code civil dans son texte français.

« Un magistrat des pays Rhénans, disait sans y mettre « de malice un orateur officiel, doit avoir un œil fixé « sur la cour de cassation de Paris, et un autre fixé sur « le tribunal supérieur de Leipzig. »

Il ne faut pas, en Allemagne moins peut-être qu'ailleurs, se fier aux apparences.

Des forces puissantes agissaient dans le sens de l'unité. Les Universités firent leur œuvre dans le domaine du droit comme dans celui des sciences politiques et de l'histoire. Pendant que les historiens enflammaient le senti-

Digitized by Google

ment national et lui cherchaient jusque dans le moyen âge un idéal quelque peu légendaire, les jurisconsultes construisaient lentement leur science sur la base solide du droit Romain ; les principes se dégageaient ; les théories se perfectionnaient et l'on pouvait prévoir que le moment venu, la matière serait prête à recevoir sa forme définitive.

Mais du côté même du haut enseignement il fallut compter avec un obstacle d'une nature toute particulière.

La codification avait trouvé un adversaire dans l'ancienne école historique, que guidait Savigny, jurisconsulte d'ancienne race française, mais profondément pénétré des idées allemandes.

Avec notre esprit pratique et porté aux solutions simples, parfois superficielles, nous croyons volontiers que le droit peut sortir tout constitué de la volonté du législateur.

Que d'intelligences même élevées se figurent le droit comme une collection de règles, convenues ou imposées, susceptibles par elles-mêmes de pourvoir à tous les rapports d'intérêts ou de justice !

Conception étroite et dangereuse !

Elle tend à réduire la science juridique à un catalogue de données arbitraires et à un pur mécanisme de déductions scolastiques.

Elle conduit à demander au législateur ce qu'il ne peut procurer : des règles assez détaillées et compréhensives pour régir toutes les complications de la vie : Elle conduit enfin — chose plus funeste ! — à une foi superstitieuse dans la toute puissance de l'Etat, maître de la loi.

Sans doute les jurisconsultes savent bien que telle n'est pas la notion vraie du droit ; mais courbés sur les textes il leur arrive parfois involontairement de raisonner comme s'ils partageaient l'opinion vulgaire.

Digitized by Google

L'école historique fit entendre une puissante protestation contre ces tendances.

Elle montra le droit sous son véritable aspect, trop souvent négligé : production toujours vivante et toujours en action de l'esprit humain, plongeant ses racines dans la réalité et la vie, se développant et se transformant sans cesse sous l'influence des idées ambiantes, des besoins sociaux, du génie national et en même temps sous l'action d'une sorte de nécessité logique inhérente aux institutions mêmes.

La loi est un mode du droit, mais elle ne le contient pas tout entier. Elle s'efforce de formuler certaines règles essentielles ; mais ces règles vivaient auparavant à l'état plus ou moins latent dans les consciences; elles ne trouvent que difficilement leur formule adéquate dans la parole du législateur. Celui-ci ne peut avoir la prétention ni de créer à lui seul le droit ni de l'enfermer dans ses règles toujours pauvres en comparaison de la richesse de la vie.

L'histoire le montre : partout la coutume a précédé la loi écrite, et la loi écrite n'empêche pas le droit coutumier de persister; elle lui sert de substratum, le dirige, le gouverne ; mais il vit à côté d'elle. Il faut bien que la science et la pratique édifient leurs constructions pour régir les rapports innombrables qui n'ont pu être prévus : il faut bien qu'elles créent des données nouvelles pour les besoins nouveaux qui naissent du perpétuel devenir des sociétés.

Au nom de ces idées, Savigny avait combattu les vues d'un autre jurisconsulte Thibaut, lui aussi d'origine française, qui, s'inspirant des théories de notre philosophie du XVIIIe siècle sur le droit naturel, réclamait au lendemain des guerres de l'empire, un droit unique pour la Confédération.

Sans nier les avantages d'un tel projet, Savigny en

Digitized by Google

rejetait l'exécution dans un lointain avenir. En l'état de la science encore imparfaite et confuse, il manifestait hautement sa préférence pour la coutume, développement spontané du droit qui s'élabore lentement, s'organise sous l'effort persistant des générations successives de savants, de magistrats et de praticiens, se modèle enfin, disait-il, sur l'état social avec une souplesse que ne montrerait pas un droit codifié.

Comment nier tout ce qu'il y a de vrai dans cette notion du droit? Qui s'aviserait aujourd'hui de chercher tout notre droit civil dans le code, en négligeant les grands traités qui en ont systématisé les principes et la jurisprudence qui les a fécondés.

Il faut pourtant reconnaître que les vues de l'école historique allemande étaient incomplètes.

Avec sa tendance à assimiler le droit à un organisme croissant sous l'action de ses lois internes et du milieu social, elle était portée à en négliger une condition primordiale: l'activité consciente et réfléchie de l'homme. Il en est du droit comme de l'histoire: les forces historiques dominent les événements; mais à côté de leurs lois il y a place pour la liberté humaine. La volonté pure ne fait pas jaillir le droit à elle seule par un décret arbitraire, mais elle le coordonne, elle le modifie. Et pour cela elle n'est pas réduite au travail lent et timide de la pratique: elle peut procéder d'une manière plus rapide et dont les résultats sont plus saisissants : un acte spécial de la puissance souveraine.

Il y a des périodes où ce procédé s'impose : il faut bien y recourir quand les idées anciennes se sont soudainement modifiées, et que des lumières nouvelles éclairent l'horizon. Alors il faut bien forcer les barrières de la coutume, cette citadelle de la tradition : il faut bien que l'esprit affranchi s'élance librement dans les voies nouvelles.

Digitized by Google

Ce fut la grandeur de l'esprit français à la fin du XVIIIe siècle. Il s'exagéra ses forces : il ne détruisit pas, comme il le crut un instant, le passé jusque dans ses derniers vestiges ; mais cette joyeuse confiance dans la puissance de la loi et de la raison le souleva de terre, lui ouvrit des régions nouvelles plus voisines de la justice, et il y entraîna à sa suite ceux même qui d'abord dédaignaient les ardeurs de son enthousiasme.

Même en dehors de ces rares époques de rénovation, l'intervention de la loi se justifie et s'impose afin de consolider les résultats acquis et de fortifier, en l'unifiant, le sentiment du droit. A mesure que l'organisation sociale perfectionnée, la discussion devenue plus libre, la constitution politique devenue plus libérale, font du législateur la représentation plus vraie de l'opinion publique et de la volonté nationale, son rôle va grandissant.

C'est aujourd'hui un sentiment universel et partout, suivant notre exemple, les peuples tendent à se donner des législations écrites.

Les théories de Savigny ne pouvaient donc empêcher la confection de lois uniformes.

Dans les Universités même, la philosophie du droit, bien qu'elle soit restée imprégnée de l'esprit historique, accueillait de nouveaux éléments. Ihering, en insistant sur l'idée de finalité contribuait à rendre à la volonté réfléchie la part qui lui revient.

Les circonstances extérieures donnèrent enfin une impulsion décisive.

La constitution fédérale de l'Allemagne du Nord, investit le pouvoir central du droit de légiférer sur les obligations.

La constitution de 1871 (16 avril 1871, art. 4, n° 13), maintient ce droit limité.

Mais une proposition due à l'initiative parlementaire, ayant pour but d'étendre à tout le droit civil la compé-

Digitized by Google

tence de l'Empire finit par triompher de toutes les résistances ; et le principe est consacré par la loi du 20 décembre 1873.

En 1874, une commission de 11 membres est nommée pour préparer un projet.

De l'aveu même des auteurs du code, on ne se rendait pas compte des difficultés immenses qu'il fallait vaincre.

Tandis que le code pénal de 1870, et les grandes lois qui suivirent en 1877 (la loi sur l'organisation judiciaire, le code de procédure civile, le code de procédure criminelle, le code des faillites), purent être votées en peu d'années, la commission travailla quatorze ans avant de présenter son œuvre. Elle n'épargna pas sa peine, le recueil imprimé, de ses rapports et procès-verbaux représente, dit un auteur, la masse assurément respectable de 12,309 pages in-folio.

Quand cet énorme travail parut en 1888, il fut accueilli par les critiques et les récriminations les plus vives.

Des plaintes étaient inévitables puisque le nouveau code devait forcément sacrifier bien des institutions, l'unité étant à ce prix.

Mais des objections plus fondées surgissaient de toute part. Les jurisconsultes voués à l'étude du droit privé allemand proprement dit, imputaient à l'œuvre de la commission des tendances romanisantes trop marquées. Les gens d'affaires lui reprochaient un style trop abstrait et une inspiration trop théorique.

Le conseil de l'Empire jugea nécessaire de confier l'amendement du premier projet à une nouvelle commission. Il la composa de 23 membres, d'origines très diverses : magistrats, professeurs, hommes de loi, propriétaires, industriels, commerçants ; un brasseur y coudoyait un forestier.

Le travail fut cette fois plus rapidement mené. Avec une patience et une minutie toute germanique le gouver-

Digitized by Google

nement avait rassemblé et publié tout ce qui avait été écrit pour, contre ou sur l'ancien projet. Et l'on sait les flots de brochures et de livres qui peuvent éclore en Allemagne.

Malgré cette surabondance de documents, la commission réunie pour la première fois le 15 décembre 1890, bien qu'elle ait ajouté 8,765 pages aux in-folios de ses prédécesseurs, termina ses délibérations le 19 juin 1895.

A vrai dire, la manière dont sa tâche était définie, la rendait moins pénible. Ce ne fut qu'une révision et une simplification.

Le projet a été fort peu modifié par les délibérations du Reichstag : la commission parlementaire y a fait de rares changements. L'assemblée elle-même usant d'une réserve que l'initiative des députés pourrait s'imposer avec profit dans d'autres pays, n'y a point admis de ces amendements qui troublent l'harmonie d'une loi.

Le code un peu plus étendu que le nôtre, 2385 articles contre 2281, comprend cinq livres : une partie générale, le droit des obligations, le droit des choses, le droit de la famille et le droit successoral.

Sur presque toutes les matières, il présente des affinités indiscutables avec notre droit français, — ce qui n'a rien de surprenant puisque notre droit coutumier avait subi l'influence germanique, et qu'à son tour le droit allemand a subi celle du droit romain et du code civil.

La conception générale en est moins purement scientifique que celle du premier projet. Celui-ci avait poussé à l'extrême les principes théoriques, souvent très hardis, qu'il avait adoptés. Dans sa forme définitive, le code les a plus souvent fait fléchir devant les nécessités pratiques. Il les a pourtant conservés, et surtout dans les anciens pays de droit français, on paraît lui reprocher une allure trop doctrinale.

Mais ses hardiesses se renferment dans une sphère

Digitized by Google

purement juridique. On ne doit pas y chercher des réformes et des innovations sociales.

A peine peut-on citer les articles qui règlent d'une manière assez large le droit des associations et leur personnalité morale, la faculté pour la femme mariée de disposer librement de ses salaires, l'obligation pour le patron d'assurer la sécurité et l'hygiène de l'ouvrier.

L'œuvre des rédacteurs de notre code civil avait été plus élevée. Le code civil, disait un de ses rédacteurs, est l'œuvre des siècles. En cela, il rendait hommage à la continuité du droit. Mais le législateur de 1804 n'en avait pas moins parfaitement conscience, qu'il consacrait d'une manière définitive les résultats encore mal assurés de la Révolution. Il n'unifiait pas seulement le droit français, il effectuait la conciliation des idées nouvelles et de celles des idées anciennes qui devaient être conservées.

Le code allemand est né dans d'autres circonstances : dans sa législation économique et industrielle, l'Allemagne se livre aujourd'hui à des expériences audacieuses ; elle s'y inspire largement des principes du socialisme d'Etat. Mais ces principes n'avaient point de place dans le droit civil : en cette matière, celles des idées modernes que l'Allemagne devait adopter, telles que la sécularisation de l'état civil, avaient déjà pénétré la pratique ou les lois ; il s'agissait non pas de sanctionner des nouveautés mais de constituer à l'aide de toutes les ressources de la science, un droit vraiment national par la fusion des législations particulières. C'est cet intérêt de premier ordre que sert le code allemand.

Il a, pour y parvenir, imposé de douloureux sacrifices : nous ne pouvons oublier que près de nous il va faire disparaître des lois écrites dans notre langue, image toujours vivante de la patrie perdue ; mais si nous nous plaçons, comme il faut le faire pour juger impartia-

Digitized by Google

lement, au point de vue de ses auteurs, nous ne pouvons que rendre justice à l'œuvre qu'ils ont accomplie.

Ils ont dû pourtant faire quelques concessions à l'esprit particulariste et laisser leur part aux législations des états. La distinction a été faite quelquefois d'une façon singulière. C'est ainsi qu'après un vif débat sur les dommages causés par le gibier, la législation impériale a retenu les dégâts causés par les bêtes fauves et les faisans et laissé aux législations locales ceux causés par les lièvres. Il ne faudrait pas cependant voir là un symbole ironique de l'autonomie conservée par les Etats.

On leur a ôté toutes les lois civiles proprement dites, mais ils ont conservé des matières qui y confinent, le droit forestier, le droit des eaux, la chasse, la pêche, etc., et toutes celles qui se rattachent à la constitution politique notamment certaines lois spéciales de succession.

L'Allemagne présente encore une trop grande variété d'aspects, il y a trop loin de la Prusse presque féodale aux Etats du Sud presque libéraux, pour qu'il soit possible d'imposer sur des matières de ce genre une règle unique.

Ces débris encore considérables du particularisme sont dès maintenant menacés, mais pour longtemps l'effort des jurisconsultes va se concentrer sur l'application et le développement des principes posés par le code.

Certainement l'Allemagne peut se promettre dès aujourd'hui tous les avantages d'une loi uniforme: plus de simplicité et de sûreté dans les relations d'affaires; surtout (je ne parle que de la véritable Allemagne) une conscience plus intime des liens qui unissent ces peuples.

Quelle sera l'influence du code sur la science du droit?

Il est plus difficile de le prévoir. L'étude du droit civil avait jusqu'ici, dans les Universités, une direction très particulière. Le droit romain en formait l'élément prin-

Digitized by Google

cipal ; ce n'était pas seulement une étude historique comme il tend à le devenir en France. Les Pandectes étaient exposées comme la base du droit en vigueur et les fragments des jurisconsultes servaient de matière aux exercices pratiques dont l'usage s'est répandu dans les facultés de droit.

On peut croire que le droit romain perdra cette situation prépondérante. Ce ne sera pas sans résistance ; les romanistes justement alarmés, s'efforcent dès maintenant de mettre en lumière les services qu'il rend à la formation de l'esprit juridique.

Avec une grande justesse de vues, ils proclament que la mission des facultés n'est pas seulement de former des savants, mais des hommes pratiques élevés à l'école de la science. Mais ils soutiennent que l'étude d'un droit où l'analyse est parvenue à un extrême degré de finesse, dont l'évolution s'est librement accomplie sous l'action d'admirables jurisconsultes, dont la théorie moderne a approfondi et pesé tous les principes, que la pratique a jusqu'ici maintenu en plein épanouissement, mérite de garder la première place. Ils ajoutent qu'il protègera les futurs juristes contre un des principaux dangers de l'étude exclusive des lois écrites, surtout au début de leur application, l'asservissement au texte.

On doit reconnaître tout ce que ces idées renferment de vérité ; et nous ne devons pas pour notre compte les négliger. Dans les études de droit comme dans les études générales, la pensée humaine s'amoindrirait si elle perdait le sens de l'antiquité. Mais comment résister à la pression des faits ? Le droit romain doit rester comme un modèle d'analyse et comme l'exemple le plus propre à donner le sentiment de l'évolution des idées juridiques. Il ne peut empêcher que l'enseignement destiné avant tout à faire connaître à un pays son propre droit, en prenne son point d'appui dans ce droit lui-même.

Digitized by Google

Il est à remarquer que cette transformation va commencer en Allemagne au moment précis où dans nos facultés, le droit civil est quelque peu menacé par les études accessoires.

Peut-être y a-t-il là matière à réflexion.

Sans doute l'histoire, les sciences politiques et sociales ont leur rôle légitime dans la formation d'une classe éclairée de jurisconsultes.

Dans la verdeur de son langage et son enthousiasme d'humaniste, Rabelais le disait déjà : « Comment donc eussent pu entendre ces vieux resveulx le texte des lois... D'advantage, vu que les lois sont extirpées du milieu de philosophie morale et naturelle, comment l'entendront ces fols... Au regard de lettres d'humanité et cognoissance des antiquités et d'histoire, ils en étaient chargés comme un crapaud de plumes, dont toutefois les droits sont pleins et sans ce ne peuvent être entendus. »

Mais il ne faut pas s'y tromper ; le droit doit être étudié pour lui-même : il est par soi et pour soi, et c'est une chose assez grande pour qu'il garde dans les facultés de droit toute la place qui lui appartient.

Messieurs les Etudiants,

Si j'ai cru pouvoir vous demander de me suivre quelques instants à l'étranger, c'est que j'ai pensé que cette excursion me permettrait d'énoncer quelques idées dont tous vous pouvez faire votre profit.

Voulez-vous me permettre en terminant d'insister sur l'une de celles qui me paraissent le plus digne d'attention ?

J'ai dit que le droit n'est pas un commandement extérieur et arbitraire et qu'il n'existe réellement que par son élaboration profonde dans les consciences. On peut, je crois, généraliser et sortant du domaine propre du juris-

Digitized by Google

consulte, affirmer qu'il en est ainsi de toute science. Ce n'est point assez qu'une nation possède une petite élite de savants éminents et puisse trouver dans leurs ouvrages des résultats tout faits. Il faut que l'œuvre des maîtres pénètre dans les intelligences, qu'elle soit, en un mot, pensée à nouveau par ceux qui viennent après eux. C'est à cette condition seule que la science atteint toute sa grandeur, acquiert toute sa valeur morale et par l'effort personnel qu'elle exige, devient, quoiqu'en aient des esprits chagrins, l'éducatrice incomparable de l'âme moderne.

Vos maîtres connaissent leur mission, mais ils ne peuvent rien sans votre collaboration de tous les instants et c'est à vos libres volontés qu'ils font appel.

Nous trouverons désormais un appui nouveau dans la constitution des Universités. L'Etat a compris ce qu'il devait à l'enseignement. La République lui a donné les ressources que longtemps lui avaient mesurées des mains défiantes. Les villes et les départements se sont associés à l'Etat et nous avons la ferme conviction que toutes ces bonnes volontés ne s'affaibliront jamais plus. Notre passé à tous, maîtres et élèves, atteste que nous saurons demeurer dignes des sympathies qui saluent l'aurore naissante de l'Université de Nancy.

Digitized by Google

ALLOCUTION

DE

M. GASQUET, RECTEUR

MESSIEURS,

L'année 1896 marquera une date mémorable dans l'histoire de notre enseignement supérieur. Le 10 juillet de cette année, a été promulguée la loi portant création des Universités régionales. Appelée par les vœux de tous les esprits éminents, qui depuis un siècle ont eu la notion exacte du rôle de la haute culture intellectuelle dans un grand pays qui ne veut pas déchoir, par Talleyrand comme par Condorcet, par Guizot et Cousin comme par Renan et Taine, elle a été le terme et le couronnement d'une longue série d'efforts patients et tenaces, poursuivis sans défaillance depuis près de vingt ans, l'œuvre des nombreux ministres qui se sont succédé à l'Instruction publique, et celle des trois directeurs dont le nom restera attaché à cette résurrection, MM. Dumesnil, Albert Dumont et Liard.

Il a fallu éveiller l'opinion publique, aveugle et indifférente à des intérêts qui ne semblaient pas la toucher, dissiper les défiances nées du souvenir d'un passé aboli, montrer par des arguments irrésistibles et par des chiffres la vitalité productrice de ce pays compromise par le défaut d'organisation de ses hautes études, instituer des points de comparaison avec les pays voisins et

Digitized by Google

rivaux. Ces difficultés, chez nous, étaient plus grandes qu'ailleurs ; dans une démocratie, c'est le peuple qu'il faut convertir à une idée nouvelle, dont l'abstraction échappe à ses prises, ne parle directement ni à son imagination, ni à son cœur ; ailleurs, c'est d'une élite intellectuelle que dépend le sort d'une réforme de ce genre, sa conception et son exécution.

Voici donc l'Université fondée et reconnue. Que lui ajoute ce titre ? N'est-ce qu'un nom nouveau, ainsi qu'on l'a répété, une étiquette plus voyante, substituée aux anciennes dénominations ? Sommes-nous dupes d'une apparence et n'avons-nous lutté que pour une conquête illusoire ? Et, d'abord, le nom n'est pas indifférent. Il importe qu'il rende exactement la chose signifiée et s'ajuste exactement à la réalité. L'Académie est une circonscription administrative, commune à tous les ordres d'enseignement ; la Faculté comprend le groupe des professeurs d'une même spécialité ; l'Université désigne l'ensemble des Facultés et des Écoles supérieures, représentées par leurs élus dans son Conseil. Son unité est le symbole de l'unité de la science humaine. Elle constitue une personne morale et civile, s'administrant elle-même, capable d'acquérir, de recevoir, d'aliéner et d'emprunter, capable, par conséquent, de progrès et de développement. Tous ces avantages, il est vrai, le corps des Facultés les possédait depuis le décret de 1893. C'est qu'ici la chose, par une série d'acquisitions laborieuses, avait précédé le nom. Les Universités étaient faites, elles étaient pourvues de leurs organes essentiels, avant de recevoir le baptême légal et la reconnaissance officielle.

A ce baptême pourtant, les parrains ne sont pas venus les mains vides, et le don qu'ils ont fait aux Universités naissantes mérite nos égards et notre attention. Toute l'économie de la loi, sa disposition essentielle réside

Digitized by Google

dans son article 4. Tandis que l'État se réserve, à titre de droits régaliens, les droits d'examens et de diplômes, il laisse désormais aux Universités les droits d'études d'inscriptions, de bibliothèque et de travaux pratiques, qui seront versés à leur budget et constitueront leurs ressources propres. Qu'est-ce à dire ? sinon que la fortune et la prospérité des Universités sont désormais entre leurs mains ; qu'émancipées en partie de la tutelle de l'État, elles ont à compter désormais surtout sur elles-mêmes, et que leurs revenus seront en raison directe de l'importance de leur clientèle. Avec les avantages de la liberté, elles auront à en courir les risques.

Et ces risques ne sont pas illusoires. Au projet primitif qui consistait à créer un nombre restreint d'Universités, l'État, par suite des résistances locales, s'est vu obligé d'en substituer un autre, érigeant indistinctement en Universités tous les centres académiques pourvus d'un groupe de Facultés. Il est certain que ces Universités se soutiendront avec des fortunes inégales. La sélection, que l'État n'a pu faire, s'opérera comme une loi de nature, par la force des choses. Les plus pauvres et les plus mal venues, celles qui n'auront pour les défendre ni le nombre des étudiants, ni les libéralités des communes, végèteront sans avenir ; la clientèle ira aux plus riches, aux mieux outillées, à celles qui, par le nombre des chaires, la commodité des installations, la variété et la souplesse des enseignements, assureront à l'activité de la jeunesse son emploi le plus utile,

Quel sera le sort de l'Université de Nancy ? Celle-là seule nous intéresse aujourd'hui. Elle a contre elle les limites bornées de sa circonscription, resserrée entre une frontière arbitrairement hostile, qui ne permet pas aux sympathies et aux affinités de suivre leur pente, et, d'autre part, l'orbite exagéré de l'attraction de Paris, Elle est condamnée à rester presqu'exclusivement Lor-

Digitized by Google

raine. Il est vrai que le préjugé parisien tend sensiblement à décroître, à mesure que les familles se rendent compte qu'il ne peut exister à Paris salles, laboratoires et amphithéâtres capables de contenir les douze mille étudiants qui s'y pressent, que bon nombre d'entre eux restent aux portes et ne prennent plus même la peine de s'y présenter, et qu'ils figurent sur les registres et non aux cours des Facultés ; que les professeurs de Paris sont presque tous les professeurs de la province, l'élite d'entre eux, je le veux bien ; mais que c'est en province et au temps de leur jeunesse qu'ils ont donné le meilleur d'eux-mêmes, que par conséquent au point de vue d'une bonne scolarité, le séjour de la province offre des sûretés et des garanties bien supérieures. Nous devons donc compter que les Lorrains nous sont acquis ; qu'à ce corps principal viendront se joindre tous ceux qu'attireront le talent de maîtres connus, le souci d'études surveillées de près et efficacement contrôlées ; que nous continuerons enfin à dériver chez nous un courant de plus en plus nombreux de ces étudiants étrangers, que le renom de la France en Orient attire et fixe chez nous.

La solidité et l'homogénéité de ces éléments me rassure sur leur stabilité. Notre circonscription est une province, et cette province est la dernière venue dans l'unité française. Plus longtemps elle s'est suffi à elle-même, mieux elle a gardé le goût de son indépendance et ses caractères propres, comme ces belles monnaies dont l'effigie ne s'est point usée et qui ont gardé la fleur de leur relief. Sans prétendre ici faire la psychologie de l'esprit lorrain, je puis bien remarquer que son originalité consiste surtout dans l'union de deux qualités dominantes, qui ailleurs semblent s'exclure ; il est à la fois très robuste et très raffiné, épris d'art et d'élégance et en même temps de sens pratique et avisé, également doué pour les lettres et pour les sciences. A ce fond pri-

Digitized by Google

mordial, déjà si riche, est venue s'ajouter, pour le renforcer, cette foule d'émigrés d'Alsace et de Basse-Lorraine, l'élite par le talent, la fortune et le courage d'une population qui était elle-même une élite dans la patrie française. De quelle façon ces immigrés ont su payer à la Lorraine restée française l'hospitalité largement offerte, quel élan a par eux été imprimé à l'industrie, à l'exploitation des ressources de la région, quel accroissement à la richesse publique, les statistiques sont là pour en témoigner et pas un de vous ne songe à l'oublier. De cet amalgame est résulté un métal d'une trempe exceptionnelle, dont tous les éléments s'équilibrent et se font valoir, soudés ensemble par la confraternité du malheur el la confraternité des espérances — une jeunesse ardente, avide de savoir, pour qui l'étude et le succès sont une façon d'attester son patriotisme et sa foi dans l'avenir. C'est sur elle que nous comptons pour assurer la prospérité durable et la renommée de notre Université.

Nous comptons aussi sur la générosité de Nancy, des villes et des départements de la région. La tutelle dont l'État se dessaisit, qui fut parfois minutieuse et incommode, nous espérons en trouver mieux que l'équivalent dans l'appui sympathique, effectif et moral qu'ils nous fourniront. D'aujourd'hui, en effet, nous devenons une institution provinciale et lorraine. Vous avez été les premiers à protester contre la centralisation excessive de la France moderne, à sentir le danger national d'une capitale, chargée de penser et d'agir pour le pays entier. attirant à elle toutes ses forces vives et ne laissant aux extrémités qu'atonie et inertie. Vous avez revendiqué pour la province plus d'autonomie et d'indépendance, comprenant bien que plus se multiplieraient sur le sol français les centres de vie, de pensée et d'action, plus le corps social acquerrait de santé, d'équilibre et de vigueur. Eh bien ! la loi de juillet 1896 répond à vos vœux

Digitized by Google

les plus légitimes. Elle vous apporte l'instrument le plus énergique et le plus sûr de décentralisation, celui qui dans l'histoire a le mieux fait ses preuves. L'Université, en effet, rassemble et groupe en faisceau l'élite de cette jeunesse qui est le meilleur de nous-mêmes, qui représente l'âme collective du pays, en qui se résument et se condensent ses aspirations, ses tourments, ses espérances, qui sous son front et dans ses mains tient le mystère de nos destinées. Je ne connais qu'un autre foyer où s'amalgament plus intimement les éléments qui font l'unité et la force d'une nation, c'est l'armée ; cette armée que nous montrions, il y a quelques jours, avec orgueil et avec amour aux souverains russes. Elle est le bras de la France, en attente de ses destinées, l'Université en doit être la tête. La Lorraine se retrouvera donc tout entière dans son Université, comme en un miroir qui lui rendra ses traits ; elle y reprendra la claire conscience de sa personnalité et elle se complaira dans son image. Voilà pourquoi je crois à l'avenir de l'Université de Nancy !

***

Cependant, l'Université ne tiendra les promesses de sa création qu'à condition d'assurer aux études une bonne discipline et au travail l'organisation que réclament les temps présents.

Les anciennes Universités, contemporaines des origines de la monarchie française, se sont éteintes d'anémie au milieu de l'indifférence générale. Attardées dans la routine, figées dans le culte d'une tradition stérile, elles n'avaient presque rien à revendiquer dans la gloire intellectuelle du XVIIe siècle ; l'ardeur de curiosité scientifique et d'émancipation libérale, qui est la marque du XVIIIe siècle, n'avait éveillé chez elle que suspicion et dédain. Nous attendons tout autre chose des Universités

Digitized by Google

nouvelles. Il faut qu'elles soient créatrices de vie et initiatrices de progrès. Elles doivent tracer sa voie au siècle qui s'ouvre, et pour cela plonger de toutes leurs racines dans le sol où elles sont implantées, en aspirer toutes les énergies pour les féconder et les multiplier, en capter toutes les sources pour les rendre bienfaisantes, s'ouvrir à tous les souffles pour les transformer en forces actives, réaliser, en un mot, ce que les savants appellent l'équation de l'éducation et de la vie.

Non que je vous propose de tourner le dos à une tradition séculaire et de répudier l'héritage légitime du passé. Nous sommes fils de noble race et nos ancêtres intellectuels vivent en nous. Nous leur devons le meilleur de nous-mêmes ; notre langue d'abord, incomparable instrument de précision, également apte à traduire les démonstrations du savant, à s'assouplir à l'imagination des poètes et à rendre les nuances les plus changeantes du rêve ; notre passion pour la logique et la raison, notre amour des belles et nobles ordonnances, la justesse de notre goût, épris de mesure et de perfection — toutes qualités qui, aujourd'hui encore, dans les luttes de la concurrence internationale, constituent le plus sûr et le plus clair de notre enjeu. C'est aux Facultés de lettres et de droit qu'en est plus spécialement confié le dépôt. Qu'elles en soient d'autant plus jalouses, que plus que jamais l'Angleterre, l'Allemagne, l'Amérique s'efforcent de nous en ravir le secret, en se mettant à l'école de cette antiquité de qui nous les tenons et de qui nous sommes les héritiers directs. Mais que dans notre enseignement ce passé se dévoile à nous, non pas desséché et flétri, comme les curiosités d'un musée ou les échantillons décolorés d'un herbier, mais vivifié par les recherches de l'érudition moderne et les découvertes de l'histoire, replacé dans le décor animé de ses institutions, de ses mœurs, de ses habitudes. dans cette atmosphère d'art,

Digitized by Google

de poésie, de religion, qui fut proprement la vie antique; et que par là il nous apparaisse comme une résurrection, c'est-à-dire comme une réalité.

S'il est de plus grands siècles littéraires que le XIXe, il n'en est pas dont le caractère scientifique soit plus nettement marqué. Le savant moderne n'est plus le Faust de la légende, relégué dans sa cellule, penché sur ses cornues et ses fourneaux pour satisfaire une curiosité bizarre et souvent suspecte ; il est le roi du monde, le facteur essentiel et décisif de la prospérité publique. C'est à lui qu'appartient l'avenir, s'il est vrai que la richesse des nations soit en rapport constant avec la perfection de leur organisation scientifique.

Certes, dans cette émulation de merveilleuses découvertes qui ont bouleversé de nos jours les conditions de l'existence, dans cet assaut vainqueur livré à la nature pour lui arracher ses secrets, la France peut à bon droit réclamer une large part; ici, comme ailleurs, se sont affirmés la vigueur de son génie, son audace et sa pénétration. Mais si elle a été à la peine, si elle a été à l'honneur, elle n'a pas été au profit, du moins dans la mesure où elle pouvait y prétendre. Jadis la première nation industrielle du monde, elle s'est laissée devancer par l'Angleterre, par l'Allemagne, par l'Amérique, et aussi, il faut le dire, par la Belgique et la Suisse. Les raisons de cette défaillance, vous les connaissez, pour vous avoir été bien souvent dénoncées ici-même ; le long et coupable désintéressement de l'État et du public pour toute haute culture, l'insuffisance lamentable de notre outillage scientifique, la faiblesse des cadres de notre enseignement supérieur, ailleurs si florissant. Nous avions un brillant état-major, dont l'armée ne se recrutait pas. Ailleurs étaient les phalanges profondes, solidement encadrées et supérieurement entraînées, et c'est pour elles le plus souvent que nous avons travaillé !

Digitized by Google

Sachons reconnaître qu'une partie du mal est aujourd'hui réparé. L'enseignement supérieur a maintenant des professeurs, des laboratoires et des élèves. Mais, cet enseignement, dans quel sens doit-on l'orienter, pour lui faire rendre tous ses fruits ? Doit-il être théorique ou professionnel ? ou encore l'un et l'autre et dans quelle mesure ? Ici encore l'expérience, une expérience récente a prononcé. S'il est une nation qui ait pu se croire en possession définitive de l'empire commercial et industriel du monde, à l'abri de toute concurrence, c'est à coup sûr l'Angleterre, avec les ressources inépuisables de son sol, l'opportunité de ses côtes, la vocation de ses habitants, l'habileté pratique de ses hommes d'État. Qui donc l'a définie, une énorme usine assise sur un bloc de houille ? Eh bien l'Angleterre à son tour, après la France, vient de jeter le cri d'alarme. Voici qu'en dressant ses inventaires et en dépouillant ses bilans, elle constate dans ses affaires des perturbations inaccoutumées. La colonne des profits, jusqu'ici continuellement ascendante, s'abaisse depuis deux ou trois ans, celle des pertes, au contraire, s'allonge. Des manufactures se ferment dans le Lancashire et en Écosse, des débouchés acquis jadis à son monopole se resserrent. Et partout où l'Angleterre recule, c'est l'Allemagne qui prend pied. Dans l'émoi d'un premier effarement, nos voisins sont allés jusqu'à parler pour eux d'un Sedan industriel. Un des premiers hommes d'État de l'Angleterre, lord Rosebery, s'est chargé de rechercher les causes de cette défaite, et il s'en est ouvert loyalement dans un discours qui a fait du bruit. Tandis que l'Angleterre s'évertuait à multiplier ses écoles techniques de travail et à former des ouvriers et des contremaîtres, l'Allemagne, dans ses instituts, s'attachait à former des savants ; tandis que l'Angleterre, dédaigneuse des poursuites spéculatives, ne visait qu'aux résultats immédiats

Digitized by Google

et tangibles d'une pratique, qui dégénère vite en routine et manque de souplesse et de jeu, l'Allemagne s'ingéniait à fortifier l'enseignement doctrinal de sa jeunesse, sans négliger les applications qu'elle multiplie et varie dans ses laboratoires, couvrait le monde de ses produits, et l'Angleterre elle-même de ses agents.

Faisons notre profit de la leçon. La théorie et la pratique doivent marcher de pair et s'accompagner partout, tout en restant distinctes et indépendantes. La science ne s'accommode d'aucun servage, d'aucune préoccupation étrangère à son objet : elle n'est féconde qu'à condition d'être désintéressée. Car plus haut l'esprit s'élève, plus il embrasse de réalité et plus sa prise est forte sur les choses. Ampère, en étudiant les courants d'induction, ne se doutait pas de l'avenir industriel de l'électricité. Toute la méthode de Pasteur et ses conséquences illimitées étaient en germe dans ses travaux sur la dissymétrie moléculaire ; lui-même n'en pressentait pas les suites. Il n'en est pas moins vrai que la part faite à la théorie en matière d'enseignement, l'application doit suivre immédiatement dans des instituts spéciaux. Là seulement, dans une installation appropriée, où tout est combiné en vue des résultats, au milieu de disciples rompus à l'observation et à l'expérimentation, la loi peut être vérifiée, contrôlée, poursuivie dans ses conséquences les plus imprévues, développée dans ses applications les plus lointaines. Là seulement, la sèche formule, fleur aride du cerveau, fructifie, se transforme en réalité concrète, et la pensée se fait action. Assez longtemps insoucieux et prodigues, satisfaits de l'honneur de la conception première, nous avons laissé au hasard, c'est-à-dire à d'autres que nous, le soin de faire éclore les germes que nous avons semés. Sachons enfin administrer notre génie ; soyons généreux sans pourtant être dupes, et n'imitons pas les abeilles qui se laissent dérober leur miel.

Digitized by Google

Vous l'avez compris à Nancy et vous êtes entrés des premiers dans la voie que l'expérience a tracée comme menant seule au succès. La Faculté de médecine avec ses cliniques distinctes, ses laboratoires de physiologie et de bactériologie ; la Faculté des sciences avec son institut chimique témoignent d'un effort méritoire et d'une entente intelligente des besoins présents et futurs de la science. Mais il ne faut pas s'en tenir là, il convient de nourrir pour notre Université de plus hautes ambitions. Pour se communiquer et s'associer plus intimement à la vie provinciale, la science, sans crainte de déchoir, doit savoir quitter le domaine des formules générales et tendre de plus en plus à spécialiser ses applications. Le succès du laboratoire de brasserie, d'abord installé timidement et étroitement, et déjà devenu insuffisant pour les élèves qui s'y inscrivent et pour les commandes qu'il reçoit, doit être pour vous un exemple et un stimulant. N'y a-t-il pas dans la région d'autres industries que nous pouvons de même fortifier et affranchir d'humiliants tributs payés à l'étranger ? N'en est-il point d'autres dont notre incurie a laissé prendre à l'étranger le monopole et que nous pouvons ramener chez nous ou installer de toutes pièces en formant des élèves et en vulgarisant les méthodes pratiques de production ? Nous comptons parmi nos maîtres des électriciens éminents ; pourquoi nos industriels sont-ils forcés de faire venir leurs ingénieurs de Genève, de Zurich et souvent d'ailleurs ? Pourquoi ne pas les produire et les former chez nous ? Nous avons la science, nous avons les maîtres qui l'enseignent ; quand on le voudra nous aurons les élèves, parmi ces jeunes gens que la concurrence des carrières encombrées jusqu'à l'obstruction repousse et rebute, qui cherchent des débouchés à leur activité, trop souvent abusée par des mirages, et à leur besoin de vivre. Il dépend de vous de les leur ouvrir, pour leur intérêt, pour le vôtre, pour le plus grand profit du pays tout entier.

Digitized by Google

MESSIEURS,

Il me reste à vous faire très sommairement le compte-rendu des principaux événements qui se sont produits dans le personnel de l'Université, au cours de l'année 1895-96.

La Faculté de médecine a perdu deux de ses professeurs honoraires, M. Stoltz et M. Coze. L'un et l'autre appartenaient à cette Faculté de Strasbourg, que leurs travaux avaient contribué à illustrer. Après les désastres et les déchirements de 1870, ils vinrent à Nancy avec la Faculté transférée dans nos murs. Ils sont morts, pleins de jours, ayant dépassé les limites ordinaires de la vie humaine, après une longue et brillante carrière, tout entière consacrée à la science et au devoir professionnel, regrettés des deux côtés des Vosges par les deux patries, qui jadis n'en faisaient qu'une, entre lesquelles s'était partagé leur cœur.

Nous avons eu la satisfaction d'applaudir à la nomination de M. Blondlot comme chevalier de la Légion d'honneur. Il a été compris dans la promotion dite de l'Institut, dont il est membre correspondant. M. Blondlot a su ajouter à l'éclat et à l'illustration d'un nom déjà cher à la ville de Nancy. Ses remarquables travaux sur l'électricité, la finesse et l'originalité de son esprit scientifique le désignaient au choix du ministre pour une distinction que sa modestie seule n'a pas trouvée trop tardive.

Trop souvent, en effet, la récompense vient tard aux hommes de science, qui se contentent de travailler et d'être utiles, sans bruit et sans réclame. Mais quand elle vient, elle est si bien conforme à l'attente de l'opinion, qu'elle prend le caractère d'une satisfaction donnée à la conscience publique. C'est ce qui s'est produit pour

Digitized by Google

M. le Dr Gross, qui, dans la même année, a été nommé correspondant de l'Académie de médecine et chevalier de la Légion d'honneur. En attachant la croix sur sa poitrine, M. le Ministre rendait à la fois hommage au labeur incessant du savant, à la célébrité du praticien, au dévouement du patriote.

L'Académie française a décerné un des prix Montyon à M. Grucker, pour son bel ouvrage sur Lessing. Le professeur éminent, qu'un commerce assidu a familiarisé avec le critique allemand, a su, dans des pages éloquentes et d'une analyse serrée, démêler les origines du talent et des théories de Lessing. Il a su rendre justice à cet ennemi acharné de l'influence française en Allemagne, qui, de parti pris, avait été si peu juste pour nous ; c'est qu'il s'agissait pour lui d'arracher ses compatriotes à l'imitation servile et stérile du goût et de l'esprit français ; par là, Lessing ouvrait la voie à la littérature nationale de sa patrie.

Parmi les nombreuses publications que chaque année attestent le zèle et la science de nos professeurs, je me fais un plaisir de vous signaler le volumineux traité de médecine légale, paru sous la signature de M. Tourdes, le vénérable doyen honoraire de la Faculté de médecine — témoignage touchant et rare d'une activité d'esprit qui s'entretient par l'exercice même de ses facultés, et à qui l'âge n'a rien enlevé de sa pénétration et de sa vigueur.

Quelques jours seulement avant cette séance, a paru le premier volume de l'Histoire de Nancy, par M. Pfister. Il comprend la période qui s'étend des origines à cette bataille de Nancy, gagnée par René II sur Charles-le-Téméraire, qui forme comme le point culminant de l'histoire de cette ville. M. Pfister acquitte ainsi la dette contractée le jour où a été fondée à notre Université la chaire d'Histoire de l'Est. On connaît la science et le

Digitized by Google

talent du professeur. Même après Lionnois et surtout le savant Lepage, il restait à faire l'histoire synthétique et critique de Nancy ; après le travail de M. Pfister, on peut dire qu'elle est faite. Recherches et révision de tous les documents épars dans les archives, des médailles, des monuments, contrôle exact des témoignages, critique scrupuleuse des sources, tri sévère des renseignements suspects et des éléments légendaires de la tradition, avec une compétence supérieure, M. Pfister a tout vu, tout pesé, contrôlé, assigné à chaque document sa place dans l'ensemble ; de telle sorte que si quelques points de détail peuvent être contestés, si quelques faits nouveaux peuvent être mis au jour, du moins l'histoire de Nancy est aujourd'hui fixée et repose sur des assises inébranlables. Pourquoi me faut-il faire une réserve ? Tout lecteur de ce livre regrettera que l'exécution matérielle soit si loin de répondre à la valeur de l'ouvrage et au talent de l'écrivain, Une telle œuvre honore la ville qui l'a inspirée et pour qui elle a été faite. Nancy, si justement fière de ses monuments et si jalouse de leur conservation, ne saurait se désintéresser de cet autre monument élevé à sa gloire, aussi durable que ceux de pierre et de bronze, consacré à les illustrer et à expliquer le passé à tous ceux qui viendront après nous.

M. Vuillemin a été nommé professeur d'histoire naturelle médicale. Sous ce titre qui nous l'attache définitivement, il exerce les mêmes fonctions dont il s'acquittait avec une rare distinction comme agrégé.

Le titulariat fixe également dans notre Faculté de droit M. Carré de Malberg. Sa réputation l'avait précédé parmi nous ; il l'a confirmée par la sûreté de sa science juridique et la précision élégante de sa parole.

Le départ de M. de Tannenberg a fait perdre à la Faculté des sciences un maître de conférences, dont elle appréciait vivement l'érudition et l'originalité scienti-

Digitized by Google

fique. Il est remplacé par M. Lacour, qui, après la plus brillante carrière comme professeur de mathématiques spéciales, à Paris, a désiré se consacrer plus exclusivement à ses études préférées, en entrant dans l'enseignement supérieur. Qu'il reçoive ici, de notre part, la bienvenue la plus amicale !

De nombreux congrès scientifiques se sont tenus à Nancy pendant la période des vacances ; le congrès de neurologie, le congrès de médecine; le congrès dentaire national. A chacun de ces congrès, les professeurs de nos Facultés ont collaboré par des travaux très remarqués ; à ces savants venus de toutes les parties de la France et de l'étranger, ils ont fait brillamment à la fois les honneurs de leur esprit et de leur cité.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LA

SITUATION GÉNÉRALE DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY

PENDANT L'ANNÉE 1895-1896

PRÉSENTÉ

Par M. GODFRIN, professeur à l'École supérieure de pharmacie.

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la situation de l'Université de Nancy pendant l'année scolaire 1895-1896, et les améliorations qui peuvent y être introduites, rapport dressé en conformité de l'article 14 du décret du 28 décembre 1885,

PERSONNEL.

A la Faculté de droit, M. Carré de Malberg a été titularisé dans la chaire de droit constitutionnel et administratif, qu'il occupait depuis le 1er novembre 1894.

La Faculté de médecine a eu la douleur de perdre deux de ses professeurs honoraires, Stoltz et Coze, tous deux anciens titulaires de Strasbourg.

Doyen depuis 1867, Stoltz, après l'annexion, avait considéré comme un devoir de patriote de venir mettre

Digitized by Google

son expérience et son autorité au service de la Faculté naissante de Nancy; retiré en Alsace, son pays natal, depuis 1878, il vient de s'y éteindre à l'âge de 92 ans. Par ses remarquables travaux scientifiques et son habileté opératoire, il s'était placé au premier rang des accoucheurs de son temps. Il avait été associé national de l'Académie de médecine, conseiller général du Bas-Rhin, conseiller municipal de Strasbourg, commandeur de la Légion d'honneur.

Issu d'une famille essentiellement médicale et universitaire, Coze avait succédé à son père, à la faculté alsacienne, dans la chaire de matière médicale et thérapeutique qu'il devait ensuite occuper à Nancy jusqu'à sa retraite, en 1889. Homme de devoir, d'une parfaite droiture, Coze a succombé entouré de l'estime et du respect de tous ceux qui l'ont connu ; il était associé national de l'Académie de médecine, chevalier de la Légion d'honneur.

A la suite d'une longue maladie qui a tenu M. Chrétien éloigné de sa chaire, M. Frœlich, agrégé, a été chargé, pendant le semestre d'été, du cours de médecine opératoire.

Les changements dans le personnel ont été peu importants à la Faculté de médecine ; M. Maleterre a été nommé chef de clinique obstétricale, et M. Stroup chef de clinique médicale.

La Faculté des sciences a vu M. Blondlot, maître de conférences de physique, nommé professeur titulaire ; M. Cuénot, chargé d'un cours complémentaire de zoologie, a été promu professeur adjoint. M. de Tannenberg, maître de conférences de mathématiques, nous quitte pour l'Université de Toulouse. Esprit distingué, mathématicien d'une valeur et d'une originalité incontestables, excellent professeur, M. de Tannenberg emporte tous nos regrets. Il est remplacé par M. Lacour, ancien professeur de mathématiques spéciales au Lycée de Nancy

Digitized by Google

et au Lycée Saint-Louis. Nous sommes heureux de lui souhaiter la bienvenue.

La chaire de chimie de l'École supérieure de pharmacie, qu'avait quittée il y a un an M. Jacquemin, a été déclarée vacante ; M. Held, professeur de pharmacie, vient d'y être nommé sur sa demande. M. le Directeur a déjà saisi M. le Recteur d'une demande de déclaration de vacance de la chaire de pharmacie, privée de titulaire à la suite de ce changement. Un autre vide vient de se produire dans le personnel de la même école : M. Meslans, agrégé de chimie, a obtenu un congé pour missions scientifiques à l'étranger. Tout en félicitant le distingué professeur de l'attention dont il a été l'objet de la part de M. le Ministre, nous regrettons la détermination qui l'éloigne si tôt de Nancy, et nous exprimons l'espoir que son absence ne sera que de courte durée.

M. le professeur Gross, de la Faculté de médecine, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur ; dans cette même année, nous avons déjà eu à enregistrer son élection de correspondant de l'Académie de médecine. A l'occasion du centenaire de l'Institut, dont il est correspondant, M. Blondlot, professeur de physique à la Faculté des sciences, a également obtenu la croix de la Légion d'honneur. Maîtres et élèves ont unanimement applaudi à ces distinctions méritées.

Les palmes d'officier de l'Instruction publique ont été décernées à MM. Simon et Nicolas, professeurs à la Faculté de médecine, Auerbach à la Faculté des lettres. MM. Carré de Malberg, professeur, et Valegeas, secrétaire de la Faculté de droit, ont été nommés officiers d'Académie.

Nous signalerons aussi avec le plus vif plaisir les distinctions accordées par plusieurs Sociétés savantes à quelques membres de notre Université. L'Académie française a décerné un prix Monthyon à M. Grucker,

Digitized by Google

professeur de littérature étrangère, pour un ouvrage intitulé « Lessing », accueilli par la grande critique, tant en France qu'en Allemagne et en Angleterre avec les plus grands éloges. M. Couve, maître de conférences à la Faculté des lettres, a obtenu de la Société centrale des architectes la médaille qu'elle décerne à un membre des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

Plusieurs membres du corps universitaire ont conquis cette année le grade suprême. MM. Klobb, agrégé libre, chef de travaux pratiques et chargé d'un cours complémentaire d'hydrologie à l'École de pharmacie ; Hecht, préparateur de zoologie à la Faculté des sciences, ont présenté à la Faculté de Paris leurs thèses de sciences physiques et de sciences naturelles, qu'ils ont soutenues avec succès. Rompant avec une tradition fâcheuse qui tend à n'accorder de valeur qu'aux thèses de Paris, M. Guyot, chef des travaux chimiques à la Faculté des sciences, a présenté la sienne à Nancy ; après une soutenance remarquable, il a été admis avec éloge.

Les pouvoirs de M. Krantz, doyen de la Faculté des lettres, devant expirer en décembre 1896, la Faculté a eu à présenter à la fin de juillet une liste de deux noms au choix du ministre. M. Krantz a été proposé en première ligne et M. Pfister en deuxième ligne à l'unanimité. Le Conseil général de l'Université a confirmé ce choix.

M. Diehl, de la Faculté des lettres, a été réélu au Conseil académique pour une nouvelle période de trois années, en mai dernier.

ENSEIGNEMENT.

Plusieurs réformes ont été introduites cette année dans l'enseignement ou ont été soumises à une première épreuve ; il convient d'en noter ici les résultats ainsi que

Digitized by Google

les modifications qu'elles ont entraînées dans la distribution des cours des Facultés intéressées.

La Faculté de droit a dû mettre en vigueur les décrets du 30 avril 1895 sur le doctorat et la licence en droit. Il était facile de prévoir que le plus grand nombre des aspirants au doctorat choisiraient de préférence les sciences juridiques, qui répondent davantage à l'orientation de leurs études de licence ; quelques-uns cependant se sont fait inscrire pour les sciences politiques et économiques. Ce mouvement tend à s'accentuer dans la présente année scolaire, où les étudiants se répartissent à peu près également entre les deux sections. Les conférences facultatives instituées l'an dernier pour satisfaire aux dispositions du décret précité ont continué à être dirigées par MM. Bourcart, Gavet, Carré de Malberg, professeurs, et M. Mélin, docteur en droit. Des exercices du même genre ont été ouverts par plusieurs professeurs, MM. May et Gavet, à côté de leurs cours magistraux de droit romain et d'histoire du droit.

Grâce à un crédit extraordinaire accordé par M. le Ministre et aux sacrifices qu'elle s'est imposés sur son propre budget, la Faculté de médecine a pu mettre à profit les études spéciales auxquelles s'est livré son agrégé de physique, M. Guilloz, pour créer un enseignement nouveau, l'électrothérapie. De plus, l'administration des hospices a bien voulu fournir les locaux nécessaires à une installation d'électrothérapie, et cette méthode de traitement va pouvoir être appliquée aux malades de l'hôpital ainsi qu'aux indigents.

Le nouveau mode d'examen imposé aux candidats à la licence ès sciences donne satisfaction à un vœu maintes fois exprimé par M. le Doyen de la Faculté dans ses rapports annuels, et aura les conséquences les plus heureuses pour l'avenir des Universités, de la science pure et de l'industrie nationale. Cette réforme

Digitized by Google

devant être appliquée pour la première fois en juillet 1897, la Faculté a organisé dès cette année, en utilisant le mieux possible les ressources dont elle dispose et sans augmentation de dépenses ni de personnel, les cours propres à fournir aux étudiants l'enseignement préparatoire aux divers certificats qu'elle est appelée à délivrer. Ces nouveaux cours seront ceux d'analyse supérieure, d'algèbre supérieure, de géométrie supérieure et de physique appliquée. Dans un autre but, M. Haller, de concert avec M. Guyot, inaugurera un cours de chimie tinctoriale dont l'utilité n'est pas à démontrer dans une région où existent de nombreuses teintureries et manufactures d'impressions sur tissus ; M. Perreau, maître de conférences de physique, fera aussi un cours bénévole où il traitera des principales applications de la chaleur et surtout de l'électricité, qui prennent tant d'extension ; enfin, M. Vogt, maître de conférences de mathématiques, a bien voulu se charger d'un cours de mécanique appliquée qui comprendra l'exposé des principes fondamentaux de la mécanique et l'étude des différents moteurs utilisés dans l'industrie.

C'est à la session de juillet qu'ont été appliqués pour la première fois le nouveau mode et le nouveau programme de la licence ès lettres, qui donnent aux Facultés plus d'indépendance et d'initiative pour l'indication des textes à étudier, et aux candidats plus de liberté et d'espace pour le choix et l'exécution des travaux écrits. Il serait prématuré de tirer des conclusions générales et définitives de cette première expérience. On peut dire néanmoins qu'elle a donné des résultats heureux et pleins de promesses pour l'avenir. — Sans compter les heures supplémentaires fournies bénévolement par plusieurs maîtres pendant le deuxième semestre et à l'approche des examens et des concours, la Faculté des lettres a fait, pendant le semestre d'hiver, cinq cours publics

Digitized by Google

libres comme d'habitude très suivis. Les sujets traités ont été les suivants : *Les problèmes de l'éducation*, par M. Souriau, professeur de philosophie ; *Les traités de politique et de logique* de Cicéron, par M. Thiaucourt, professeur de littérature latine ; *L'évolution du théâtre en France ; La comédie et le drame au XIXe siècle*, par M. Krantz. professeur de littérature française ; *Les idées politiques de la Grèce ancienne*, par M. Cousin, maître de conférences de grec et de grammaire des langues classiques ; *L'histoire de Nancy* (suite), par M. Pfister, professeur d'histoire de l'Est de la France. M. Baldensperger a continué avec le même succès qu'à ses débuts son cours bénévole d'anglais. Un cours libre et public d'océanographie a été fait pendant le semestre d'hiver, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres, par M. Thoulet, professeur à la Faculté des sciences.

Batiments.

L'Institut anatomique a été inauguré solennellement en même temps que l'Institut sérothérapique de l'Est le 28 juin 1896, en présence de MM. Barthou, ministre de l'Intérieur, Boucher, ministre du Commerce, et Liard, directeur de l'Enseignement supérieur. D'un autre côté, on peut prévoir le moment où certains travaux laissés en souffrance à l'Institut anatomique seront terminés. Grâce à un crédit supplémentaire accordé par M. le Ministre, les deux pavillons destinés à abriter les animaux servant aux expériences vont être achevés. Des dépenses de matériel et de mobilier sont encore nécessaires pour que le fonctionnement des services ne laisse rien à désirer. M. le Doyen a la promesse qu'un crédit lui sera bientôt alloué par M. le Ministre pour cet objet. Le Conseil municipal a décidé la construction d'un chemin couvert qui

Digitized by Google

permettra de transporter à l'abri des regards, de l'hôpital à l'Institut, les cadavres à autopsier. Les travaux de ce chemin sont commencés, et il y a lieu d'espérer qu'ils seront terminés dans le courant de cette année scolaire.

Le succès de l'École de brasserie allant toujours s'accentuant, le local qui a été mis à sa disposition provisoirement par l'Institut chimique et dont celui-ci a le plus grand besoin, est devenu trop étroit, et elle a songé à s'installer plus largement dans une construction distincte. A l'aide des souscriptions des industriels intéressés de la région, et de nombreuses bonnes volontés, M. le Doyen de la Faculté des sciences a déjà réuni une partie des fonds nécessaires, et dès le printemps prochain il se propose de commencer les fondations, sur un terrain voisin de l'Institut chimique, que la ville de Nancy lui a gracieusement concédé.

La Faculté des lettres est entrée en possession d'une salle de conférences nouvelle qui lui a été attribuée dans le partage des locaux laissés vacants par le déménagement partiel de la Faculté de médecine. C'est tout ce qu'elle a gagné à la distribution.

ÉTUDIANTS.

Le nombre des élèves en cours d'inscription a été à la Faculté de droit de 319, à la Faculté de médecine de 318, dont 312 pour le doctorat et 6 pour l'officiat. La Faculté des sciences a eu cette année 222 étudiants, en comptant les aspirants au certificat d'études des sciences physiques, chimiques et naturelles, les élèves de l'École d'agriculture de Tomblaine, ceux de l'École de brasserie et de chimie industrielle. La Faculté des lettres a compté 111 assistants, correspondants ou étudiants libres, l'École de pharmacie 40 étudiants, dont les trois quarts de première

Digitized by Google

classe. Le nombre des étudiants a augmenté de 52 à la Faculté de droit, de 55 à la Faculté des sciences. A la Faculté des lettres ce chiffre est resté à peu près stationnaire ; il a diminué de 35 à la Faculté de médecine et de 38 à l'École de pharmacie. Pour la Faculté de médecine cette diminution était prévue ; elle est due à l'application du nouveau régime d'études qui envoie les étudiants de première année à la Faculté des sciences, ce qui diminue d'autant les inscriptions en médecine. La cause de la diminution des étudiants à l'École de pharmacie a été depuis longtemps signalée ; elle tient à une disposition qui paraît inexplicable et d'après laquelle l'Etat accorde aux écoles secondaires, pour la délivrance des diplômes de seconde classe, une circonscription de quatre ou cinq départements, tandis qu'il ne réserve à ses écoles supérieures que le département où elles siègent, et au décret du 30 juillet 1883 qui stipule que les aspirants au titre de pharmaciens de 2e classe sont tenus de subir les trois examens définitifs devant l'École dans le ressort de laquelle ils doivent exercer. — En résumé, le nombre total des étudiants de l'Université de Nancy est de 1010, supérieur de 31 à celui de l'an dernier.

Il convient de faire remarquer qu'un bon nombre d'étudiants étrangers, cette année 83, sans compter ceux des anciens départements, continue à fréquenter notre Université. Ils trouveront à Nancy, comme par le passé, un comité de patronage et des cours spéciaux de langue française en même temps que la sympathie de tous.

Examens.

La Faculté de droit a conféré 88 grades, savoir : 33 baccalauréats, 36 licences, 9 doctorats, 10 certificats de capacité. — 18 candidats ont été reçus avec éloge, parmi lesquels on remarque 2 candidats à la licence, MM. Cosson

Digitized by Google

et Renard, et 3 aux examens de doctorat, MM. Dauphinot, Arnoult et Orban.

La Faculté de médecine a reçu 32 docteurs, 2 officiers de santé, 12 sages-femmes de 1re classe et 11 sages-femmes de 2e classe ; 4 de ses élèves ont été admis à l'École du service de santé militaire.

La Faculté des sciences a délivré un diplôme de docteur ès-sciences physiques dont il a été parlé ci-dessus. Elle a examiné 31 candidats à la licence, dont 16 ont été reçus, 5 pour les sciences mathématiques, 5 pour les sciences physiques et 6 pour les sciences naturelles. Elle a délivré à trois élèves de l'Institut chimique le diplôme de chimiste, et 35 certificats des sciences physiques, chimiques et naturelles, sur 60 candidats qui s'étaient présentés.

Les examens du baccalauréat ont donné les résultats suivants : pour le baccalauréat classique (lettres-mathématiques), 119 candidats se sont présentés ; 44 soit 36 0/0 ont été admis ; pour le baccalauréat moderne (lettres-mathématiques), 58 candidats, 31 admis, proportion 53 0/0 ; pour le baccalauréat moderne (lettres-sciences), 15 candidats, 9 admis, proportion 60 0/0.

Un élève de la Faculté des sciences, M. Rigollet, a subi avec succès les épreuves du concours d'agrégation pour les sciences mathématiques.

La Faculté des lettres a reçu 4 candidats au diplôme des études supérieures d'histoire et de géographie sur 6 qui s'étaient présentés ; elle a examiné 37 candidats à la licence et a délivré 22 diplômes. Elle a fait passer à 450 candidats au baccalauréat classique (1re partie) des examens qui ont donné lieu à 214 admissions, proportion 47 0/0 ; pour le même baccalauréat (2e partie) elle a examiné 239 candidats et en a admis 148, proportion 61 0/0 ; pour le baccalauréat moderne (1re partie) il y a eu 201 candidats, 80 admis, proportion 40 0/0 ; pour le même bacca-

Digitized by Google

lauréat (2e partie) il s'est présenté 13 candidats, 7 ont été admis, soit une proportion de 50 0/0.

Parmi les étudiants ou anciens étudiants de la Faculté des lettres, plusieurs ont subi avec succès les concours de diverses agrégations. En grammaire elle a fait recevoir M. Vandaele et un admissible ; en langues vivantes MM. Merlier et Bruet ont été reçus, ce dernier avec le n° 1 ; il y a eu de plus un admissible ; deux étudiants boursiers ont été aussi admissibles à l'agrégation d'histoire.

M. Laurent, agrégé d'histoire, ancien boursier de la Faculté de Nancy, a été nommé membre de l'Ecole française d'Athènes ; M. Madelin, aussi agrégé d'histoire, ancien étudiant libre de la Faculté de Nancy a été nommé membre de l'École française de Rome. C'est la première fois que des élèves ayant conquis leurs grades près d'une Faculté de province ont accès à ces deux écoles.

L'Ecole supérieure de pharmarcie a fait passer 42 examens définitifs ; elle a conféré 14 diplômes, dont 5 de pharmacien de 1re classe, 7 de pharmacien de seconde classe, et 2 d'herboriste de 1re classe.

Vœux.

Il me reste à exposer les vœux divers émis par MM. les Doyens et Directeurs, vœux relatifs à l'enseignement, aux installations matérielles et aux examens.

1° La Faculté de médecine demande l'attribution des crédits nécessaires pour compléter le matériel et le mobilier de l'Institut anatomique.

2° Le transfert de tous les services de la Faculté sur les terrains voisins de cet Institut.

3° La création d'un emploi de directeur du laboratoire d'anatomie pathologique des cliniques.

4° La Faculté des sciences ayant à nouveau constaté l'insuffisance de la préparation scientifique des candidats

Digitized by Google

au diplôme des sciences physiques, chimiques et naturelles, demande, malgré l'amélioration introduite à cet état de choses par le Conseil supérieur de l'instruction publique dans sa dernière session, que les bacheliers ès-lettres mathématiques soient autorisés à se préparer aux études médicales.

5° Elle renouvelle le vœu déjà plusieurs fois émis par elle de la création d'une troisième chaire de mathématiques.

6° La Faculté des lettres désire qu'il lui soit attribuée, lors d'un agrandissement possible des locaux de l'Université, une vaste salle destinée à l'installation d'un musée archéologique.

7° Elle insiste de nouveau sur la création de maîtrises de conférences de littérature française et de philosophie.

8° L'École supérieure de pharmacie demande que sa circonscription pour la réception des pharmaciens de 2e classe soit augmentée, comme l'ont été naguère celles des Écoles de Bordeaux, Toulouse et Limoges, et soit étendue aux départements faisant partie de l'Académie de Nancy et au territoire de Belfort.

Digitized by Google

RAPPORT

DE

M. LEDERLIN, doyen de la Faculté de Droit

SUR LA SITUATION ET LES TRAVAUX DE LA FACULTÉ

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1895-1896

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

L'année scolaire 1895-1896 a été signalée par la mise en vigueur des décrets du 30 avril 1895 sur le Doctorat et la Licence en Droit. J'en ai déjà fait connaître l'économie dans le rapport que j'ai eu l'honneur de vous présenter en novembre 1895; les modifications qui en sont résultées dans la répartition de nos enseignements vous sont également connues dès à présent (1). Les deux sections, *Sciences juridiques*, et *Sciences politiques et économiques*, entre lesquelles se partagent les études du Doctorat, ont été organisées dès la rentrée, grâce au concours empressé des professeurs de la Faculté. Il était facile de prévoir que le plus grand nombre de nos aspirants au Doctorat choisiraient de préférence les *Scienees juridiques*, qui répondent davantage à l'orientation de leurs études de licence; quelques-uns cependant se sont fait

(1) Voir: Rapport de M. Lederlin, doyen de la Faculté de Droit, sur la situation et les travaux de la Faculté de Droit, pendant l'année scolaire 1895-1896.

Digitized by Google

inscrire pour les *Sciences politiques et économiques*; ce mouvement tend à s'accentuer dans la présente année scolaire, où les étudiants se répartissent à peu près également entre les deux sections. Le professeur d'*Histoire des doctrines économiques* et le professeur de *Droit international public* ont eu aussi la satisfaction de réunir au pied de leurs chaires un certain nombre de personnes qui ne sont plus des étudiants et qui ont paru suivre les cours avec beaucoup d'intérêt.

Les conférences facultatives ont été réorganisées selon le vœu de l'arrêté du 30 avril 1895; elles ont été dirigées par MM. BOURCART, GAVET, CARRÉ DE MALBERG, professeurs, et MÉLIN, docteur en droit ; elles ont été très fréquentées. Des exercices de même genre ont été été ouverts par MM. MAY et GAVET, professeurs, à côté de leurs cours magistraux de droit romain et d'histoire du droit (doctorat).

M. CARRÉ DE MALBERG a été titularisé dans la chaire de droit constitutionnel et administratif, qu'il occupait depuis le 1er novembre 1894, avec autant de zèle que de distinction (1).

Les palmes d'officier d'académie ont été décernées à M. CARRÉ DE MALBERG, professeur, et à M. VALEGEAS, docteur en droit, secrétaire de la Faculté (2).

Je donne à la suite de ce rapport la liste des travaux publiés par les professeurs pendant la dernière année scolaire ; on y remarquera notamment la quatrième édition des *Éléments de droit romain* de M. MAY, dont le succès s'affirme de plus en plus, et dont l'ordonnance répond pleinement au programme nouveau du cours de droit romain. Je dois signaler en outre deux œuvres importantes qui sont sous presse et paraîtront prochaine-

(1) Décret du 25 avril 1896.

(2) Arrêté du 27 juin 1896.

Digitized by Google

ment : M. BEAUCHET prépare sur l'histoire du droit grec un travail considérable, dont il a puisé les éléments en Grèce même, lors du séjour qu'il y a fait de 1895 à 1896 (1). M. GAVET fait imprimer un *Manuel de bibliographie historique* à l'usage des étudiants en droit ; il se propose surtout d'y faire connaître à nos étudiants la méthode à suivre dans les travaux qu'ils voudront entreprendre sur l'histoire du droit, les sources à consulter, les moyens de les rechercher et de les utiliser.

Le nombre des élèves en cours d'études, en vertu d'inscriptions régulièrement prises et non périmées, présente sur l'année précédente une augmentation de 52 ; il a été de 319 (2) qui, à raison de leur provenance, se répartissent ainsi qu'il suit :

Ville de Nancy	114
Département de Meurthe-et-Moselle (Nancy excepté)	54
Département de la Meuse	51
Département des Vosges	47
TOTAL, pour le ressort académique.	266
Autres départements français	40
Anciens départements	9
Pays étrangers	4
	319

Il a été pris sur les registres de la Faculté 777 inscriptions trimestrielles, soit en moyenne 194,25 par trimestre. Le nombre des inscriptions n'avait été l'année

(1) L'ouvrage a paru depuis la rédaction de ce rapport, sous ce titre : *Histoire du droit privé de la République athénienne.* Paris, 1897, 4 vol. in-8°

(2) Le nombre des élèves en cours d'études a été : en 1894-1895, de 267 ; en 1893-1894, de 243 ; en 1892-1893, de 221.

Digitized by Google

précédente que de 712, soit une moyenne par trimestre de 178 (1).

En général, nos étudiants nous ont donné satisfaction par leur conduite et leur application ; quelques-uns pourtant nous ont mis dans la nécessité de sévir à raison de leurs absences aux cours ; nous avons dû, prononcer treize pertes d'inscriptions pour défaut d'assiduité ; neuf d'entre elles ont été rendues, parce que les étudiants qu'elles frappaient sont revenus à de meilleures habitudes ; quatre ont été maintenues définitivement (2).

Les conférences facultatives ont eu un plein succès parmi nos étudiants ; 194 d'entre eux s'y sont fait inscrire, soit 106 pour le premier semestre et 88 pour le second (3).

La Faculté a conféré 88 grades, savoir :

(1) Relevé des inscriptions par années d'études et par trimestres.

Inscriptions	Novembre 1895	Janvier 1896	Mars 1896	Mai 1896	Totaux pour l'année	Moyenne par trimestre
Capacité	22	23	18	21	84	21
1re année	61	72	56	77	266	66.50
2e année	52	60	48	64	224	56
3e année	38	34	34	51	157	39.25
4e année	14	11	9	12	46	11.5
	187	200	165	225	777	194.25

La moyenne trimestrielle avait été en 1894-95, de 178 ; en 1893-94, de 146,50 ; en 1892-93, de 149,25.

(2) Pertes d'inscriptions, encourues au cours de l'année scolaire 1895-1896.

	Radiations prononcées au cours de l'année scolaire	Inscriptions rendues à la fin de l'année scolaire	Radiations définitives
Capacité	3	1	2
1re année	3	2	1
2e année	6	5	1
3e année	1	1	»
	13	9	4

(3) Nombre des étudiants inscrits aux conférences facultatives.

	1er semestre 1895-96	2e semestre 1895-96
1re année	36	29
2e année	34	31
3e année	23	22
4e année	13	6
Totaux	106	88
	194	

Digitized by Google

Baccalauréat, 33 ; licence, 36 ; doctorat, 9 ; certificat de capacité, 10 ; total, 88.

Le nombre total des examens et épreuves subis au cours de l'année scolaire 1895-1896 a été de 329 ; la proportion des admissions y a été de 243, soit 73,86 pour cent, celle des ajournements, de 86, soit 26,13 pour cent (1).

La session de juillet, considérée dans son ensemble, donne à peu près les mêmes résultats : 207 épreuves, avec 153 admissions, soit 73,92 pour cent et 54 ajournements, soit 26,08 pour cent (2). Mais il y a des différences très notables entre les trois années d'études et les diverses épreuves de chaque année. Pour la troisième année, la moyenne des admissions dépasse 80 pour cent ; elle est de 82 aux épreuves écrites ; de 96, aux examens oraux de la première partie ; de 88, à ceux de la seconde partie. La seconde année ne compte que 66 pour cent d'admissions à la première partie du 2e examen de baccalauréat, et 76,75 pour cent à la seconde. La première année, dont l'examen ne comprend plus qu'une seule

(1) Relevé général des examens subis pendant l'année scolaire 1895-1896.

Nature des épreuves	NOMBRE DES candidats	NOMBRE DES épreuves	NOMBRE DES admissions	NOMBRE DES ajournements	PROPORTION P. 100 DES admissions	PROPORTION P. 100 DES ajournements
Baccalauréat et Licence.	182	283	210	73	74.20	25.79
Doctorat	28	28	23	5	82.14	17.85
Capacité	17	18	10	8	55.55	44.44
	227	329	243	86	73.86	26.13
			329			

(2) Relevé des examens de Baccalauréat et de Licence, subis dans la session de juillet 1896.

Nature des épreuves	NOMBRE DES candidats	NOMBRE DES épreuves	NOMBRE DES admissions	NOMBRE DES ajournements	PROPORTION P. 100 DES admissions	PROPORTION P. 100 DES ajournements
1er examen de Baccalauréat.	51	51	33	18	64.70	35.30
2e examen de Baccalauréat.	45	»	»	»	»	»
1re partie	»	45	30	15	66.67	33.33
2e partie	»	43	33	10	76.75	23.25
Examen de Licence	34	»	»	»	»	»
1re partie. Epreuve écrite.	»	34	27	7	79.41	20.59
1re partie. Examen oral . .	»	34	30	4	88.24	11.76
2e partie. Examen oral. . .	»					
	130	207	153	54	73.92	26.08
			207			

Digitized by Google

partie, avec quatre interrogations, n'a obtenu que 64,70 pour cent d'admissions, moins des deux tiers, contre 35,70 pour cent d'ajournements, plus du tiers ; sur 18 candidats ajournés en juillet, 7 seulement ont réparé cet échec en novembre ; les 11 autres sont ajournés à la session de juillet 1897, avec suspension du cours de leurs inscriptions. Il n'est pas douteux que l'accroissement du nombre des ajournements ne soit dû en grande partie à l'application des nouveaux règlements ; nous en comptons dans la session de juillet, 14, qui sont la conséquence du nouveau mode de notation ; 13, soit 6 en 1re année, 4 en 2e année, et 3 en 3e année, ont été prononcés par deux boules rouges-noires ; 1 candidat a été ajourné, après délibération du jury, pour avoir été nul sur l'une des matières de l'examen de licence. Sur 34 candidats, qui ont subi les épreuves écrites de l'examen de 3e année, 28 ont été admis, 6 ajournés. Ces épreuves, très bonnes pour quelques-uns, trahissent chez d'autres des connaissances acquises insuffisantes, chez la plupart une grande inexpérience en ce qui concerne la composition et la rédaction de travaux écrits ; il y a lieu de penser qu'ils y arriveront mieux préparés à l'avenir, grâce surtout au soin que les professeurs chargés des conférences facultatives apportent à cette partie de l'instruction de leurs élèves.

Dans la session de juillet, 18 épreuves ont été suivies d'admission *avec éloge*, c'est-à-dire avec unanimité de boules blanches. En voici l'énumération :

1er examen de Baccalauréat : MM. Boulangé, Gérard, Lespine, Salmon, Weymüller.

2e examen de Baccalauréat, 1re et 2e parties : MM. Deubel, Grenier ;

2e examen de Baccalauréat, 1re partie : MM. Garnier (Pierre), Valentin ;

Digitized by Google

2e examen de Baccalauréat, 2e partie : MM. André, Laurent (Georges), Poizat (Maurice).

Examen de Licence, 1re partie : M. Cosson ;

— 2e partie : M. Renard (Georges).

La session de novembre 1895 a présenté, sur un total de 61 épreuves, 49 admissions et 12 ajournements (1), soit 80,33 pour cent d'admissions et 19,67 pour cent d'ajournements, au lieu de 73,92 pour cent et 26,08 pour cent en juillet. Les notes y ont été cependant bien inférieures à celles de juillet : la proportion des boules rouges, rouges-noires et noires s'y est notablement élevée aux dépens des boules blanches et blanches-rouges ; aucun éloge n'y a été décerné. Ces deux résultats, contradictoires en apparence, s'expliquent par la circonstance que le mode de notation plus facile du régime ancien a été suivi encore dans la session de novembre (2).

La session de janvier n'a compris que neuf examens,

(1) Relevé des examens de Baccalauréat et de Licence subis dans la session de novembre 1895.

Nature des épreuves	NOMBRE DES candidats	épreuves	admissions	ajournements	PROPORTION P. 100 DES admissions	ajournements
1er examen de Baccalauréat.	23	»	»	»	»	»
1re partie	»	23	16	7	69.56	30.44
2e partie	»	11	8	3	72.73	27.27
2e examen de Baccalauréat.	7	»	»	»	»	»
1re partie	»	7	6	1	85.71	14.29
2e partie	»	4	4	»	100	»
Examen de Licence	9	»	»	»	»	»
1re partie	»	8	8	»	100	»
2e partie	»	8	7	1	87.50	12.50
	39	61	49	12	80.33	19.67
				61		

(2) Relevé des boules distribuées aux examens de Baccalauréat et de Licence.

Nature des boules	Session de juillet 1896 Nombre	Proportion p. 100	Session de novembre 1895 Nombre	Proportion p. 100	Session de janvier 1896 Nombre	Proportion p. 100
Boules blanches	127	19.42	»	»	»	»
— blanches-rouges	142	21.71	20	10.47	»	»
— rouges	223	34.10	92	48.17	14	50
— rouges-noires	118	18.04	63	32.98	11	39.29
— noires	44	6.73	16	8.38	3	10.71
	654		191		28	

Digitized by Google

dont sept ont été suivis d'admission et deux d'ajournement (1); les notes y ont été généralement faibles.

Aux examens de Doctorat, sur 28 épreuves, 23 ont été suivies d'admission, et 5 d'ajournement (soit 82,15 pour cent contre 67,85 pour cent) (2) 16 épreuves ont été subies suivant l'ancien régime, savoir : 3 premiers examens de Doctorat, 5 deuxièmes examens, et 9 thèses : elles n'ont donné lieu à aucun ajournement. La mention *éloge* a été méritée par M. Dauphinot au 1er examen, et par MM. Arnoult et Orban, à la thèse ; trois autres thèses, celles de MM. Boyé, Gabriel et Nizet ont été admises avec la mention *très bien*. Douze candidats se sont présentés au 1er

(1) Relevé des examens de Baccalauréat et de Licence subis dans la session de janvier 1896

Nature des épreuves	NOMBRE DES candidats	épreuves	admissions	ajournements	PROPORTION P. 100 DES admissions	ajournements
1er examen de Baccalauréat.	7	»	»	»	»	»
1re partie	»	6	5	1	83.33	16.66
2e partie	»	1	1	»	100	»
2e examen de Baccalauréat.	1	»	»	»	»	»
1re partie	»	1	1	»	100	»
2e partie	»	»	»	»	»	»
Examen de Licence	1	»	»	»	»	»
1re partie	»	»	»	»	»	»
2e partie	»	1	»	1	»	100
	9	9	7	2	77.77	22.22
			9			

(2) Relevé des examens de Doctorat subis pendant l'année scolaire 1895-1896.

Nature des épreuves	NOMBRE DES épreuves	admissions	ajournements	PROPORTION P. 100 DES admissions	ajournements
Ancien régime					
1er examen de Doctorat.	3	3	»	100	»
2e examen de Doctorat.	4	4	»	100	»
3e examen de Doctorat.	»	»	»	»	»
Thèse	9	9	»	100	»
Nouveau régime					
1er examen de Doctorat (sciences juridiques).	10	5	5	50	50
1er examen de Doctorat (sciences politiques et économiques)	2	2	»	100	»
	28	23	5	82.15	17.85
			28		

Relevé des boules distribuées aux examens de Doctorat.

Nature des boules	Nombre	Proportion p. 100
Boules blanches	33	43.42
— blanches-rouges	25	32.90
— rouges	15	19.73
— rouges-noires	3	3.95
— noires	»	»
	76	

Digitized by Google

examen du régime nouveau ; 10 d'entre eux l'ont subi dans la section des *Sciences juridiques*, 5 ont été admis, 5 ajournés ; les deux autres candidats avaient opté pour la section des *Sciences politiques et économiques ;* ils ont été admis tous deux.

Le sujet choisi par M. Arnoult (Gabriel) pour sa thèse de Doctorat était le suivant : *De la revision des constitutions ; établissement et revision des constitutions françaises ; le système de revision des constitutions étrangères.* Sur cette question des plus intéressantes dans la théorie du droit constitutionnel et à laquelle la vie politique donne à chaque instant, en France et à l'étranger, comme un regain d'actualité, il a présenté un travail des plus complets. Après avoir indiqué les questions que le sujet soulève et esquissé à grands traits l'histoire des constitutions successives de la France, il étudie spécialement les pouvoirs de l'Assemblée nationale en matière de revision, les propositions diverses qu'elle a eu à examiner et les solutions qui ont été adoptées. Il examine ensuite, avec un soin scrupuleux et un grand souci de l'exactitude, les systèmes de revision des constitutions étrangères, qu'il groupe, judicieusement suivant le rôle qu'elles attribuent ou refusent au peuple dans l'élaboration de la revision. Le travail de M. Arnoult est l'œuvre d'un esprit mûr et réfléchi, les conclusions en sont saines, bien déduites et bien raisonnées, et l'auteur les a défendues avec autant de talent que de fermeté.

Sous ce titre : *Etude de droit fluvial international,* M. Orban a soumis à la Faculté une thèse bien conçue, sérieusement documentée, écrite dans un style sobre, clair et précis. Il débute par une introduction assez étendue, où il s'applique à déterminer la nature des droits dont les fleuves, en général, sont susceptibles ; il y expose et y soutient une opinion généreuse et hardie qui voit dans les fleuves la continuation de la mer libre, ouverte à tous,

Digitized by Google

et en fait découler la liberté de la navigation de tous les cours d'eau. Il passe ensuite en revue l'histoire du droit fluvial depuis l'époque romaine jusqu'au Congrès de Vienne qui a ouvert en cette matière l'ère moderne. La liberté de la navigation fluviale internationale y a été érigée en principe, et a reçu depuis de nombreuses applications aux principaux fleuves de l'ancien et du nouveau continent. Le régime international du Danube, du Congo et du Niger a attiré d'une façon particulière l'attention de l'auteur ; il a retracé avec une clarté parfaite les multiples négociations diplomatiques poursuivies de 1856 à 1883 au sujet de la navigation du Danube ; il n'a pas été moins heureux dans l'exposition des règles posées par la Conférence africaine de Berlin, qui a non seulement établi la liberté absolue de la navigation du Congo et du Niger, mais en a encore neutralisé les eaux, assurant ainsi au commerce la garantie la plus complète d'une sécurité constante. Son travail se termine par une synthèse lucide des principes qui forment aujourd'hui le fonds commun des conventions fluviales internationales.

Les examens de Capacité ne méritent qu'une mention rapide. Ils ont été plus nombreux que l'année précédente, mais beaucoup moins satisfaisants. 18 candidats se sont présentés ; 10 seulement ont été admis (1) ; le relevé des boules distribuées à ces examens en atteste la faiblesse générale (2).

(1) Voir la note de la page 65.

(2) Relevé des boules distribuées aux examens de Capacité.

Nature des Boules	Nombre	Proportion p. 100
Boules blanches.	3	4.42
— blanches-rouges. .	8	11.76
— rouges	28	41.18
— rouges-noires. . .	20	29.41
— noires	9	13.23
	68	

Digitized by Google

Les concours ouverts entre nos étudiants sont l'objet d'un rapport spécial de M. BEAUCHET. La Faculté a décerné en première année deux premiers prix, deux seconds prix, une mention très honorable et six mentions honorables. Sept candidats ont été en ligne pour le prix Marcel Fabricius, destiné à l'étudiant le plus méritant de première année, qui a été, en définitive, attribué à M. Boulangé (Edouard). En seconde année, la Faculté n'a pu attribuer qu'un premier prix, deux seconds prix et trois mentions honorables ; en troisième année, deux premiers prix, un second prix, quatre mentions honorables. Un mémoire déposé pour le concours de Doctorat, et dont l'auteur est M. Goury, a été jugé digne d'une seconde médaille d'or.

Digitized by Google

Digitized by Google

PUBLICATIONS

DES

MEMBRES DE LA FACULTÉ DE DROIT

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1895-1896

M. LIÉGEOIS. — *Une vie de savant :* DELBŒUF, *professeur à l'Université de Liège.* (Revue de l'hypnotisme.)

M. BINET. — *Examen doctrinal de la jurisprudence en matière d'enregistrement.* (Revue critique de législation et de jurisprudence, pages 417 et suivantes.)

M. MAY. — *Eléments de Droit romain, à l'usage des étudiants des Facultés de Droit*, 4e édition, Paris 1896, in-8°.

M. GARDEIL. — *Compte-rendu du quatrième Congrès d'anthropologie criminelle tenu à Genève du 23 au 30 août 1896.* (Bulletin de l'Union internationale de Droit pénal, tome VI. pages 174-197 (fasc. II)

Notes diverses au Bulletin de l'Union internationale de Droit pénal.

Analyse des lois des cantons d'Uri et d'Unterwalden votées en 1894. (Annuaire de Législation étrangère, publié par la Société de Législation comparée, tome 24, pages 672 et suivantes).

M. BEAUCHET. — *Histoire du droit privé de la République athénienne*, Paris 1897, 4 vol. in-8°.

— *Lois maritimes scandinaves*, traduction, notes et préface, 1 vol. in-8°, Paris 1895.

— *Bulletin de la jurisprudence allemande en matière de droit international privé.* (Journal du droit international privé, 1895, pages 137 et suivantes, 420 et suivantes, 639 et suivantes.)

— *Bulletin de la jurisprudence danoise.* (*Ibid* 1895, pages 173 et suivantes).

— *Bulletin de la jurisprudence danoise en matière maritime.* (Revue internationale du droit maritime, 1894-1895, pages 629 et suivantes; 1895-1896, pages 790 et suivantes.)

— *Bulletin de la jurisprudence norvégienne en matière maritime.* (*Ibid.* 1894-1895, pages 800 et suivantes, 1895-1896, pages 770 et suivantes.)

Digitized by Google

— *Les Batuecas et les Jurdes.* (Annuaire du Club alpin français, tome XXI, pages 242-279.)

M. BOURCART. — *Le péril de l'alcoolisme et les remèdes.* — Brochure de 44 pages, extraite de la Revue politique et parlementaire, tome VII, 1896, pages 70-87 et 298-322.

M. GAVET. — *Sources de l'Histoire du Droit français* : *Manuel de Bibliographie historique* (sous presse).

M. CARRÉ DE MALBERG. — *Notes sur divers arrêts* : Cass. 13 mars 1894, Pandectes françaises, 1895, 1, 181 ; — Cass. 19 juin 1895, ibid. 1896, 1, 353 ; — Bordeaux, 19 février 1895, ibid., 1896, 2, 329.

Digitized by Google

RAPPORT

DE

M. HEYDENREICH, Doyen de la Faculté de Médecine

SUR LA SITUATION ET LES TRAVAUX DE LA FACULTÉ

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1895-1896

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

Le rapport, que j'ai l'honneur de vous présenter, contient l'exposé de la situation de la Faculté de médecine pendant l'année scolaire 1895-1896.

I. — PERSONNEL ENSEIGNANT.

La Faculté a perdu deux de ses professeurs honoraires, tous deux anciens professeurs de la Faculté de médecine de Strasbourg : STOLTZ et COZE.

STOLTZ, le dernier doyen de la Faculté de médecine française de Strasbourg, avait considéré comme un devoir de patriote de venir mettre son expérience au service de la nouvelle Faculté créée à Nancy et de lui permettre de se développer sous le patronage de son nom justement célèbre et respecté.

Sa carrière avait été brillante. Agrégé à la Faculté de Strasbourg à l'âge de vingt-cinq ans, il avait emporté au concours, de haute lutte, à l'âge de trente ans, la place de professeur d'accouchements et de clinique d'accouchements. Nommé doyen de la Faculté de médecine de

Digitized by Google

Strasbourg en 1867, plus tard doyen de la Faculté de Nancy, il avait pris sa retraite en 1878.

Stoltz avait su acquérir, à la fois dans le monde savant et dans le public, une autorité que rien n'est jamais venu ébranler. Ses remarquables travaux scientifiques l'avaient placé au premier rang parmi les accoucheurs de son temps. Les succès de sa pratique, son habileté reconnue dans les opérations obstétricales avaient porté au loin sa renommée.

Associé national de l'Académie de médecine, conseiller général du Bas-Rhin, conseiller municipal de Strasbourg, commandeur de la Légion d'honneur, Stoltz avait tenu partout une grande place.

Depuis qu'il avait abandonné sa chaire de professeur, il s'était retiré à Andlau, sa ville natale, occupant ses loisirs à réunir les documents historiques relatifs à cette cité. C'est là qu'il s'est éteint, à l'âge de 92 ans, au pied des montagnes qu'il aimait; c'est là qu'il a voulu être enterré, et par un dernier souvenir à sa carrière professorale si brillante et à sa patrie, la France, qu'il avait bien servie, il a demandé à être enseveli dans sa robe de professeur.

Coze appartenait à une famille essentiellement médicale et universitaire. Petit-fils de Pierre Coze, professeur de clinique interne et doyen de la Faculté de médecine de Strasbourg à l'époque de sa création, fils de Rozier Coze, professeur de matière médicale et de pharmacie et doyen de la même Faculté, Léon Coze avait embrassé la carrière de son père et de son grand-père.

Nommé agrégé à la Faculté de Strasbourg en 1854, il n'avait pas tardé à succéder à son père dans sa chaire, qui prenait le nom de chaire de matière médicale et thérapeutique. Il avait conservé le même enseignement à la Faculté de Nancy jusqu'à sa retraite, en 1889. Il était associé national de l'Académie de médecine et chevalier de la Légion d'honneur.

Digitized by Google

Léon Coze a eu l'honneur d'être un des précurseurs de la bactériologie. Dès 1866, en collaboration avec Feltz, il avait fait connaître ses *Recherches expérimentales sur la présence des infusoires et l'état du sang dans les maladies infectieuses*, affirmant, dès cette époque, la nature microbienne de la plupart des maladies infectieuses.

D'opinions très arrêtées, mettant au service de convictions profondes une volonté énergique et une parfaite droiture, Léon Coze a fait preuve, dans toute sa carrière, d'une unité de vues et de conduite qui ne s'est pas démentie. Homme de devoir, il a mérité par son dévouement une médaille lors de l'épidémie de choléra de 1854, et pendant la guerre de 1870 il a servi son pays comme médecin principal de seconde classe au titre auxiliaire.

Léon Coze a succombé, à l'âge de 76 ans, entouré de l'estime et du respect de tous ceux qui l'avaient connu.

Pendant le semestre d'été 1896, M. Frœlich, agrégé, a été chargé du cours de médecine opératoire durant une maladie de M. le professeur Chrétien.

Distinctions honorifiques. — M. le professeur Gross a été nommé chevalier de la Légion d'honneur. Nous avons été heureux d'applaudir à cette distinction méritée, depuis longtemps attendue. Nous avions eu, peu de temps auparavant, le plaisir d'enregistrer la nomination de M. Gross au titre de correspondant de l'Académie de médecine.

Les palmes d'officier de l'Instruction publique ont été accordées à MM. les professeurs Nicolas et Simon.

Personnel auxiliaire. — Les changements, survenus dans le personnel auxiliaire pendant l'année 1895-1896, ont été les suivants :

M. Maleterre a été nommé chef de clinique obstétricale ; M. Stroup, chef de clinique médicale.

Le concours pour l'internat des hôpitaux, en 1895,

Digitized by Google

s'est terminé par la nomination de MM. Thiry (Charles), Hadot, Richon, Braun, Dupont, Vaney et Spillmann. MM. Thiébaut, Husson (Albert), Sterne, Mathieu (Paul), Guilloz et Aimé ont été nommés internes provisoires. Le concours pour l'externat a eu pour résultat la nomination de MM. Vial, Garnier, Beuvignon, Fruhinsholz, Grosmaire, Ancel, Gross, Michel (Louis), Weiller (Louis), Zuber, Baldensperger, Kaler, Lescuyer, Jeandelize, Roy, Hummel, Kandel, Job (René), Contal, Dragneff, Duronaux et Chavet.

MM. Pidancet (Charles) et Durouaux ont été nommés aides d'anatomie. M. Appuhn a été nommé préparateur des travaux pratiques de chimie; M. Guéricolas, préparateur d'histoire naturelle; M. Mathieu (Xavier), préparateur de physiologie; M. Barrois, préparateur de médecine légale. M. Aubry a été délégué dans les fonctions de préparateur d'histologie.

M. Bauer (Victor), appariteur de la Faculté de médecine de Nancy depuis sa création, a été admis à la retraite après quarante-cinq ans de bons services dans les Facultés de Strasbourg et de Nancy. Il a été remplacé par M. Thomas (Louis).

II. — Personnel des Étudiants.

Le nombre des élèves inscrits à la Faculté, pendant l'année 1895-1896, a été de 318, dont 312 candidats au doctorat et 6 candidats à l'officiat.

Sur les 312 candidats au doctorat, 219 étaient en cours d'inscriptions et 93 en cours d'examens. Les 219 candidats en cours d'inscriptions se sont répartis de la façon suivante : 23 en première année (sur lesquels 10 appartenaient au nouveau régime d'études), 96 en seconde année, 82 en troisième année et 18 en quatrième année.

Sur les 6 candidats à l'officiat, un seul était en cours

Digitized by Google

d'inscriptions (1re année) ; 5 se trouvaient en cours d'examens.

Les chiffres qui précèdent ne comprennent pas les élèves des Ecoles de médecine de Reims, de Besançon et de Dijon, qui sont venus, au nombre de 29 (9 pour l'École de Reims, 13 pour l'École de Besançon, 7 pour l'École de Dijon), subir des examens de doctorat devant la Faculté de Nancy.

Si l'on compare la situation de la Faculté en 1895-1896 à celle de l'année précédente, on constate que le nombre des étudiants a passé de 353 à 318, soit d'une année à l'autre une diminution de 35 élèves. Ce résultat était prévu ; il est la conséquence de l'application du nouveau régime d'études. Les jeunes gens, qui se destinent à la médecine, sont tenus actuellement de passer une année dans une Faculté des sciences, avant de se faire inscrire dans une Faculté de médecine. Or, si l'on ajoute au chiffre de nos élèves en 1895-1896 celui des étudiants qui ont suivi, la même année, à la Faculté des sciences, les cours préparatoires aux études médicales, on remarque, par rapport à l'année précédente, non pas une diminution de 35 élèves, mais une augmentation à peu près équivalente.

Origine des élèves. — Les étudiants de la Faculté de médecine se répartissent de la manière suivante, au point de vue de leur origine, appréciée d'après leur lieu de naissance :

Meurthe-et-Moselle	65
Vosges	54
Alsace-Lorraine	49
Meuse	28
Haute-Saône	5
Doubs	5
Haute-Marne	4
Marne	4
Ardennes	2
Seine	2

Digitized by Google

Autres départements	30
Bulgarie	44
Turquie (Arméniens)	8
Turquie (Macédoine)	5
Russie	4
Luxembourg	3
Belgique	2
Roumanie	2
Allemagne	1
Italie	1
TOTAL	318

Sur les 49 étudiants originaires des pays annexés, 23 appartiennent à l'ancien département de la Moselle, 15 au Haut-Rhin, 7 au Bas-Rhin, 4 à la Meurthe.

Le nombre des élèves étrangers a été de 70, sur lesquels 63 sont originaires des pays d'Orient. Parmi eux figurent 8 étudiantes.

Elèves boursiers. — Pendant la dernière année scolaire, M. Lahaussois a obtenu une bourse entière et M. Husson (Albert) une demi-bourse. Vingt-trois de nos étudiants ont bénéficié de la dispense des droits d'inscriptions.

Elèves admis à l'Ecole du service de santé militaire. — Quatre élèves de notre Faculté ont été admis, au concours de 1896, à l'Ecole du service de santé militaire. Ce sont MM. Perrot, Guéricolas, Jeandidier et Lévy.

Sixième Championnat de tir des Ecoles supérieures. — Au sixième Championnat de tir des Ecoles supérieures, auquel ont pris part 30 de ces Ecoles, la Faculté de médecine de Nancy a été classée première.

III. — INSCRIPTIONS. EXAMENS. CONCOURS POUR LES PRIX.

Inscriptions. — Le nombre des inscriptions, prises à la Faculté de médecine pendant l'année 1895-1896, a été

Digitized by Google

de 747, dont 745 inscriptions pour le doctorat et 2 inscriptions pour travaux pratiques facultatifs.

Sur ce total, 68 inscriptions pour le doctorat ont été prises cumulativement par des étudiants venus d'Universités étrangères ou par des officiers de santé désireux d'acquérir le grade de docteur.

L'année précédente, on avait compté 809 inscriptions, dont 798 pour le doctorat, 6 pour l'officiat et 5 inscriptions pour travaux pratiques facultatifs.

Examens. — La Faculté a fait subir, en 1895-1896, 452 examens, dont 406 examens pour le doctorat, 6 pour l'officiat et 40 examens de sages-femmes.

Elle a reçu 32 docteurs en médecine, 2 officiers de santé, 12 sages-femmes de première classe et 11 sages-femmes de seconde classe. Sur les 32 docteurs en médecine, 3 étaient des officiers de santé, qui ont bénéficié des facilités que leur accorde le décret du 31 juillet 1893.

L'année précédente, la Faculté avait fait subir 426 examens, dont 396 pour le doctorat, 7 pour l'officiat et 23 examens de sages-femmes. Elle avait reçu 15 docteurs en médecine et 13 sages-femmes de première classe.

La proportion des ajournements a été de 24 °/₀ pour les épreuves de doctorat (au lieu de 22 °/₀ en 1894-1895), de 16 °/₀ pour les examens d'officiat (au lieu de 42 °/₀). De même que l'année précédente, les examens de sages-femmes n'ont donné lieu à aucun ajournement.

Parmi les épreuves de doctorat, les ajournements ont été nombreux surtout pour le premier examen de doctorat (32 °/₀ d'ajournements, au lieu de 38 °/₀, chiffre de l'année précédente), pour la première partie du deuxième examen de doctorat (44 °/₀ d'ajournements, au lieu de 30 °/₀), pour la deuxième partie du deuxième examen de doctorat (38 °/₀ d'ajournements, au lieu de 13 °/₀ en 1894-1895), enfin pour la première partie du troisième

Digitized by Google

examen de doctorat (18 °/₀ d'ajournements, au lieu de 22 °/₀). Les autres épreuves de doctorat, abstraction faite de la thèse, n'ont donné lieu qu'à une proportion d'ajournements de 6 °/₀ (au lieu de 1 °/₀, chiffre de l'année précédente).

Les résultats généraux des examens subis devant la Faculté se trouvent consignés dans les tableaux suivants :

Examens de doctorat.

NOTES	1er examen.	2e examen		3e examen		4e examen.	5e examen		Thèses.	TOTAUX
		1re partie	2e partie	1re partie	2e partie		1re partie	2e partie		
Très bien	»	5	1	5	5	1	6	3	10	36
Bien	2	13	3	6	5	7	7	10	13	66
Assez bien	10	21	8	10	11	8	13	8	7	96
Médiocre	35	22	12	6	7	9	5	9	2	107
Ajournés	23	49	15	6	3	1	»	4	»	101
TOTAUX	70	110	39	33	31	26	31	34	32	406

Examens d'officiers de santé.

NOTES.	EXAMENS de fin d'année.			EXAMENS de fin d'études.			TOTAUX
	1er.	2e.	3e.	1er.	2e.	3e.	
Très bien	»	»	»	1	1	»	2
Bien	»	»	»	»	»	1	1
Assez bien	»	»	»	»	»	1	1
Médiocre	»	»	»	»	1	»	1
Ajournés	1	»	»	»	»	»	1
TOTAUX	1	»	»	1	2	2	6

Digitized by Google

Examens de sages-femmes.

NOTES	Sages-Femmes de 1re classe		Sages-Femmes de 2e classe			TOTAUX
	1er examen	2e examen	1er examen, nouveau régime	2e examen, nouveau régime	Ancien régime	
Très bien.....	8	5	»	»	»	13
Bien.....	1	5	»	»	1	7
Assez bien.....	5	2	»	»	»	7
Médiocre.....	1	»	2	2	8	13
Ajournées.....	»	»	»	»	»	»
TOTAUX...	15	12	2	2	9	40

Concours pour les prix. — L'application du nouveau régime d'études devait avoir pour conséquence une modification dans le programme des prix de fin d'année. Le prix des sciences physiques et naturelles, attribué aux élèves de première année (ancien régime), a été supprimé. Par contre, le prix des sciences anatomiques et physiologiques, pour lequel les élèves de troisième année (ancien régime) étaient seuls admis à concourir, a été dédoublé en un prix d'anatomie et histologie et un prix de physiologie. Après la période transitoire actuelle, les élèves de deuxième année (nouveau régime) auront seuls le droit de concourir pour ces deux prix.

Voici la liste des lauréats des différents prix pour l'année 1895-1896 :

TROISIÈME ANNÉE. — *Anatomie et histologie.* — Prix : M. Michel (Louis). — Mention honorable : M. Forquin (Charles-Louis-Alphonse).

TROISIÈME ANNÉE. — *Physiologie.* — Prix : M. Mathieu (Marie-Joseph-François-Xavier). — Mention très honorable : M. Michel (Louis).

Digitized by Google

QUATRIÈME ANNÉE. — *Chirurgie et accouchements.* — Prix : M. Michel (Gaston-Eugène). — Mentions honorables : M. Beuvignon (Achille-Charles) ; M. Rapp (Emile).

QUATRIÈME ANNÉE. — *Médecine.* — Prix : M. Lahaussois (Henri). — Mentions honorables : M. Demange (Marie-Julien) ; M. Hadot (Georges).

PRIX DE L'INTERNAT, OU PRIX BÉNIT. — Prix : M. Vaney (François-Auguste). — Mention honorable : M. Thiry (Auguste-Edouard-Charles).

Parmi les thèses soutenues devant la Faculté de médecine, il en est quatre qui constituent des travaux de réelle valeur. La Faculté, regrettant de ne pouvoir disposer de quatre prix, a décerné les distinctions suivantes :

PRIX DE THÈSE : M. Pillon (Lucien-Edouard-Aurélien), pour sa thèse intitulée : *De la fièvre traumatique aseptique. Etude clinique et expérimentale.*

Mentions très honorables, *ex æquo.*

M. André (Charles-Paul) : *Des déviations angulaires consécutives à la résection et à l'arthrectomie du genou chez l'enfant ;*

M. Hoche (Claude-Léon-Adolphe) : *Etude physiologique des effets primitifs des émissions sanguines sur la circulation de la lymphe ;*

M. Simon (Marie-Eugène-Charles) : *Thyroïde latérale et glandule thyroïdienne chez les mammifères.*

Digitized by Google

IV. — Enseignement.

Le nouveau programme d'études a commencé à être appliqué en 1895-1896, mais uniquement au petit groupe des élèves, qui, ne possédant pas le diplôme de bachelier ès sciences restreint au mois de novembre 1894, ont dû suivre le nouveau régime et faire une année préparatoire à la Faculté des sciences. Cette expérience partielle, correspondant à une période de tâtonnements, ne permet pas encore de porter un jugement sur les résultats de la réforme.

Ressources anatomiques. — Les ressources anatomiques ont présenté une sensible augmentation sur celles des deux années précédentes. Le nombre des corps non réclamés, livrés aux dissections et aux exercices de médecine opératoire, a été de 148, au lieu de 128 en 1894-1895 et de 113 en 1893-1894.

L'origine de ces corps est indiquée dans le tableau suivant, qui permet de comparer la situation des deux dernières années :

Corps non réclamés transportés à la Faculté.

ORIGINE	1894-1895	1895-1896
Asile de Maréville	73	67
Hôpital civil	20	37
Hospice Saint-Julien	6	4
Maison de secours	9	18
Prison	2	2
Morgue	18	15
Dépôt de mendicité de Faulx	»	4
Hôpital de Pont-à-Mousson	»	1
TOTAUX	128	148

Digitized by Google

Il a été fait en outre 526 autopsies de sujets réclamés. En ajoutant ce chiffre de 526 à celui de 148, on arrive à un total de 674 corps utilisés d'une manière ou d'une autre.

Cliniques. — Les cliniques de la Faculté ont continué à bénéficier, cette année, de la subvention de 5,000 francs, votée annuellement par le Conseil général de Meurthe-et-Moselle, et de la subvention de 2,000 francs accordée par le Conseil général des Vosges.

Le mouvement des malades, dans l'ensemble des cliniques placées à l'hôpital civil, est représenté par les chiffres suivants :

	1894	1895
Restant au 1er janvier	289	291
Entrés pendant l'année	4.077	4.191
Totaux	4.366	4.482
Sortis pendant l'année	3.673	3.660
Décédés	402	507
Restant au 31 décembre	291	315
Totaux	4.366	4.482

A la Maison de secours, le mouvement de la population, pendant l'année 1895, a été de 2,187 malades, au lieu de 2,065 en 1894. On a compté 938 malades à la Maternité, 512 dans le service des syphilitiques, 220 dans le service des enfants, 394 dans les services des maladies chroniques, 123 au dépôt des aliénés.

J'ai parlé, dans mon précédent rapport, des travaux importants qui devaient être entrepris dans les établissements hospitaliers de Nancy. Une seule des constructions projetées est à la veille d'être achevée : c'est le pavillon destiné à la clinique ophthalmologique. Ce pavillon, qui fait partie de l'Hôpital civil, pourra être occupé dans le courant de la nouvelle année scolaire.

Digitized by Google

Tout récemment, l'administration des Hospices, sur la demande des deux professeurs de clinique chirurgicale, a créé deux nouvelles places d'internes des hôpitaux. Ces internes seront attachés chacun à l'une des cliniques chirurgicales.

Service d'électrothérapie. — Un crédit spécial accordé par M. le Ministre de l'Instruction publique et des sacrifices faits par le budget de la Faculté de médecine nous ont permis de créer un enseignement nouveau, celui de l'électrothérapie, confié à M. Guilloz, agrégé de physique.

L'administration des hospices a bien voulu fournir les locaux nécessaires à une installation d'électrothérapie. M. Guilloz, qui a présidé à cette création, s'est inspiré des installations analogues, qu'il est allé visiter dans plusieurs grands hôpitaux de France. Le nouveau service va fonctionner dès le début de l'année scolaire 1896-1897, et l'électrothérapie pourra être appliquée à la fois aux malades séjournant à l'hôpital et aux indigents qui se présenteront à la consultation.

Bibliothèque. — Pendant l'année scolaire 1895-1896, la section médicale de la bibliothèque universitaire a vu le nombre de ses volumes passer de 19,130 à 23,279. Le nombre des lecteurs a été en moyenne de 15 par jour ; 13,512 volumes ont été communiqués dans la bibliothèque ; 3,784 volumes ont été prêtés au dehors.

V. — Questions générales.

Institut anatomique. — L'Institut anatomique a été inauguré solennellement, en même temps que l'Institut sérothérapique de l'Est, le 28 juin 1896, en présence de MM. Barthou, ministre de l'Intérieur ; Boucher, ministre

Digitized by Google

du Commerce ; et Liard, directeur de l'Enseignement supérieur.

D'un autre côté, nous entrevoyons le moment où les travaux de construction, restés en souffrance à l'Institut, seront terminés. Grâce à un crédit complémentaire alloué par M. le Ministre, les deux pavillons, destinés à abriter les animaux servant aux expériences, sont à la veille d'être achevés. D'autres travaux indispensables ont pu être effectués.

Sur la proposition de M. le Maire de Nancy, le Conseil municipal a décidé la construction du chemin couvert, qui doit permettre de transporter, à l'abri des regards, de l'Hôpital civil à l'Institut, les cadavres destinés aux autopsies. Les travaux de ce chemin couvert sont commencés et nous espérons pouvoir l'utiliser dans le courant de la présente année scolaire.

Des dépenses de matériel et de mobilier sont encore nécessaires pour que le fonctionnement des services de l'Institut anatomique ne laisse rien à désirer. Nous avons la promesse qu'un crédit nous sera alloué bientôt par M. le Ministre pour cet objet.

J'ai fait remarquer dans mes précédents rapports que la création de l'Institut anatomique avait pour conséquence obligée le transfert, à proximité de l'Institut, des services de la Faculté qui sont restés dans les anciens locaux. Ce transfert est devenu plus urgent encore depuis l'application du nouveau régime d'études. En effet, les cours de chimie, de physique et d'histoire naturelle, au lieu d'être réservés à des élèves qui n'ont pas abordé les études anatomiques, sont suivis aujourd'hui par les élèves mêmes qui étudient l'anatomie et la physiologie. Il en résulte, pour ces élèves, des déplacements continuels entre deux bâtiments distants de deux kilomètres. Nous émettons le vœu que le concours de l'Etat et de la ville de Nancy nous permette de réaliser à bref

Digitized by Google

délai le transfert, qui seul pourra remédier à ces graves inconvénients.

Demande de création d'un emploi de directeur du laboratoire d'anatomie pathologique des cliniques. — Je ne puis que renouveler avec insistance le vœu demandant la création d'un emploi de directeur du laboratoire d'anatomie pathologique des cliniques. J'ai exposé en détail, l'année dernière, les motifs que la Faculté fait valoir à l'appui de sa demande ; je n'y reviendrai pas.

Congrès médicaux tenus à Nancy. — Je ne terminerai pas ce rapport sans mentionner les Congrès qui ont tenu leurs séances à Nancy, dans les locaux de l'Institut anatomique, dans le courant du mois d'août 1896. Nous avons vu se succéder le Congrès des médecins aliénistes et neurologistes de France et des pays de langue française, le Congrès français de médecine, enfin le Congrès dentaire national.

Vœux exprimés. — Les vœux exprimés dans ce rapport peuvent être résumés dans les propositions suivantes :

1° L'attribution à la Faculté de médecine de crédits permettant de compléter le matériel et le mobilier de l'Institut anatomique ;

2° Le transfert de tous les services de la Faculté sur les terrains voisins de cet Institut ;

3° La création d'un emploi de directeur du laboratoire d'anatomie pathologique des cliniques.

Digitized by Google

Digitized by Google

PUBLICATIONS

DES

MEMBRES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1895-1896

M. TOURDES, DOYEN HONORAIRE

1° *Traité de médecine légale*, théorique et pratique, par M. TOURDES, doyen honoraire de la Faculté de médecine de Nancy, ancien professeur de médecine légale aux Facultés de Strasbourg et de Nancy, et M. E. METZQUER, docteur en médecine, licencié en droit, 1 vol. de 956 pages, Paris 1896.

2° *Association de prévoyance des médecins de Meurthe-et-Moselle. Exposé des travaux pendant l'année 1895*, Nancy 1896.

3° *Discours prononcé sur la tombe du Dr Coze, professeur honoraire de la Faculté de Nancy.* (Revue méd. de l'Est, octobre 1896.)

M. GROSS, PROFESSEUR DE CLINIQUE CHIRURGICALE

1° *Fibro-molluscum volumineux de l'épaule.* (Société de médecine de Nancy, séance du 11 décembre 1896, et Revue médicale de l'Est. 1896, p. 105.)

2° *Cinq observations de Kystes hydatiques.* (Société de médecine de Nancy, séance du 11 décembre 1896, et Revue médicale de l'Est, 1896, p. 10.)

3° *Fibrôme-utérin et hystérectomie totale.* (Société de médecine de Nancy, séance du 12 février 1896, et Revue médicale de l'Est, 1896. p. 151.)

4° *A propos du traitement moderne de l'hypertrophie de la prostate.* (Société de médecine de Nancy, séance du 12 février 1896, et Rev. méd. de l'Est, 1896, p. 154.)

5° *Un cas d'actinomycose faciale.* (Société de médecine de Nancy, séance du 22 avril 1896, et Revue médicale de l'Est, 1896, p. 285.)

Digitized by Google

6° *Indications et résultats de la tarsectomie postérieure cunéiforme dans les pieds-bots varus équins congénitaux rebelles et invétérés.* (Communication au 10e Congrès français de chirurgie, octobre 1896.)

M. CHARPENTIER, PROFESSEUR DE PHYSIQUE MÉDICALE

1° *Etude des interférences qu'on peut obtenir dans l'excitation faradique unipolaire des nerfs moteurs.* (Archives de physiologie, janvier 1896.)

2° *Faits complémentaires relatifs aux excitations faradiques unipolaires.* (Archives de physiologie. janvier 1896.)

3° *Oscillations rétiniennes consécutives à l'impression lumineuse.* (Académie des sciences, 13 janvier 1896.)

4° *Nouvelles formes de réactions négatives sur la rétine.* (Acad. des sciences, 27 janvier 1896.)

5° *La réaction négative et le centre de la rétine* (Académie des sciences, 3 février 1896.)

6° *Stroboscopie rétinienne.* (Académie des sciences, 10 février 1896.)

7° *Irradiation ondulatoire de l'impression lumineuse.* (Académie des sciences, 17 février 1896.)

8° *Les éléments de la rétine vibrent transversalement.* (Académie des sciences, 2 mars 1896.)

9° *Oscillations propres de la rétine.* (Soc. de Biologie, 7 mars 1896.)

10° *Différentes manifestations des oscillations rétiniennes.* (Société de Biologie, 14 mars 1896.)

11° *Influence de quelques conditions physiologiques en photométrie.* (Association française pour l'avancement des sciences, Congrès de Carthage, avril 1896.)

12° *L'adaptation et le phénomène de Purkinje.* (Archives d'ophtalmologie, mars 1896.)

13° *A propos d'un article de M. Parinaud, intitulé : Les nouvelles idées sur les fonctions de la rétine.* (Arch. d'ophtalmologie, mars 1896.)

14° *La sensibilité lumineuse dans la Fovea centralis.* (Archives d'ophtalmologie, juin 1896.)

15° *Nouvelles recherches sur les oscillations rétiniennes.* (Archives de physiologie, juillet 1896.)

M. HEYDENREICH, PROFESSEUR DE CLINIQUE CHIRURGICALE

1° *De l'emploi du bouton de Murphy.* (Communication au 10e Congrès français de chirurgie, séance du 19 octobre 1896.)

2° *Sur une modification à l'opération de la hernie crurale étranglée.* (Communication au 10e Congrès français de chirurgie, séance du 21 octobre 1896.)

3° *Un cas d'endartérite oblitérante.* (Communication au Congrès français de médecine, tenu à Nancy en août 1896.)

Digitized by Google

4° *La splénopexie.* (Semaine médicale, 19 février 1896, p. 73)

5° *Le traitement du goitre rétro-sternal.* (Semaine médicale, 1er juillet 1896. p. 257.)

6° *Utérus gravide farci de myomes et surmonté d'un énorme champignon constitué par un myo-sarcome fibro-plastique ; hystérectomie abdominale.* (Société de médecine de Nancy, séance du 27 nov. 1895, et Revue médicale de l'Est, 1896, p. 86.)

7° *Pyosalpinx tuberculeux.* (Société de médecine de Nancy, séance du 11 décembre 1895, et Revue médicale de l'Est, 1896, p. 106.)

8° *Kyste hématique du rein.* (Société de médecine de Nancy, séance du 22 janvier 1896, et Revue médicale de l'Est, 1896, p. 147.)

9° *Hématocèle développée dans un kyste de l'épididyme.* (Société de médecine de Nancy, séance du 22 janvier 1896, et Rev. méd. de l'Est, 1896, p. 147.)

10° *Vessie tuberculeuse, à végétations caséeuses polypiformes.* (Soc. de méd. de Nancy, séance du 22 janv. 1896, et Rev. méd. de l'Est, 1896, p. 148.)

11° *Molluscum pédiculé de la grande lèvre.* (Soc. de méd. de Nancy, séance du 12 février 1896, et Rev. méd. de l'Est, 1896, p. 152.)

12° *Cholécystentérostomie pratiquée pour une obstruction du canal cholédoque par une tumeur épithéliale de l'estomac et du duodénum.* (Soc. de méd. de Nancy, séance du 27 mai 1896, et Rev. méd. de l'Est, 1896, p. 369.)

13° *De l'origine de l'épidémie de fièvre typhoïde du mois de juillet 1896, à Nancy.* (Soc. de méd. de Nancy, séance du 22 juillet 1896, et Rev. méd de l'Est, 1896, p. 688.)

14° *Rapport sur le service départemental de l'Assistance médicale et de la vaccine en Meurthe-et-Moselle pendant l'exercice 1895.*

15° *Rapport sur la situation et les travaux de la Faculté de médecine pendant l'année scolaire 1895-1896.*

16° *Discours prononcé aux obsèques de M. le professeur Stoltz.* (Rev. méd. de l'Est, 1er juin 1896, p. 322.)

17° *Discours prononcé aux obsèques de M. le professeur Coze.* (Rev. méd. de l'Est, 15 octobre 1896, p. 640.)

M. WEISS, PROFESSEUR DE PATHOLOGIE EXTERNE

1° *Un cas d'actinomycose.* (*In* Revue médicale de l'Est, 1896.)

2° *Du massage dans le traitement des fractures.* (*In* Revue médicale de l'Est, 1896.)

3° *Des troubles mentaux consécutifs aux opérations gynécologiques. Six observations publiées in* thèse de M. SEELIGMANN, Nancy, 1896.

Digitized by Google

M. GARNIER, PROFESSEUR DE CHIMIE MÉDICALE ET TOXICOLOGIE

1° *Non assimilation des hypophosphites même à dose médicamenteuse.* (Rev. méd. de l'Est, 1896.)

2° *Calcul rénal phosphatique provoqué chez un uricémique par l'abus des eaux alcalines.* (Rev. méd. de l'Est, 1896.)

3° *Dosage de l'acide urique par la méthode optique ;* réponse à l'inventeur, M. AGLOT. (Rev. méd. de l'Est, 1896.)

4° *Des diverses sortes d'albumines trouvées dans les urines, et en particulier de la nucléo albumine urinaire.* (Congrès français de médecine à Nancy, 8 août 1896.)

5° *Diathèse calculeuse à répétition pour la vessie, unique pour l'estomac chez le même individu* (Congrès français de médecine à Nancy, 10 août 1896.)

M. SPILLMANN, PROFESSEUR DE CLINIQUE MÉDICALE

1° *Traitement de la maladie d'Addison par la médication capsulaire.* (Rev. méd. de l'Est, janvier 1896.)

2° *Pseudo-paralysie générale consécutive à l'intoxication aiguë par les vapeurs d'huile d'aniline.* (En collaboration avec M. ETIENNE.) (*In* Revue médicale de l'Est, septembre 1896.)

3° *Essai de traitement de la chlorose par l'ovarine.* (Congrès de médecine, Nancy, 1896)

4° *Urologie du Typhus exanthématique.* (Congrès de médecine, Nancy, 1896.)

5° *Pleurésie du stade roséolique de la syphilis.* (En collaboration avec M. ETIENNE.) (Revue médicale de l'Est, 1896.)

6° *Contribution à l'histoire du Typhus exanthématique.* (Revue de médecine, août 1896.)

7° *Traitement de la diathèse urique par le jus de citron.* (Revue médicale de l'Est, octobre 1896.)

M. A. HERRGOTT, PROFESSEUR DE CLINIQUE OBSTÉTRICALE ET ACCOUCHEMENTS

Un cas de rétention fœtale causée par un Kyste dermoïde. (Communication faite à la Société de médecine de Nancy et publiée dans la Revue médicale de l'Est, 1896.)

Digitized by Google

M. SCHMITT, PROFESSEUR DE THÉRAPEUTIQUE ET MATIÈRE MÉDICALE

A propos du pronostic des albuminuries. De quelques variétés cliniques d'albuminuries. (Communication au Congrès de médecine interne, session de Nancy, 8 août 1896.)

M. NICOLAS, PROFESSEUR D'ANATOMIE DESCRIPTIVE

1° *Note sur l'emploi de la formaldéhyde comme agent durcissant de la gélatine.* (Bibliographie anatomique, t. III, n° 6.)

2° *Sur quelques particularités de structure des érythrocytes nuclées après coloration par l'hématoxyline ferrique.* (Bibliographie anatomique, t. IV, n° 1.)

3° *Recherches sur les vésicules à épithélium cilié annexées aux dérivés branchiaux, avec quelques remarques sur les glandules parathyroïdes.* (Bibliographie anatomique, t. IV, n° 4.)

TRAVAIL DU LABORATOIRE D'ANATOMIE

M. S. DRAGNEFF. — *Recherches sur les artères coronaires du cœur.* (Bibliographie anatomique, t. IV, n° 3.)

M. SIMON, PROFESSEUR DE PATHOLOGIE GÉNÉRALE ET PATHOLOGIE INTERNE

1° *Rapport lu à la séance d'inauguration du Congrès de médecine de Nancy.* (Revue méd. de l'Est, 1896.)

2° *Communications au Congrès de médecine de Nancy. Sur un cas de myxoedème congénital. Obstruction intestinale par un amas d'os de grenouille.* (Presse médicale, 1896, Bull. médical, etc.)

3° *Etudes médico-légales (suite). Hémorrhagie mortelle par ouverture du sinus circulaire du trou occipital. Accouchement récent de la femme et autopsie du fœtus.*

M. PRENANT, PROFESSEUR D'HISTOLOGIE

1° *L'appareil pinéal de Scincus officinalis et d'Agama Bibroni (Duméril).* (Bull. de la Soc. des sciences de Nancy.)

2° *Sur le développement des glandes accessoires de la glande thyroïde et celui de la glande carotidienne.* (Anatom. Anzeiger, Bd. XII.)

3° *Sur la présence d'amas leucocytaires dans l'épithélium pharyngien et œsophagien d'Anguis fragilis.* (Bibliographie anatomique.)

4° *La cytologie pathologique.* (Conférence faite à la Réunion biologique de Nancy.)

5° Collaboration à l'*Année biologique*, dirigée par le prof. V. DELAGE.

Digitized by Google

M. VUILLEMIN, PROFESSEUR D'HISTOIRE NATURELLE MÉDICALE

1° *Sur une maladie du prunellier contractée spontanément par un érable.* (Comptes rendus de l'Académie des sciences, 18 nov. 1895.)

2° *Considerazioni generali sulle malattie dei vegetali.* (Trad. ital. del Dott. A. ZUBIANI.)

3° *Sur les tubes pénicillés du périthèce des Erysiphées.* (Revue mycologique, avec planche.)

4° *Mucor et Trichoderma.* (Comptes rendus de l'Académie des sciences, 3 février 1896.)

5° *Quelques champignons arboricoles nouveaux ou peu connus.* (Bull. de la Société mycologique de France.)

6° *Une espèce critique de champignon parasite de la vigne.* (Revue de viticulture.)

7° *Assimilation et activité.* (Comptes rendus de l'Académie des sciences, 17 février 1896.)

8° *Les Hypostomacées, famille nouvelle de champignons parasites.* (Comptes rendus de l'Académie des sciences, 2 mars 1896.) (Bulletin de la Société des sciences de Nancy, 55 pages et 2 planches.)

M. ROHMER, AGRÉGÉ LIBRE, CHARGÉ DU COURS COMPLÉMENTAIRE DE CLINIQUE DES MALADIES DES YEUX

1° *Extraction des corps étrangers métalliques du segment postérieur de l'œil à l'aide de l'électro-aimant.* (Ann. d'oculist., mars 1896.)

2° *De l'extraction du cristallin dans la myopie progressive. Discussion.* (Soc. française d'ophth., 1896.)

3° *De la hernie de l'iris après l'opération de la cataracte.* (Soc. franç. d'ophth., 1896.)

4° *Chancre induré de l'angle interne des paupières.* (Soc. de méd. de Nancy, 10 juin 1896.)

5° *Lunettes de Müller pour la prophylaxie de la myopie.* (Soc. de méd. de Nancy, 10 juin 1896.)

6° *Prophylaxie et traitement de l'ophthalmie des nouveau-nés, in* Rapport du Dr REMY à la Soc. de méd. de Nancy, 1896.)

M. GUÉRIN, AGRÉGÉ

Recherche de quelques éléments urologiques dans un cas particulier d'ostéo-arthropathie hypertrophiante. (En collaboration avec M. ETIENNE.) (Arch. de médecine expérim. et d'anatomie pathologique, n° 4, 1er juillet 1896.)

Digitized by Google

M. REMY, AGRÉGÉ LIBRE

1° *Spina bifida; ulcérations péri-anales; prolapsus complet des organes génitaux.*) *In* Archives de tocologie, décembre 1895.)

2° *A propos de l'accouchement prématuré provoqué.* (*In* Revue méd. de l'Est, p. 79, 1896.)

3° *De la putréfaction du liquide amniotique mélangé de méconium.* (*In* Revue méd. de l'Est, p. 165, 1896.)

4° *Antisepsie et sages-femmes.* (Société de médecine de Nancy, et Revue méd. de l'Est, p. 193, 1896.)

5° *Basiotribe Tarnier modifié.* (Société de médecine de Nancy.) (Revue méd. de l'Est, p. 571, 1896.)

M. PIERRE PARISOT, AGRÉGÉ LIBRE, CHARGÉ DU COURS COMPLÉMENTAIRE DE CLINIQUE DES MALADIES DES VIEILLARDS

1° *Crises épileptiques d'origine cardiaque, leur traitement.* (Revue méd. de l'Est, 15 avril 1896.)

2° *Cas de syringomyélie.* (Société de médecine de Nancy.) (Séance du 13 mai 1896, et Revue médicale de Nancy, 1896, p. 341.)

3° *Epilepsie motrice et sensorielle (hallucinations de l'ouïe et de la vue) produite par une tumeur cérébrale.* (Congrès des aliénistes et neurologistes, Nancy, 1896, et Revue médicale de l'Est, 1896, p. 523.)

4° *Du tremblement à l'état normal.* (En collaboration avec M. E. MEYER.) (Congrès des aliénistes et neurologistes, Nancy, 1896, et Revue méd. de l'Est, 1896, p. 527.)

5° *De quelques troubles psychiques et particulièrement de la transformation de la personnalité au cours de la démence sénile.* (Congrès des aliénistes et neurologistes, Nancy, 1896, et Revue médicale de l'Est, 1896, p. 559.)

6° *Démence sénile et toxicité urinaire.* (En collaboration avec M. le Dr A. LÉVY.) (Congrès des aliénistes et neurologistes, Nancy, 1896, et Revue médicale de l'Est, 1896, p. 540.)

7° *Etude graphique sur le tremblement sénile.* (En collaboration avec M. le professeur E. MEYER.) (Congrès français de médecine, Nancy, 1896.)

8° *Quelques considérations sur la prophylaxie des maladies mentales.* (Revue médicale de l'Est, 15 octobre 1896.)

9° *Revue des maladies mentales et nerveuses.* (Revue médicale de l'Est, 1er novembre 1896.)

Digitized by Google

M. HAUSHALTER, AGRÉGÉ, CHARGÉ DU COURS COMPLÉMENTAIRE DE CLINIQUE DES MALADIES DES ENFANTS

1° *Hydrocéphalie hérédo-syphilitique*. (Soc. de méd. de Nancy, 13 nov. 1895.)

2° *Lithiase vésicale et rénale ; anomalies des organes génito-urinaires chez une fillette de 2 ans.* (Soc. de méd. de Nancy, 27 nov. 1895.)

3° *Idiotie compliquée de troubles cutanés et d'une albuminurie de nature spéciale ; disparition de ces troubles et de l'albuminurie sous l'influence du traitement thyroïdien.* (Avec M. GUÉRIN.) (Soc. de biologie, 30 nov. 1895.)

4° *Un cas de morve diagnostiqué par l'inoculation au cobaye mâle.* (Soc. de méd. de Nancy, 11 déc. 1895.)

5° *Un cas de cirrhose tuberculeuse du foie chez le cobaye. Foie ficelé tuberculeux.* (Arch. de méd. expérimentale, p. 772, 1895.)

6 *Rhumatisme blennorrhagique chez le nouveau-né.* (Médecine infantile, 1895, p. 667.)

7° *Emphysème suraigu énorme consécutif à des crises de convulsions internes chez un tout jeune enfant.* (Soc. de méd. de Nancy, 8 janvier 1896.)

8° *Les conséquences d'une pleurésie purulente chez un enfant : hémiatrophie cérébrale ; hémiplégie spasmodique ; cirrhose du foie et du rein.* (Rev. méd. de l'Est, 1er janvier 1896.)

9° *Thrombose latente de la veine cave inférieure et des deux fémorales dans un cas de tuberculose pulmonaire chez une fillette de 10 ans.* (Soc. de méd. de Nancy, 26 fév. 1896.)

10° *Thrombose de la veine cave inférieure.* (Avec M. ETIENNE.) (Congrès français de médecine, 7 août 1896, et Gaz. hebd. de méd. et de chir., 27 août 1896, p. 817.)

11° *Présentation de cerveaux et de crânes d'hydrocéphales.* (Soc. de méd. de Nancy, 12 fév. 1896, et Congrès des aliénistes et neurologistes, 5 août 1896.)

12° *Deux cas de lichen scrofulosorum ; nature tuberculeuse de cette lésion.* (Soc. de méd., 27 mai 1896.)

13° *Un cas d'eczéma séborrhéique psoriasiforme généralisé chez un garçon de 10 ans ; présentation du malade.* (Soc. de méd. de Nancy, 10 juin 1896.)

14° *A propos du rôle étiologique des émotions dans la maladie de Basedow.* (Soc. de méd. de Nancy, 22 juillet 1896.)

15° *Rapport sur les applications des serums sanguins au traitement des malades (Diphtérie et tetanos).* (Congrès français de médecine, Nancy, 6 août 1896.)

16° *Séro-diagnostic dans la fièvre typhoïde.* (Congrès français de méd., 6 août 1896, et Presse médicale, 30 sept. 1896.)

17° *100 cas de fièvre typhoïde chez l'enfant,* par M. HADOT, interne

Digitized by Google

des hôpitaux, travail de la clinique de M. HAUSHALTER. (Rev. méd. de l'Est, 9 août 1896.)

18° *Des variétés de virulence du bacille tuberculeux*, par M. DUBOIS. (Travail de la clinique de M. HAUSHALTER.) (Congrès français de méd., 7 août 1896.)

M. FÉVRIER, AGRÉGÉ, CHARGÉ DU COURS COMPLÉMENTAIRE DE CLINIQUE DES MALADIES SYPHILITIQUES ET CUTANÉES

1° *Deux observations d'appendicite à rechutes, opérées à froid. Remarques sur l'anatomie pathologique et la pathogénie.* (Bull. de la Soc. de chirurgie, décembre 1895.)

2° *Un cas d'actinomycose à forme osseuse du maxillaire inférieur.* (Revue méd. de l'Est, 1er mai 1896.)

3° *Traitement des fractures par le massage.* (1er et 15 juillet, Revue médicale de l'Est.)

4° *Traitement des fractures de la clavicule à grand déplacement par la suture osseuse immédiate.* (10e Congrès français de chirurgie.)

M. G. ETIENNE, AGRÉGÉ

1° *Les Erythèmes infectieux au cours de la fièvre typhoïde.* (Soc. de méd. de Nancy, 12 novembre 1895.)

2° *La fièvre typhoïde du fœtus.* (Soc. de méd. de Nancy, 22 janvier 1896.) (Gazette hebdomadaire de méd. et chir., 23 février 1896.)

3° *Sérodiagnostic dans la fièvre typhoïde.* (Soc. méd. de Nancy, juillet 1896.)

4° *Absence de la réaction agglutinante par le sang d'un fœtus issu d'une mère morte de fièvre typhoïde hypertoxique.* (Presse médicale, 12 septembre 1896.)

5° *Thrombose des veines coronaires du cœur au 50e jour de la fièvre typhoïde.* (3e Congrès de médecine interne, 1896.)

6° *Trois cas de Thrombose de la veine cave inférieure ; contribution à l'étude pathogénique des thromboses.* (En collaboration avec M. HAUSHALTER.) (3e Congrès de médecine interne, 1896.)

7° *Recherches sur la mortalité par la tuberculose à Nancy.* (En collaboration avec M. THOUVENIN.) (Revue médicale de l'Est, 15 déc. 1895.)

8° *Forme prosepticémique du cancer du canal cys ique ; ictère ; obturation du canal cholédoque par un ascaride ; cholécystite suppurée para-coli-bacillaire.* (Archives générales de médecine, septembre 1896.)

9° *Essai de traitement de la chlorose par l'ovarine et le suc ovarien.* (En collaboration avec M. SPILLMANN.) (3e Congrès de médecine interne, 1896, et Therapeutischer Wochenschrift, Vienne, 1896.)

Digitized by Google

10° *Anévrysme de la crosse aortique ouvert dans le lobe supérieur du poumon gauche.* (Soc. de méd. de Nancy, 13 mai 1896)

11° *Influence anormale de la volonté sur le muscle diaphragme.* (Soc. biologique de Nancy, 4 décembre 1895.)

12° *Association de la syphilis et de la tuberculose : adénopathie tuberculeuse généralisée consécutive à l'adénopathie systématisée de la syphilis secondaire.* (Annales de Dermatologie et de Syphiligraphie, juin 1896)

13° *Pleurésie du stade roséolique de la syphilis.* (Société française de Dermatologie et de syphiligraphie, 13 février 1896.)

14° *Des injections de thymol-acétate de mercure dans le traitement de la syphilis.* (Revue médicale de l'Est, 18 mars 1896.)

15° *Polynévrite diffuse dans la syphilis secondaire.* (Soc. française de syphiligraphie et de Dermatologie, 11 avril 1896.)

16° *Syphilis cérébrale et trépanation.* (En collaboration avec M. SPILLMANN.) (3e Congrès français de médecine interne, 1896.)

17° *Dermatose à type hybride consécutive à la cessation d'une diarrhée chronique.* (Soc. méd. de Nancy, 26 février 1896.)

18° *Des Naevi développés sur les trajets nerveux ; essai de pathogénie et d'étiologie* (Soc. de méd. de Nancy, 10 juin 1896.)

19° *Pseudo-paralysie générale consécutive à l'intoxication aiguë par les vapeurs d'huile d'aniline* (En collaboration avec M. SPILLMANN.) (Congrès des médecins neurologistes et aliénistes, 1896, et Revue méd. de l'Est, 1896)

20° *Monoplégie faciale et déviation conjuguée de la face et des yeux, d'origine capsulaire.* (Congrès des médecins aliénistes et neurologistes, 1896.)

21° *Recherches de quelques éléments urologiques dans un cas particulier d'osteo-arthropathie-hypertrophiante.* (En collaboration avec M. GUÉRIN.) (Archives de médecine expérimentale et d'anatomie pathologique, juillet 1896.)

22° *Emploi du liquide thyroïdien dans le traitement de deux cas de goitre exophtalmique.*) (Soc. de méd. de Nancy, 8 janvier 1896.)

M. ZILGIEN, AGRÉGÉ

1° *Histoire d'une épidémie de fièvre typhoïde dans une maison.* (Revue médicale de l'Est, mars 1896.)

2° *Tremblement professionnel d'origine mécanique.* (Revue méd. de l'Est, septembre 1896.)

3° *Abcès du cerveau*, en collaboration avec M. le Dr STROUP. (Pour paraître dans la Revue médicale de l'Est.)

Digitized by Google

M. GUILLOZ, AGRÉGÉ

1° *Sur la photographie de la rétine.* (Comptes rendus de l'Académie des sciences, 26 mai 1896.)

2° *Nouveau focomètre.* (Présentation à la Société française de physique, 7 avril 1896.)

3° *Photographies Roentgen.* (Communications à la Société de médecine, 12 février et 11 mars 1896.)

4° *Les courants à haute fréquence et l'auto-conduction, leurs applications thérapeutiques.* (Société de médecine, 25 juin 1896.)

M. FRŒLICH, AGRÉGÉ

1° *Un cas de stomatite gangreneuse chez une petite fille.* (*In* Société de médecine. 13 nov. 1895, et Revue médicale de l'Est, 15 janvier 1896.)

2° *Deux observations de kystes hydatiques de l'abdomen.* (Revue méd. de l'Est. 1er février 1896.)

3° *Hernie crurale de la vessie.* (*In* Revue médicale de l'Est. 15 fév. 1896.)

4° *Une modification de l'uréthrotome de Maisonneuve.* (*In* Revue méd. de l'Est, 1er mai 1896.)

5° *Diphtérie et sérum.* (*In* Revue médicale de l'Est, 1er septembre, et Société de médecine du 8 juillet 1896.)

M. SCHUHL, AGRÉGÉ, CHARGÉ DU COURS COMPLÉMENTAIRE. D'ACCOUCHEMENTS

Pneumonie et grossesse. (Presse médicale, 23 septembre 1896, p. 491.)

M. JACQUES, AGRÉGÉ

1° *L'état actuel de nos connaissances sur l'innervation cardiaque.* (Arc de physiologie, 1896, p. 517 522.)

2° *Note sur l'innervation de la dure-mère cérébro-spinale chez les mammifères.* (Journal de l'anatomie et de la physiologie, année XXXI, n° 6, novembre-décembre 1895, p. 596-609.)

3° *Variations topographiques d'épaisseur de l'endocarde humain à l'état normal.* (Bibliographie anatomique, septembre-octobre 1896, 4e année, n° 5.)

4° *Collaboration* à l'Année biologique, publiée par le professeur V. DELAGE.

5° *Collaboration au* Traité d'anatomie de P. POIRIER. Articles : Nerfs du cœur; Endocarde ; Structure des artères ; Capillaires.

6° *Présentation de préparations de système nerveux* au Congrès de neurologie et de psychiatrie de Nancy.

Digitized by Google

M. Ch. SIMON, CHEF DES TRAVAUX D'HISTOLOGIE

1° *Les travaux pratiques d'histologie, cahier autographié.* (Programme des travaux de technique.)

2° *Sur l'existence de la cellule à fibre spirale chez les invertébrés.* (Bibliographie anatomique, décembre 1895.)

3° *Sur les tumeurs de la thyroïde, considérées dans leurs rapports avec le développement de cet organe.* (Conférence biologique de Nancy, mai 1896.)

4° *Sur la cellule des ganglions sympathiques des hirudinées.* (Journal international d'anatomie, septembre-octobre 1896, une planche double.)

5° *Thyroïde latérale et glandules thyroïdiennes chez les mammifères.* (Thèse de doctorat, 145 pages, 2 pl. doubles.)

M. PILLON, CHEF DE CLINIQUE CHIRURGICALE

1° *Sur la fièvre traumatique aseptique.* (Comptes rendus des séances de la Soc. de biologie, 7 mars 1896.)

2° *Les globules blancs sécréteurs de substances thermogènes.* (C. R. de la Société de biologie, 14 mars 1896.)

3° *Les globules blancs sécréteurs de substances thermogènes.* (C. R. de la Soc. de biologie, 28 mars 1896.)

4° *De la fièvre traumatique aseptique. Etude clinique et expérimentale.* (Thèse de doctorat, 30 juillet 1896.)

5° *Pathogénie de la fièvre traumatique aseptique.* (Congrès de méd. de Nancy, août 1896.)

M. ANDRÉ, CHEF DE CLINIQUE CHIRURGICALE

1° *Des déviations angulaires consécutives à la résection et à l'arthrectomie du genou chez l'enfant.* (Thèse de doctorat, 15 juin 1896.)

2° *Des déformations du membre inférieur consécutives à la résection du genou chez l'enfant.* (Bulletin médical, 23 août 1896.)

Digitized by Google

RAPPORT

DE

M. BICHAT, Doyen de la Faculté des Sciences

SUR LA SITUATION ET LES TRAVAUX DE LA FACULTÉ

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1895-1896

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

Le nouveau mode d'examen imposé aux candidats à la licence ès sciences, devant être appliqué pour la première fois en juillet 1897, nous avons dû, dès cette année, organiser nos cours de façon à fournir aux étudiants l'enseignement préparatoire aux divers certificats que nous sommes autorisés à délivrer. Ces certificats sont au nombre de 14 dont six pour les mathématiques, trois pour la physique, en y comprenant la minéralogie, deux pour la chimie et trois pour l'histoire naturelle. Certains cours nouveaux vont être inaugurés, parmi lesquels je citerai ceux d'analyse supérieure, d'algèbre supérieure, de géométrie supérieure et de physique appliquée. Ce résultat a pu être obtenu sans augmentation de personnel grâce au dévouement de beaucoup de mes collègues qui ont bien voulu se charger gracieusement d'un travail supplémentaire.

Digitized by Google

Avec le système des certificats, on est arrivé à donner satisfaction à un vœu que j'ai maintes fois exprimé dans mes rapports annuels et qui avait pour but d'obtenir une sanction des études de ceux qui, après avoir acquis des notions sérieuses de science pure, passent plusieurs années dans nos laboratoires avant de débuter dans la carrière industrielle. Jusqu'à ce jour, nos chimistes industriels devaient se contenter du diplôme qui leur était délivré, après trois années d'études, par les professeurs de l'Institut chimique ; ils ne jouissaient d'aucun des avantages réservés à leurs camarades pourvus de l'un des anciens diplômes de licencié ès sciences. Désormais, sauf en ce qui concerne le recrutement des professeurs de l'enseignement secondaire, ils seront placés sur le même pied. Pour la licence, le certificat de chimie appliquée aura la même valeur que l'un quelconque des certificats de sciences pures délivrés par la Faculté.

J'estime que cette réforme est très heureuse et qu'elle est de nature à nous attirer des élèves plus nombreux encore, au grand profit de notre Université et pour le plus grand bien de l'industrie nationale. Depuis longtemps l'Allemagne, où les écoles techniques pullulent, a compris tout le profit que l'on peut attendre de l'alliance de la science et de l'industrie. C'est aux efforts persistants faits dans cette voie qu'elle doit sa grande prospérité industrielle et l'influence considérable qu'elle exerce partout. Dans son remarquable rapport sur l'exposition de Chicago, notre collègue, M. Haller, a poussé un cri d'alarme qui, je l'espère, sera entendu. Il a montré comment certaines industries nées en France ou en Angleterre sont maintenant, pour ainsi dire, monopolisées par l'Allemagne qui inonde de ses produits le monde entier. C'est aux Universités, c'est à l'alliance intime des savants et des chefs de l'industrie, au nombre considérable de jeunes gens qui, dans les laboratoires ou dans les usines

Digitized by Google

trouvent, en même temps que le moyen d'assurer leur existence, les loisirs nécessaires pour faire des recherches d'ordre purement scientifique, que ce résultat est dû. Ici, à Nancy, nous avons fait, dans la mesure de nos forces, tout ce que nous avons pu pour remédier à la mauvaise organisation de nos Universités et grâce à des efforts persévérants, nous avons pu, déjà, obtenir quelques résultats.

Il n'est pas toujours facile de faire comprendre au gros public, aux conseils élus dont on réclame des subventions, comment des recherches de science pure peuvent avoir une utilité capitale pour le commerce ou pour l'industrie. Les industriels eux-mêmes, les plus directement intéressés cependant à notre prospérité, restent trop souvent encore, sourds à nos sollicitations. Quand nous avons commencé la campagne qui devait aboutir à la création de l'Institut chimique, nous avons acquis bientôt la triste conviction que l'on ne se doutait guère des services qu'un établissement de ce genre est appelé à rendre. Quand les plans furent dressés, on se récria sur les proportions du futur établissement que l'on jugeait exagérées et on ne manqua pas de nous prédire que la plupart de nos salles étaient condamnées à rester à tout jamais absolument vides. Heureusement, nous eûmes la bonne fortune de trouver au conseil municipal de Nancy et dans les conseils généraux de Meurthe-et-Moselle et des Vosges une majorité intelligente qui voulut bien, malgré toutes ces prévisions de mauvais augure, avoir foi dans notre œuvre et encourager nos efforts. Les faits nous ont donné raison. L'Institut chimique a, aujourd'hui, fait ses preuves, le nombre des élèves augmente chaque année. Au début, en 1889-90, ils étaient 7 ; aujourd'hui il y en a 44 en y comprenant 11 élèves de l'Ecole de brasserie. Les laboratoires que l'on trouvait trop grands et trop nombreux sont devenus insuffisants. La valeur des chi-

Digitized by Google

mistes qu'on y forme est reconnue ; la bonne réputation de notre Ecole de chimie est, aujourd'hui, solidement établie.

Quelques bons esprits exprimaient la crainte que l'étude des sciences appliquées pût nuire à l'esprit de recherches d'ordre purement scientifique. Ici, encore, les faits montrent que cette crainte n'était pas fondée. Depuis la création de l'Institut chimique, il y a de cela sept ans, plus de 140 mémoires originaux ont été publiés par les maîtres et par les élèves et, dans le nombre, il y en a beaucoup qui ont une importance considérable si on les envisage seulement au point de vue purement scientifique. Y a-t-il vraiment d'ailleurs une distinction à établir entre la science pure et la science appliquée? Je ne le crois pas. En réalité, il faut cultiver la science pour la science, sans trop se préoccuper de ses applications ; c'est encore, peut-être, le meilleur moyen de rendre ces applications nombreuses et fécondes. Tous les efforts que l'on fera pour rendre nos Universités plus prospères, pour augmenter le nombre des travailleurs dans nos laboratoires, pour multiplier le nombre des chaires, auront pour conséquence certaine le bon renom de notre pays et contribueront à la prospérité de nos industries nationales. Quel que soit le sujet de ses études, quel que soit le but qu'il poursuit dans ses investigations souvent lentes, toujours laborieuses, le mathématicien, le physicien, le chimiste ou le naturaliste travaille, en réalité, au relèvement du pays et à la fortune de tous.

Nos Universités qui, en apparence, sont seulement sources de science, sont aussi, par surcroît, sources de richesse. Espérons que les Chambres, en ce moment, hypnotisées par le désir de faire des économies, comprendront qu'il y a un chapitre du budget auquel on ne doit pas toucher, qu'on doit plutôt augmenter qu'amoindrir, c'est celui de l'enseignement supérieur.

Digitized by Google

Malgré les difficultés que nous avons rencontrées, nous avons fait beaucoup, dans ces dernières années, pour donner à la Faculté des sciences de Nancy tous les développements dont elle est susceptible, pour la maintenir au rang qu'elle doit occuper près de la frontière. Il nous reste encore beaucoup à faire. Nous devons tout d'abord construire l'Ecole de brasserie que nous avons créée, il y a tantôt quatre ans et qui a trouvé provisoirement l'hospitalité dans les locaux devenus insuffisants de l'Institut chimique. Pour cette œuvre nous avons fait appel aux industriels intéressés. Après quelques hésitations, ils ont bien voulu comprendre que la science française est capable de leur rendre d'aussi bons services que la science d'outre-Rhin et ils sont venus nous apporter, en même temps que leur appui moral, leur concours financier. Cet exemple mériterait d'être suivi par les autres industriels de la région ; ils y trouveraient certainement gloire et profit. Le succès de l'Ecole de brasserie montre combien les brasseurs ont eu raison d'avoir confiance en nous. Grâce, en effet, à l'habile direction de M. Petit, au désintéressement avec lequel il s'est voué à l'œuvre entreprise, au travail considérable qu'il a dû s'imposer par suite de l'insuffisance du personnel, l'Ecole de brasserie est en pleine prospérité : on se trouve, faute de place, dans la dure nécessité de refuser des élèves. Maintenant que l'Ecole a fait ses preuves, que son avenir paraît assuré, nous avons songé à l'installer dans un local distinct, approprié au but qu'elle poursuit, ce qui nous permettra de restituer à l'Institut chimique les salles qu'il avait bien voulu nous prêter, et dont il a d'ailleurs grand besoin. Nous n'avons pas encore toutes les ressources nécessaires pour mener à bien cette entreprise ; mais nous allons cependant, dès le printemps prochain, établir les fondations de l'Ecole sur un terrain

Digitized by Google

voisin de l'Institut chimique, que la ville de Nancy a gracieusement mis à notre disposition.

Dès le début de la prochaine année scolaire, M. Haller, de concert avec M. A. Guyot, inaugurera un nouveau cours de chimie tinctoriale dont la création, nous en avons le ferme espoir, sera encouragée par le Conseil municipal de Nancy. L'utilité du nouvel enseignement est justifiée par l'existence dans les régions de l'Est, de nombreuses manufactures d'impression sur tissus et de nombreuses teintureries. Or, depuis une trentaine d'années, l'industrie des matières colorantes artificielles a pris une extension considérable; elle a détrôné la préparation des colorants naturels et c'est par millions de kilogrammes qu'on les emploie aujourd'hui. C'est dans ce genre d'industrie, en particulier, que l'Allemagne avec ses légions de chimistes, est arrivée à une prospérité telle qu'elle fournit à elle seule plus des neuf dixièmes des matières colorantes artificielles employées dans le monde entier. L'enseignement qui va être créé répond donc à un réel besoin ; il comprendra la préparation et l'étude des principales propriétés des colorants dérivés du goudron de houille et leurs applications. Les élèves recevront, en outre, un enseignement pratique et seront initiés aux principales opérations de la technique tinctoriale.

Nous allons enfin, bien timidement, faute de ressources suffisantes, inaugurer un cours de physique appliquée dont M. Perreau, maître de conférences, a bien voulu gracieusement se charger. Il traitera cette année des principales applications de la chaleur et surtout de l'électricité. Des cours analogues existent déjà dans plusieurs Universités françaises. A Marseille, une chaire spéciale a été créée dans ce but par la ville ; ailleurs, ce sont les conseils municipaux, les conseils généraux, les chambres de commerce, les sociétés industrielles, les sociétés des amis de l'Université qui apportent à cette œuvre leur

Digitized by Google

généreux concours. Il est permis d'espérer que dans la région de l'Est nous ne ferons pas appel en vain à ces diverses assemblées. En attendant, et avec nos seules ressources, ou à peu près, nous allons inaugurer ce cours qui est appelé à un succès certain car il répond à un réel besoin. Dans ces dernières années, la science électrique a fait d'énormes progrès : soit pour produire de la force, soit pour fournir de la lumière, l'électricité pénètre partout. L'industrie électrique réclame des aides bien préparés au point de vue théorique d'abord et au point de vue pratique ensuite ; il est du devoir des Universités de répondre à son appel. Ce devoir a déjà été compris à l'étranger où l'on trouve des instituts électriques non seulement dans les Universités proprement dites, mais encore dans des villes dont l'importance est insignifiante si on la compare à celle de la ville de Nancy. Nous voulons essayer de les imiter et, si cela est possible, de rattraper le temps perdu.

Ce cours de physique appliquée sera complété par un cours de mécanique appliquée dont M. Vogt a bien voulu se charger. Il comprendra l'exposé des principes fondamentaux de la mécanique et l'étude des différents moteurs utilisés dans l'industrie.

Tels sont les principaux changements apportés à l'organisation de nos cours ; ils sont, en partie, la conséquence de la réforme de la licence ès sciences ; ils ont pour but, d'une façon plus générale, d'utiliser le mieux possible les ressources que la Faculté peut mettre à la disposition des étudiants.

Dans le cours de l'année qui vient de s'écouler, M. Blondlot, maître de conférences de physique, a été nommé professeur titulaire. En créant cette nouvelle chaire, M. le Ministre a voulu rendre hommage au savant éminent dont les beaux travaux honorent grandement notre Université ; il a répondu au vœu unanime de la

Digitized by Google

Faculté. En même temps, et à l'occasion du centenaire de l'Institut dont il est correspondant, M. Blondlot était nommé chevalier de la Légion d'honneur. Tous ses élèves et tous ses collègues ont applaudi à cette distinction si méritée.

M. de Tannenberg, maître de conférences de mathématiques, nous quitte pour aller à Toulouse. Esprit distingué, mathématicien d'une originalité et d'une valeur incontestables, excellent professeur, M. de Tannenberg emporte tous nos regrets.

Il est remplacé par M. Lacour, ancien professeur de mathématiques spéciales au lycée Saint-Louis. M. Lacour n'est pas un inconnu à Nancy ; il fut autrefois professeur dans notre Lycée et il y a laissé les meilleurs souvenirs. Nous avons appris sa nomination à la Faculté avec grand plaisir et je suis heureux de lui souhaiter la bienvenue.

A l'occasion de l'inauguration de l'Institut anatomique, MM. Petit et Thiéry ont été nommés officiers de l'Instruction publique, et MM. Perreau et Minguin ont été nommés officiers d'Académie.

Le nombre de nos étudiants, pendant l'année scolaire 1895-1896, a été de 222 en y comprenant 69 candidats au certificat des sciences physiques, chimiques et naturelles. L'expérience de cette année a montré, une fois de plus, combien ces derniers étudiants sont mal préparés à l'enseignement qu'ils doivent recevoir. L'insuffisance de leur préparation scientifique se révèle à chaque pas et, ni leur bonne volonté, ni le dévouement de leurs maîtres ne peuvent y suppléer. Les réformes votées dans sa dernière session par le Conseil supérieur de l'instruction publique en ce qui touche l'enseignement des mathématiques au lycée, et l'examen scientifique de la première et de la deuxième partie du baccalauréat ès lettres-philosophie, apporteront sans doute une amélioration à un état de choses qui compromet le succès du nouvel enseignement.

Digitized by Google

Mais la vraie solution, le remède certain au mal que l'on est unanime à constater, c'est d'autoriser les bacheliers ès lettres-mathématiques à se préparer aux études médicales. A plusieurs reprises j'ai eu l'occasion d'exprimer ce vœu ; je ne me lasserai pas de le renouveler ; aucune raison déterminante ne peut, je crois, s'opposer à sa réalisation.

Un autre vœu que la Faculté renouvelle avec instances c'est celui qui concerne la création d'une troisième chaire de mathématiques. Il date de loin déjà, car dans un rapport de 1888, je lis que cette création est réclamée depuis longtemps. Nous n'avons jamais reçu de réponse directe à notre vœu ; mais, hélas ! l'attente toujours déçue du décret lui donnant satisfaction ne nous montrait que trop l'insuccès de nos efforts. Et cependant, si l'on passe en revue les Universités qui possèdent trois chaires de mathématiques, si l'on tient compte de la situation spéciale que nous occupons à la frontière, si l'on considère le nombre relativement considérable des élèves qui suivent le cours de cet ordre de sciences, on reconnaîtra que notre prétention n'est pas exagérée.

Doctorat ès sciences

M. Hecht, docteur en médecine, préparateur de zoologie à la Faculté des sciences, a soutenu devant la Faculté des sciences de Paris une thèse ayant pour titre : *Contribution à l'étude des Nudibranches*. Il a été déclaré digne du titre de Docteur ès sciences. Nous avons été heureux d'enregistrer ce succès d'un travailleur modeste et consciencieux.

Les travaux effectués dans nos laboratoires dans le but d'obtenir le titre de Docteur ès sciences sont fort nombreux, surtout depuis une dizaine d'années ; mais, jusqu'à présent, aucun de nos élèves n'avait consenti à soutenir

Digitized by Google

sa thèse devant les professeurs de la Faculté des sciences de Nancy. Il s'était établi peu à peu une tradition fâcheuse d'après laquelle le titre de docteur ès sciences ne pouvait avoir une réelle valeur que s'il avait été conféré par la Faculté des sciences de Paris. Ce qui était vrai, peut-être, dans une certaine mesure, il y a une vingtaine d'années, ne l'est certainement plus aujourd'hui, et la meilleure preuve qu'on puisse donner à l'appui de cette assertion c'est que les professeurs de Paris acceptent, presque les yeux fermés, les thèses que nos élèves leur présentent lorsqu'elles ont reçu notre approbation. Cette sorte d'interdit dont étaient frappés, soi-disant, les docteurs ès sciences des Facultés de province n'existe donc pas réellement. Mais les idées anciennes sont tellement bien enracinées que nos étudiants craignent encore de diminuer la valeur de leur diplôme s'il ne porte pas l'étiquette parisienne.

Il s'en est trouvé un cependant, cette année, M. Guyot, qui a rompu avec les vieux errements et qui a bien voulu soumettre un excellent travail fait à l'Institut chimique, sous la direction de M. Haller, au jugement des professeurs de la Faculté des sciences de Nancy. M. Guyot est d'ailleurs un de nos meilleurs élèves ; il a fait preuve, lors de la soutenance de sa thèse, d'une érudition remarquable. C'est avec des éloges bien mérités que la Faculté l'a déclaré digne du titre de Docteur ès sciences.

Nous espérons que l'exemple de M. Guyot sera suivi.

Digitized by Google

COLLATION DES GRADES.

1° Licence.

Pendant l'année 1895-1896, la Faculté a tenu les deux sessions réglementaires pour les trois ordres de Licence :

A. — Session de novembre 1895.

Huit candidats se sont présentés, savoir :

3 pour les sciences mathématiques ;
4 — physiques ;
1 — naturelles ;

Aucun n'a été admis au grade.

B. — Session de juillet 1896.

Vingt-quatre candidats se sont présentés ; seize ont été admis au grade. Ce sont, pour les sciences mathématiques :

MM. GUELLIN, étudiant libre (mention bien).
SPATHARIS, étudiant libre (mention bien).
BOULANGER, étudiant libre (mention assez bien).
MEYER, boursier de la Faculté (mention assez bien).
DANIS, préparateur en congé (sans mention).

Pour les sciences physiques :

MM. BACHELIER, boursier de la Faculté (mention assez bien).
LÉVY, étudiant libre (mention assez bien).
RICHARD, préparateur à la Faculté (mention assez bien).
COLLIN, étudiant libre (sans mention).
BOUCHON, étudiant libre (sans mention).

Pour les sciences naturelles :

MM. BOUIN, étudiant libre (mention bien).
MIRE, boursier de la Faculté (mention bien).
DORMOY, étudiant libre (mention assez bien).
KISSELKOVA, étudiante libre (mention assez bien).
DECOTTIGNIES, étudiant étranger (sans mention).
LAVEINE, répétiteur au lycée (sans mention).

Digitized by Google

2° Baccalauréat et certificat d'études.

252 candidats se sont présentés aux divers baccalauréats ou au certificat d'études, dont : 119 au baccalauréat (lettres-mathématiques), 58 au baccalauréat moderne (lettres-mathématiques), 15 au baccalauréat moderne (lettres-sciences), 60 au certificat d'études des sciences physiques, chimiques et naturelles.

A. — Baccalauréat classique (lettres-mathématiques).

Proportion des candidats reçus, 36 p. 100.

SESSIONS	NOMBRE DE CANDIDATS			ADMIS AVEC LA NOTE			
	Inscrits.	Ajournés.	Admis.	Très bien.	Bien.	Assez bien.	Passable.
Novembre 1895	36	19	17	»	»	3	14
Avril 1896	8	5	3	»	»	»	3
Juillet 1896	75	51	24	»	»	9	15
TOTAUX	119	75	44	»	»	12	32

B. — Baccalauréat moderne (lettres-mathématiques).

Proportion des candidats reçus, 53 p. 100.

SESSIONS	NOMBRE DE CANDIDATS			ADMIS AVEC LA NOTE			
	Inscrits.	Ajournés.	Admis.	Très bien.	Bien.	Assez bien.	Passable.
Novembre 1895	14	3	11	»	1	»	10
Avril 1896	1	»	1	»	»	»	1
Juillet 1896	43	24	19	»	1	5	13
TOTAUX	58	27	31	»	2	5	24

Digitized by Google

Baccalauréat moderne (lettres-sciences).

Proportion des candidats reçus, 60 p. 100.

SESSIONS	NOMBRE DE CANDIDATS			ADMIS AVEC LA NOTE			
	Inscrits.	Ajournés.	Admis.	Très bien.	Bien.	Assez bien.	Passable.
Novembre 1895.....	4	2	2	»	»	»	2
Avril 1896	1	»	1	»	»	»	1
Juillet 1896	10	4	6	»	1	»	5
TOTAUX	15	6	9	»	1	»	8

Certificat d'études des sciences physiques, chimiques et naturelles.

Proportion des candidats reçus, 58 p. 100.

SESSIONS	CANDIDATS		
	Inscrits	Ajournés	Reçus
Novembre 1895.....	5	2	3
Juillet 1896.....	55	23	32
TOTAUX	60	25	35

Diplôme de chimiste.

Le diplôme de chimiste, institué par la Faculté des sciences, a été délivré par une commission composée de professeurs de l'Institut chimique à MM. Hunolt, Simon et Vincent.

Digitized by Google

Agrégation.

Un de nos élèves, M. Rigollet, a subi avec succès les difficiles épreuves du concours d'agrégation pour les sciences mathématiques.

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE.

Il n'a été créé aucun nouveau poste d'observation dans l'année qui vient de s'écouler ; le nombre des stations correspondantes reste donc fixé à 38, jusqu'à nouvel ordre, pour le département de Meurthe-et-Moselle.

Par suite du déplacement de l'instituteur, la station de Tellancourt, fondée depuis une année seulement, a dû être supprimée ; elle est remplacée par celle de Beuveille.

Sur la proposition de la Commission météorologique, une médaille de bronze a été accordée par M. le Ministre de l'Instruction publique, à M. l'abbé Rauber, professeur au collège de La Malgrange, et à M. Finance, instituteur à Maxéville, aujourd'hui retraité, en récompense des services qu'ils ont rendus en faisant depuis plus de dix ans des observations météorologiques d'une réelle valeur.

Continuant à établir les éléments du climat de Nancy, M. Millot a étudié, cette année, l'insolation et ses rapports avec la nébulosité.

PRIX DÉCERNÉS PAR LA FACULTÉ.

Grâce à la libéralité du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, de la Municipalité de Nancy et de la Société industrielle de l'Est, la Faculté a décerné des prix à MM. Guellin et Spatharis, étudiants ès ciences mathématiques, Bouin et Mire, étudiants ès sciences naturelles, Hunolt, Cornet et Peiffert, élèves industriels à l'Institut chimique.

Digitized by Google

PUBLICATIONS

DES

MEMBRES DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1895-1896

M. VOGT, professeur adjoint :

Sur les tétraèdres conjugués par rapport à une quadrique et dont les arêtes sont tangentes à une autre quadrique. (Annales de l'École normale supérieure, année 1895.)

M. HALLER, directeur de l'Institut chimique :

1° *Sur le campholide, produit de réduction de l'anhydride camphorique.* (Comptes rendus de l'Académie des sciences, t. CXXII, p. 293, et Soc. chimique de Paris (3), t. XV, p. 8.)

2° *Action de la phénylhydrazine sur les benzoylcyanacétates de méthyle et d'éthyle et sur l'éther cyanomalonique.* (Bull. soc. chim. Paris (3), t. XV, p. 131.)

3° *Sur la transformation de l'acide camphorique droit en camphre droit. synthèse partielle du camphre.* (Comptes rendus, t. CXXII, p. 446; Bull. soc. chim., Paris (3), t. XV, p. 342.)

4° *Sur la synthèse partielle du camphre.* (Bull. soc. chim., Paris (3), t. XV, p. 324).

5° *Sur un procédé de purification au moyen du chlorure d'aluminium des carbures renfermant du thiophène, ses homologues et d'autres impuretés. Application à la purification du benzène et du toluène.* (En collaboration avec M. MICHEL) (Bull. soc chim (3), t. XV, p. 390 et p. 1065.)

6° *Etude de quelques dérivés de l'acide diméthyla midobenzoylbenzoïque.* (En collaboration avec M GUYOT.) (Bull. soc. chim. (3), t. XV, p. 551.)

Digitized by Google

7° *Extraction des alcools terpéniques contenus dans les huiles essentielles.* (Comptes rendus, t. 122, p. 865.)

8° *Action de l'oxychlorure de phosphore sur l'acide tétraméthyldiamidotriphénylméthane-orthocarbonique.* (En collaboration avec M. GUYOT.) (Bull. soc. chim , Paris (3), t. xv, p. 755.)

9° *Action du tétrachlorure de phtalyle sur la diméthylaniline.* (En collaboration avec M. GUYOT.) (Bull. soc. chim , Paris (3), t. xv, p. 988.)

10° *Sur le mononitrile camphorique, son anhydride et son anilide.* (Bull. soc. chim., Paris (3), t xv, p. 987.) (Comptes rendus, t. 123, p. 216.) (En collaboration avec M. MINGUIN.)

11° *Sur les produits de réduction du chlorure de camphoryle et sur la préparation du chlorure de camphoryle.* (Bull. soc. chim., Paris (3), t xv, p. 984.)

12° *Sur la tétraphénylcamphoramide et l'anhydride de l'éther camphorique acide.* (Bull. soc. chim , Paris, t. xv, p. 985.)

13° *Traité élémentaire de chimie minérale et de chimie organique.* (En collaboration avec M. MULLER.) (2 vol., Carré, éditeur à Paris.)

14° *Articles, Essences,* dans le 2e supplément du dictionnaire de Wurtz. (En collaboration avec M. A. HELD.)

15° *Articles bibliographiques* dans la Revue générale des sciences pures et appliquées de M. L. OLIVIER.

M. ARTH, professeur :

1° *Action de l'isocyanate de phényle sur l'acide pimélique dérivé du menthol.* (Bull. de la soc. chim., t. xv, p. 227.)

2° *Sur le calcul du pouvoir calorifique des houilles d'après la règle de Dulong.* (Bull. de la soc. chim., t. xv, p. 1112.)

M. PETIT, professeur :

Contribution à l'étude de la saccharification en brasserie. (Bull. ass. chimistes.)

M. GUNTZ, professeur adjoint :

1° *Sur le sous chlorure de lithium.* (Comptes rendus, t. CXXI, p. 945.)

2° *Sur un hydrure de lithium.* (Comptes rendus, t. CXXII, p. 244.)

3° *Sur les propriétés des métaux retirés de leurs amalgames.* (Comptes rendus, t. CXXII, p. 465.)

4° *Sur les amalgames de lithium et de baryum.* (Bull. de la soc. chim., t. xv, p. 834.) (En collaboration avec M. FÉRÉE.)

5° *Sur la chaleur de dissolution dans l'acide chlorhydrique étendu du manganèse pyrophorique.* (Bull. de la soc. chim., t xv, p. 132.) (En collaboration avec M. FÉRÉE.)

Digitized by Google

M. MULLER, maitre de conférences :

1° *Etude cryoscopique des Borates et arsénites alcalins.* (Bull. soc. chim , t. XV, p. 756)

2° *Sur la constitution des Borates alcalins.* (Bull. soc. chim., t. XV, p. 990.)

3° *Traité élémentaire de chimie minérale.* (En collaboration avec M. HALLER.)

4° *Traité élémentaire de chimie organique.* (En collaboration avec M. HALLER)

M. MINGUIN, chef des travaux chimiques :

1° *Détermination critallographique de la ditolylanthrone.* Thèse de doctorat. (A GUYOT) 189C.

2° *Propriétés critallographiques des benzylidène, méthyl et éthyl-salicylidène et anisal camphres.* (C. R., t. 122, p. 1548.)

3° *Propriétés critallographiques de quelques alcoylcamphres de la série aromatique.* (C. R., t. 123, p. 248.)

4° *Préparation de l'isobornéol gauche en partant du mélange des bornéols.* (Soc. chim., t. XV, p. 834.)

5° *Sur la vitesse d'oxydation des bornéols.* (Soc. chim., t. XV, p 344.)

6° En collaboration avec M. HALLER :

Sur le mononitrile camphorique, son anhydride et son anilide. (C. R , t. 123, p. 216.) (Soc. chim., t. XV, p. 986.)

7° *Action du Brome et de l'acide bromhydrique sur le benzal camphre.* (Soc. chim., t. XV, p. 984.)

M. GUYOT, chef des travaux chimiques :

(Communications faites à la société chimique de Paris, section de Nancy.)

1° *Etude de quelques dérivés de l'acide p. toluyl-o-benzoïque.* (Séance du 18 décembre 1895.)

2° *Etude de quelques dérivés de la tolylphénylphtalide.* (Séance du 15 janvier 1896.)

3° *Préparation et propriétés de quelques homologues de la diphénylanthrone.* (Séance du 18 mars 1896.)

Etude de quelques dérivés de l'acide diméthylamidobenzoylbenzoïque. (En collaboration avec M. HALLER.) (Séance du 15 avril 1896.)

4° *Action de l'oxychlorure de phosphore sur l'acide tetraméthyldiamidotriphenylméthane-o-carbonique.* (En collaboration avec M. HALLER.) (Séance du 20 mai 1896.)

Digitized by Google

5° *Action du tetrachlorure de phtalyle sur la diméthylaniline.* (En collaboration avec M. HALLER.) (Séance du 24 juillet 1896.)

6° *Etude de quelques homologues de la diphénylanthrone*, thèse de doctorat ès sciences soutenue à Nancy le 19 mars 1896.

M. FÉRÉE, chef des travaux chimiques :

1° *Sur l'amalgame de chrome et quelques propriétés du chrome métallique.* (Comptes rendus, t. CXXI, p. 822.)

2° *Sur les amalgames de molybdène et quelques propriétés du molybdène métallique.* (Comptes rendus, t. CXXI, p. 733.)

3° *Sur la chaleur de dissolution dans l'acide chlorhydrique étendu du manganèse pyrophorique.* (Bull. de la soc. chim., t. XV, p. 132.) (En collaboration avec M. GUNTZ.)

4° *Sur les amalgames de nickel et de cobalt.* (Bull. de la soc. chim., t. XV, p. 552.)

5° *Sur les amalgames de lithium et de baryum.* (Bull. de la soc. chim, t. XV, p. 834.)

M. MICHEL, préparateur de chimie :

Sur un procédé de purification au moyen du chlorure d'aluminium des carbures renfermant du thiophène, ses homologues et d'autres impuretés. Application à la purification du benzène et du toluène. (Bull. soc. chim, Paris (3), t. XV, pp. 390 et 1065.) (En collaboration avec M. HALLER.)

M. GUINCHANT, boursier d'études :

1° *Nouveaux dérivés des éthers cyanacétiques.* (Comptes rendus, t. CXXII, p. 1209 et Bull. soc. chim., t. XV, p. 757.)

2° *Lois de la décomposition des sels par l'eau.* (Bull. soc. chim., t. XV, pp. 552 et 555.)

3° *Sur la constitution des dérivés méthéniques et méthiniques.* (Bull. soc. chim., t. XV, p. 833.)

4° *Chaleurs de combustion des dérivés cyanés.* (Comptes rendus, t. CXXII, p. 943.)

M. CUÉNOT, professeur adjoint :

1° *Etudes physiologiques sur les Orthoptères.* (Archives de biologie, t. XIV, 1895.)

2° *Le rejet de sang comme moyen de défense chez quelques Sauterelles.* (Comptes rendus Acad. Sc. Paris, t. CXXII, 10 février 1896.)

Digitized by Google

3° *L'appareil lacunaire et les absorbants intestinaux chez les Etoiles de mer.* (C. R., t. CXXII, 17 février 1896.)

4° *La détermination du sexe.* (Revue générale des sciences, 30 mai 1896, et Bibliographie anatomique, n° 1.)

5° *Analyses critiques d'ouvrages scientifiques.* (Revue générale des sciences, nos 20, 24, 1895 ; nos 2, 8, 12, 19, 1896.)

6° Collaboration à l'Année biologique de M. DELAGE, t. I.

M. NICKLÈS, chargé d'un cours complémentaire :

1° *Note sur les terrains secondaires des régions de Lodève, Clermont-l'Hérault, Gabian.* (Bulletin des services de la carte géologique de la France. — Ministère des travaux publics.)

2° *Note sur les terrains secondaires des provinces de Murcie, Grenade et Almeria (Espagne).* (Comptes rendus de l'Académie des sciences.)

M. GAIN, maître de conférences :

1° *Sur la variation des graines sous l'influence du climat et du sol.* (*In* Revue générale de botanique, t. VIII, 1896, p. 303.)

2° *The physiological role of water in plants.* (*In* Experiment station Record., vol. VII, 1896. Governement printing office. Washington.)

M. SAINT-REMY, chef des travaux d'histoire naturelle :

1° *Parasitisme d'une Ligule chez Gongylus ocellatus.* (Bibliographie anatomique, t. IV.)

2° *Recherches sur le diverticulum pharyngien de Seessel.* (Archives d'anatomie microscopique, t. I, sous presse.)

3° *Analyses critiques, in* Année biologique, publiée sous la direction de M. V. DELAGE, t. I.

M. HECHT, préparateur de zoologie :

1° *Contribution à l'étude des Nudibranches.* (Mémoires de la Société zoologique de France, t. VIII, 1896.) Thèse de doctorat ès sciences naturelles.

2° Collaboration à l'Année biologique de M. DELAGE, t. I.

M. FLORENTIN, préparateur d'histoire naturelle :

1° *L'attraction des Insectes par les fleurs.* (Le Naturaliste, n° 225, 15 juillet 1896.)

Digitized by Google

2° *Le prétendu suicide du Scorpion*. (Le Naturaliste, n° 227, 15 août 1896.)

M. MILLOT, chargé d'un cours complémentaire de météorologie :

1° *L'insolation à Nancy*. (Bulletin de la Commission météorologique de Meurthe-et-Moselle, année 1895.)

2° *Réponse du président au récipiendaire*. (Mémoires de l'Académie de Stanislas 1896.)

Digitized by Google

RAPPORT

DE

M. KRANTZ, Doyen de la Faculté des Lettres

SUR LA SITUATION ET LES TRAVAUX DE LA FACULTÉ

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1895-1896

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

Le personnel de la Faculté des lettres n'a subi aucune modification pendant l'année 1895-96. Il se compose actuellement de : huit professeurs titulaires ; deux professeurs adjoints ; un chargé de cours ; deux maîtres de conférences, et un chargé de cours complémentaire, ce qui fait un total de quatorze maîtres auquels il convient d'ajouter un professeur libre d'anglais. Si l'on prend garde à la répartition des unités enseignantes dans les divers ordres, on remarquera que certains de ceux-ci sont relativement privilégiés et certains autres plutôt déshérités. L'aspiration de la Faculté doit donc être et elle est, en effet, d'obtenir une plus juste proportion entre l'importance des enseignements spéciaux et le nombre des professeurs qui leur sont attribués. Ainsi, tandis que l'histoire et la géographie sont représentés par quatre professeurs — ce dont nous nous félicitons, — le latin, le grec et les littératures étrangères par trois ou

Digitized by Google

au minimum deux, la philosophie et la littérature française ne sont enseignées chacune que dans une chaire magistrale, sans le secours d'aucun maître de conférences. Nous regrettons cette infériorité qui date déjà de longtemps ; aussi, nous ne nous lassons pas d'inscrire en première ligne et de recommander à M. le Ministre deux vœux que leur ancienneté rend de plus en plus légitimes et pressants : 1° Création d'une maîtrise de conférences de philosophie ; 2° Création d'une maîtrise de conférences de langue et de littérature françaises.

Si le corps des professeurs ne s'est pas accru, du moins la situation de l'un d'eux s'est améliorée. Par arrêté du 1er janvier 1896, M. Diehl, professeur d'histoire ancienne et d'archéologie, a été promu, au choix, de la quatrième à la troisième classe. Cet avancement a été favorablement accueilli par tous ceux qui connaissent et apprécient le talent et le dévouement professionnel de M. Diehl.

Enseignement

La Faculté des lettres a donné, par semaine, quarante-deux leçons d'une heure au moins, quelques-unes d'une heure et demie et même de deux heures, sans compter les heures supplémentaires bénévolement fournies par plusieurs maîtres dans le deuxième semestre à l'approche des examens et des concours.

Les cours publics faits pendant le semestre d'hiver, ont été au nombre de cinq, sur les sujets suivants : *Les problèmes de l'Education*, par M. Paul Souriau, professeur de philosophie ; — *les Traités de politique et de logique de Cicéron*, par M. Thiaucourt, professeur de littérature latine ; — *l'Evolution du Théâtre en France ; la Comédie et le drame au XIXe siècle*, par M. Emile Krantz, professeur de littérature française ; — *les Idées poli-*

Digitized by Google

tiques de la Grèce ancienne, par M. COUSIN, maître de conférences de grec et de grammaire des langues classiques ; — *l'Histoire de Nancy* (suite), par M. PFISTER, professeur de l'histoire de l'Est de la France.

Ces cours publics ont été, comme d'habitude, très suivis, non seulement par un nombreux auditoire d'amateurs lettrés et d'amis du haut enseignement, mais encore par tous nos étudiants de la Faculté des lettres, et par un groupe d'étudiants de la Faculté de droit, qui trouvaient dans les sujets de ces leçons un complément choisi et calculé à leur préparation ésotérique.

M. BALDENSPERGER a accompli sa deuxième année de cours libre d'anglais. Le succès de ses débuts ne s'est pas démenti. Par le service qu'il rend à nos étudiants en allemand, M. BALDENSPERGER tient — au nombre des heures près — l'emploi d'un maître de conférences. Il en a maintenant l'expérience et l'autorité. Il ne lui manque que la consécration officielle. Nous souhaitons que le prompt achèvement de ses thèses de doctorat lui assure bientôt un titre dont il remplit déjà en partie la fonction et que, de collaborateur bénévole, il devienne prochainement le collègue de ses anciens maîtres.

Un cours libre et public d'océanographie a été fait, pendant le semestre d'hiver, dans le grand amphithéâtre de la Faculté, par M. THOULET, professeur à la Faculté des sciences. Des projections lumineuses, préparées et dirigées par le professeur, ajoutaient à ses leçons l'attrait de la précision optique et l'instruction vivante du tableau. Le cours de M. THOULET a obtenu un succès très vif : auprès de nos étudiants d'histoire d'abord, qui ont trouvé là le secours magistral d'une de ces *sciences auxiliaires de la géographie* dont l'organisation nécessaire est indiquée et s'impose ; auprès du public aussi, qui est venu, nombreux et sympathique, s'initier agréablement aux mystères de la mer exposés

Digitized by Google

avec l'exactitude scientifique et le charme littéraire tout à la fois par un distingué professeur qui est en même temps un explorateur passionné. M. THOULET a pu mêler à ses explications techniques la poésie des impressions et le prestige des choses vues. Ayant beaucoup voyagé, beaucoup observé par lui-même, il a rapporté de ses excursions maritimes, parfois mouvementées et pathétiques, la connaissance pittoresque et la familiarité savante de l'Océan.

ETUDIANTS.

Le chiffre des étudiants inscrits à la Faculté des lettres est resté, à quelques unités près, celui que nous avions atteint l'an dernier : cent onze assistants et correspondants, ainsi répartis :

Licence littéraire	6
— de philosophie	4
— d'histoire	8
— de langues vivantes	12
Total	30
Agrégation d'histoire	6
— de grammaire	14
— de langues vivantes	17
Total	37

Il y faut ajouter 2 étudiants en droit, candidats à la licence, et 42 étudiants libres n'aspirant à aucun grade, ce qui donne un total général de 111 parmi lesquels, en outre des étudiants français, on trouve des représentants des nationalités suivantes :

Grand Duché de Bade	1	étudiant.
Suisse	1	—
Turquie	1	—
Bulgarie	2	étudiantes.
Roumanie	1	étudiant.
Grand Duché de Luxembourg	2	—

Digitized by Google

Si nous classons ces 111 étudiants par catégories et qualités, nous trouvons :

Boursiers	18
Maîtres répétiteurs	10
Professeurs de collèges	24
Etudiants libres	59
Total	111

EXAMENS.

1° Licence.

Session de novembre 1895.

Candidats inscrits :

Lettres	9
Histoire	2
Langues vivantes	2
Total	13

Eliminés : 8 ; admis au grade : 5.

Session de mars 1896.

Candidats inscrits :

Lettres	4
Philosophie	1
Histoire	3
Langues vivantes	1
Total	9

Eliminés : 4 ; admis au grade : 5.

Digitized by Google

Session de juillet 1896.

Candidats inscrits :

Lettres	4
Histoire	2
Philosophie	3
Langues vivantes	6
Total	15

Eliminés : 3 ; admis au grade : 12.

Total des licenciés de l'année 1895-96 : 22.

C'est à cette session de juillet qu'ont été appliqués, pour la première fois, le nouveau mode et le nouveau programme de la licence qui donnent aux Facultés plus d'indépendance et d'initiative pour l'indication des textes à étudier, et aux candidats plus de liberté et d'espace pour le choix et l'exécution des travaux écrits. Il serait prématuré de tirer des conclusions générales et définitives de cette première et unique expérience. On peut dire néanmoins qu'elle a réussi. Elle a donné des résultats heureux et pleins de promesses pour l'avenir. En philosophie et en critique littéraire, nous avons eu plusieurs travaux personnels d'un volume considérable et de remarquable qualité. Quelques-uns même tendaient à prendre les proportions d'un livre et semblaient se destiner, par leur aménagement, à l'impression dont certes, avec un peu de retouches, ils ne seraient pas indignes. C'est bien des productions de ce genre que l'esprit de la nouvelle licence a voulu provoquer, et nos jeunes écrivains ont intelligemment répondu à nos intentions et à notre attente. Mais il y a une mesure à garder et une réserve à faire. A l'âge où l'on aborde la Licence, c'est-à-dire deux ans après qu'on a quitté le collège, on n'est pas encore tout à fait prêt, il en faut convenir, à écrire un livre à moins d'une précocité géniale ou d'une matu-

Digitized by Google

rité exceptionnelle qui sont rares et hors de la règle commune. Il est donc bon que ces travaux composés à loisir au courant de l'année, et concertés avec les maîtres conservent leur caractère d'*Exercices* et d'*Essais* et ne se haussent pas à l'ambition encore inopportune d'être des *Œuvres*. D'abord en absorbant trop les candidats, ils feraient tort au reste de la préparation qui garde toute son importance et tout son intérêt. Et puis en prenant l'apparence de petites thèses de doctorat, ils pourraient faire illusion à leurs auteurs et leur inspirer de croire qu'ils seraient dignes d'être repris et présentés au doctorat lui-même ; ce qui serait faux, dans la majorité des cas, la plupart des sujets choisis ayant été tirés des maîtres et n'ayant pas, par conséquent, un degré suffisant d'originalité personnelle pour constituer de véritables thèses.

Diplome d'Études supérieures d'Histoire et de Géographie.

Il ne conviendrait pas d'appliquer rigoureusement la même remarque aux travaux présentés pour l'obtention de ce diplôme ; mais les candidats historiens peuvent tout de même en faire, dans une certaine mesure, leur profit.

Le jury chargé de cet examen a tenu deux sessions : la première qui inaugurait l'institution a eu tieu en novembre 1895 ; la deuxième en mars 1896.

A la session de novembre, sur quatre candidats, deux ont obtenu le diplôme : MM. Port et Mazure, boursiers d'agrégation, élèves de la Faculté.

A la session de mars, les deux candidats qui se sont présentés, ont été jugés dignes du diplôme : MM. Perron et Roussel, boursiers d'agrégation, élèves de la Faculté.

J'extrais du rapport très précis et détaillé de M. Pfister,

Digitized by Google

sur l'examen, les lignes suivantes qui signalent le danger des sujets trop vastes et qui maintiennent judicieusement la distance convenable entre le diplôme et l'agrégation ou le doctorat : « Deux de nos candidats, dit le « rapporteur, s'étaient déjà présentés à l'agrégation « l'année dernière, au concours de 1895 ; ils ont par « suite gardé comme mémoire le sommaire de la thèse « choisie par eux en vue de l'agrégation et prise sur la « liste des sujets proposés par le jury d'agrégation. Or, « il faut bien l'avouer, le choix fait par eux n'a pas été « très heureux. L'échec d'un de nos candidats vient en « grande partie de ce qu'il a pris un sujet trop étendu « et qui aurait demandé, pour être bien traité, plusieurs « années de travail... Le second candidat avait choisi « parmi les anciennes thèses d'agrégation, l'exposition « de la *doctrine sociale de saint Simon*. Le sujet ici était « beaucoup plus restreint, encore qu'il exigeât la lecture « de très nombreux volumes. Il pouvait remplir un très « gros livre, former une véritable thèse de doctorat. Il « nous est par suite à peine permis de reprocher au can- « didat d'avoir posé la question d'une façon trop étroite. »

Si le diplôme doit se différencier du Doctorat et rester dans ses limites propres, avec une portée et une valeur spéciales, il ne doit pas non plus s'identifier avec l'agrégation dont il est le dernier degré de préparation et dont il ouvre l'accès : « La Faculté, conclut M. Pfister, « se devait à elle-même d'être sévère ; elle veut que le « diplôme conféré par elle ait une haute valeur ; elle « affirme que les candidats qui ont réussi ont une ins- « truction historique solide, qu'ils sont au courant des « méthodes de recherches, qu'ils sont capables d'appli- « quer ces méthodes à l'étude d'un sujet donné, qu'ils « ont fait un bon travail personnel. Il restera à juger, « au moment de l'agrégation, leurs connaissances d'his- « toire générale et leur aptitude à l'enseignement. »

Digitized by Google

Baccalauréat.

A. — Classique, 1re partie, 47 °/₀.

Session de novembre 1895 : examinés, 149 ; ajournés, 84 ; admis, 65.

Session de juillet 1896 : examinés, 301 ; ajournés, 152 ; admis, 149.

Total : examinés, 450 ; ajournés, 236 ; admis, 214.

B. — Classique, 2e partie, 61 °/₀.

Session de novembre 1895 : examinés, 67 ; ajournés, 30 ; admis, 37.

Session de mars 1896 : examinés, 28 ; ajournés, 11 ; admis, 17.

Session de juillet 1896 : examinés, 144 ; ajournés, 50 ; admis, 94.

Total : examinés, 239 ; ajournés, 91 ; admis, 148.

C. — Moderne, 1re partie, 40 °/₀.

Session de novembre 1895 ; examinés, 56 ; ajournés, 30 ; admis, 26.

Session de juillet 1896 : examinés, 145 ; ajournés, 91 ; admis, 54.

Total : examinés, 201 ; ajournés, 121 ; admis, 80.

D. — Moderne, 2e partie, 50 °/₀.

Session de juillet 1896 : examinés, 13 ; ajournés, 6 ; admis, 7.

Au total, 903 candidats se sont présentés aux diverses parties du baccalauréat, pendant l'année scolaire 1895-96, et 449, c'est-à-dire un peu moins de la moitié, ont obtenu le diplôme.

Digitized by Google

AGRÉGATION.

Ont été reçus dans l'agrégation des lycées les étudiants ou anciens étudiants de la Faculté dont les noms suivent :

Dans l'ordre de la Grammaire : M. Vandaele (Lucien), professeur au collège de Pont-à-Mousson. Un second élève de la Faculté, M. Joriot, a été admissible.

Pour l'enseignement des langues vivantes : MM. Bruet, chargé de cours au lycée d'Amiens, avec le n° 1 ; Merlin (Jules-Henri), chargé de cours, en congé à Nancy.

Un troisième étudiant de la Faculté, M. Hirsch, a été admissible.

En *Histoire*, deux étudiants boursiers, MM. Mazure et Perron, ont été admissibles, et deux autres, MM. Port et Roussel, sous-admissibles.

PRIX DE LA FACULTÉ.

La somme de 325 francs, allouée annuellement par le Conseil général de Meurthe-et-Moselle avec le concours du Conseil municipal de Nancy, a été partagée, sous la forme de prix de Licence, entre MM. Gœttschy, Becker, Gillot et Champy, tous quatre boursiers de la Faculté et reçus aux premiers rangs, *ex æquo* deux à deux, à la licence de fin d'année.

ECOLES D'ATHÈNES ET DE ROME.

M. Laurent, agrégé d'histoire, ancien boursier de la Faculté de Nancy, a été nommé membre de l'Ecole française d'Athènes. M. Madelin, agrégé d'histoire, ancien étudiant libre de la Faculté de Nancy, a été nommé membre de l'Ecole française de Rome. C'est la première fois, — et notre section d'histoire a lieu d'en être particu-

Digitized by Google

lièrement satisfaite, — que des élèves ayant conquis leurs grades auprès d'une Faculté de province ont accès à ces deux écoles.

ELECTIONS.

M. DIEHL, a été réélu au Conseil académique pour une nouvelle période de trois ans, au scrutin de mai 1896.

Les pouvoirs du doyen, M. KRANTZ, devant expirer en décembre 1896, la Faculté a eu à présenter à la fin de juillet une liste de deux noms au choix de M. le Ministre, M. KRANTZ a été proposé en première ligne et M. PFISTER en deuxième ligne, à l'unanimité.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES.

Par arrêté ministériel, M. AUERBACH, professeur de géographie, a été nommé officier de l'Instruction publique. MM. Barthou, ministre de l'intérieur, et Henry Boucher, ministre du commerce, ont remis la rosette à M. AUERBACH lors des fêtes de Nancy du 28 juin, aux applaudissements sympathiques de l'assistance.

Sur le rapport qui lui a été fait par la Commission des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, l'Académie des inscriptions et belles lettres a désigné à la Société centrale des architectes, pour la médaille qu'elle décerne à un membre des Ecoles françaises et de Rome, M. Couve, ancien membre de l'Ecole d'Athènes, maître de conférences à la Faculté de Nancy. M. Couve a obtenu cette médaille.

PRIX DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a décerné un prix Monthyon de 500 francs à M. Emile GRUCKER, professeur de littérature étrangère pour son ouvrage intitulé *Lessing*, volume de

Digitized by Google

près de 700 pages in-8°, édité en 1896 par la maison Berger-Levrault. On sait que l'Institut ne prétend pas et ne peut d'ailleurs pas toujours proportionner le chiffre du prix à la valeur de l'œuvre récompensée; il pense bien que certains de ses lauréats tiennent surtout à l'honneur de la récompense La somme allouée au considérable et beau travail de M. GRUCKER en est un témoignage de plus. Son *Lessing* a été accueilli par la grande critique, tant en France qu'en Allemagne et en Angleterre, avec tout l'éloge qu'il méritait. Les meilleurs juges y ont reconnu et signalé une érudition aussi scrupuleuse qu'étendue, une discussion pénétrante et serrée des problèmes les plus délicats de l'esthétique littéraire, une richesse variée d'informations et de vues personnelles magistralement mises en œuvre par l'esprit généralisateur d'un philosophe et la plume élégante d'un homme de lettres.

C'est donc un monument solide et durable que M. GRUCKER a élevé à Lessing. La Faculté de Nancy est heureuse et fière que les matériaux en aient été amassés, le plan tracé, et l'exécution achevée au cours d'un enseignement donné chez elle et de leçons destinées d'abord à ses étudiants et à son auditoire public.

Enfin, la Faculté des lettres est entrée en possession d'une salle de conférences nouvelle, de grandeur très moyenne, qui lui a été attribuée dans le partage des locaux laissés vacants par le déménagement partiel de la Faculté de médecine. C'est tout ce qu'elle a gagné à la distribution. Encore a-t-elle dû défendre énergiquement, et elle s'en est fait un devoir, cette étroite surface sur ses deux frontières de l'est et de l'ouest à la fois contre la Faculté de droit et contre l'Ecole supérieure de pharmacie. Du côté du Droit, grâce à l'amiable et immédiate concession de son doyen, M. LEDERLIN, la salle du Conseil de la Faculté des lettres, échangée contre l'an-

Digitized by Google

cienne, n'a été ni entamée ni diminuée. Du côté de l'Ecole de pharmacie, c'est grâce à la haute intervention conciliatrice de M. le Recteur GASQUET et à l'ingéniosité finale des architectes que nous avons dû de garder entière l'unique petite salle gagnée. Pendant les travaux nous n'avons eu qu'à nous louer, et je tiens à le dire, de la déférence empressée de M. l'architecte Jasson et de M. Germain, son collaborateur.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que la Faculté des lettres a vu, sans la moindre jalousie, l'augmentation énorme de services voisins des siens et qu'elle se résigne de bonne grâce à espérer un prochain remaniement pour faire valoir ses droits à une part sérieuse. Car, elle aussi, elle a ses besoins et ses raisons d'extension ; elle aussi, elle a fait des plans très légitimes et même impérieux d'agrandissements nécessaires. Si l'histoire naturelle possède son musée zoologique, chez nous l'archéologie et l'histoire, non moins qne les lettres grecques et latines, aspirent à se créer un musée de moulages où nos étudiants pourront se familiariser avec les chefs-d'œuvre de l'art antique dont on leur parle sans cesse et qu'on ne leur montre jamais. Il est grandement temps que ces notions verbales deviennent sous leurs yeux des images et des figures. Dans notre ville de Nancy, amie du beau, qui possède un riche Musée de peinture et une Ecole des beaux-arts florissante, on s'étonne de ne point trouver un musée archéologique même, pour commencer, élémentaire ; et si l'on rapproche cette pauvreté de la somptueuse installation de l'art antique à l'Université allemande de Strasbourg, on éprouve un regret attristé et l'on se dit que Nancy ne mérite pas un tel abandon.

Voilà donc notre ambition actuelle : fonder un musée archéologique. Nous le recommandons aux pouvoirs publics, à la Municipalité de Nancy, à toutes les bonnes volontés. Qu'on nous aménage une salle convenable,

Digitized by Google

vaste et belle s'il se peut, et avec quelques milliers de francs économisés à cette intention, la Faculté se charge d'inaugurer la collection de moulages qui manque à Nancy.

Digitized by Google

PUBLICATIONS

DES

MEMBRES DE LA FACULTÉ DES LETTRES

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1895-1896

M. E. GRUCKER, PROFESSEUR DE LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE

Lessing, 1 vol. de 664 p. (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1896.) (Ouvrage couronné par l'Académie française.)

M. EMILE KRANTZ, PROFESSEUR DE LITTÉRATURE FRANÇAISE

1° Leçons publiées par la *Revue des cours et conférences*, Paris, Lecène et Cie.

2° Discours de présidence à la distribution des prix du Lycée de Nancy, le 31 juillet 1896. (Nancy, imprimerie Nancéienne.)

3° Collaboration aux *Annales de l'Est*, 1895-96.

M. PFISTER, PROFESSEUR D'HISTOIRE DU MOYEN-AGE

1° *Histoire de Nancy*, t. Ier, 1 vol. in-4°, chez Kreis.

2° *Documents sur le prieuré Notre-Dame de Nancy*. (Annales de l'Est.)

3° *L'abbaye de Molesme et les origines de Nancy*. (Etudes d'histoire du moyen-âge dédiées à Gabriel MONOD.)

4° *Donation de l'église de Saint-Dizier au prieuré Notre-Dame*. (Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.)

5° *Comptes rendus critiques* dans les Annales de l'Est.

M. CH. DIEHL, PROFESSEUR D'HISTOIRE

1° *L'Afrique byzantine, histoire de la domination byzantine en Afrique* (533-709), 1 vol. in-8°, Paris, Leroux, 1896. (Ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.)

Digitized by Google

2° *L'origine du régime des thèmes dans l'empire byzantin.* (Extrait des *Etudes d'histoire du moyen-âge*, dédiées à G. MONOD.)

3° *Excursions archéologiques en Grèce*, 1 vol. in-12°, Paris, A. Colin, 1897, 4e édition.

4° *Articles d'histoire byzantine* dans la grande Encyclopédie.

M. AUERBACH, PROFESSEUR DE GÉOGRAPHIE

1° Annales de géographie ; bibliographie de l'année 1895 : Allemagne, Alsace-Lorraine.

2° *La répartition géographique de la population sur le sol allemand*, 2e article. (Annales de géographie, 16 oct. 1896)

3° *Note sur la représentation cartographique du peuplement.* (Annales de géographie, 16 oct. 1896.)

4° Articles : *Orléanais*, *Ornois*, dans le Dictionnaire géographique de Joanne. (Hachette, 1896.)

M. A. COLLIGNON, PROFESSEUR ADJOINT DE LITTÉRATURE LATINE

Anthologie des poètes latins. (Paris, Garnier, 1896.)

M. LICHTENBERGER, PROFESSEUR ADJOINT DE LANGUE ET LITTÉRATURE ALLEMANDES

R. WAGNER. — *Ses drames, son esthétique, ses idées philosophiques*, 1 vol., Paris, Alcan. (En cours de publication dans la Lorraine artiste.)

Collaboration à la *Nouvelle Revue*, à la *Revue critique*, à la *Revue des Langues vivantes* et à la *Lorraine artiste.*

M. G. PARISET, CHARGÉ DU COURS D'HISTOIRE MODERNE

Comptes rendus critiques dans la *Revue Historique* (quatre articles).

M. COUVE, MAITRE DE CONFÉRENCES DE PHILOLOGIE GRECQUE

1° *Maisons grecques à Délos, fouilles de 1894.* (Bulletin de correspondance hellénique, XIX, pp. 460-516, planches III-VIII.)

2° Collaboration au *Dictionnaire des Antiquités*, de Daremberg et Saglio ; articles : *Hephaisteia*, *Heraia*, *Herakleia*, *Hermaia*, *Hermaphroditus*, etc.

Digitized by Google

RAPPORT

DE M. SCHLAGDENHAUFFEN, DIRECTEUR

SUR LA SITUATION ET LES TRAVAUX

DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1895-1896

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

Le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter comprend, comme les années précédentes, l'exposé de la situation et des actes scolaires accomplis dans notre école.

Un premier chapitre sera consacré au personnel des étudiants, aux inscriptions prises et aux diplômes délivrés.

Dans un second, j'aurai à vous entretenir des modifications apportées à notre enseignement.

Le troisième enfin, résumera succinctement les principaux travaux personnels des professeurs et des préparateurs.

I. — PERSONNEL DES ÉTUDIANTS.

1° *Nombre des étudiants.* — Avant l'ouverture des registres pour l'année 1895-1896, nous comptions qu'il

Digitized by Google

restait au 1er novembre 54 étudiants. Aujourd'hui, à la même époque, nous en avons 40.

Pendant l'année écoulée, 17 étudiants ont été rayés pour des motifs divers :

1° Changements d'école 8, dont 2 de première classe et 6 de seconde ;

2° Reçus pharmaciens 7, dont 3 de première classe et 4 de seconde ;

3° Ayant cessé momentanément leurs études, 2 de deuxième classe.

En ajoutant ce chiffre de 17 à celui de 40 qui représente le nombre de nos étudiants au 1er novembre 1896, nous arrivons au total de 57 élèves pour l'année 1895-96.

Ce résultat est évidemment intérieur à celui des dernières années. Cependant en rapportant à 100 le nombre des élèves rayés de nos cadres pour des motifs divers, on voit, par le tableau ci-dessous, que celui des étudiants qui nous reste ne diffère guère des précédents :

ANNÉES SCOLAIRES	Elèves rayés pour motifs divers p. 100	Elèves qui restent au 1er novembre p. 100
1890-1891	23	77
1891-1892	20.8	79.2
1892-1893	20.7	79.3
1893-1894		
1894-1895	30.7	69.3
1895-1896	26.3	73.7

Nous avons signalé déjà, dans nos rapports antérieurs la pénurie de nos élèves et appelé votre bienveillante attention sur ses causes et la manière d'y remédier.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les règlements en vigueur pour comprendre les raisons qui engagent et forcent pour ainsi dire nos étudiants à déserter notre Ecole au moment où nous devrions les inscrire sur nos

Digitized by Google

registres. En effet, le décret du 30 juillet 1883 dispose, art. 25, que les aspirants au titre de pharmacien de 2e classe, sont tenus de subir les trois examens définitifs devant la Faculté ou Ecole dans le ressort de laquelle ils doivent exercer et qu'il n'est dérogé à ces règles que pour des motifs graves et par décision rectorale, après avis de la Faculté ou Ecole.

Cette dernière restriction nous permettait de retenir chez nous certains candidats, désireux de subir leurs épreuves définitives devant les professeurs dont ils avaient suivi les leçons durant leur scolarité, mais le décret du 26 juillet 1885 est muet sur ce dernier point puisque l'article 12 est ainsi conçu : « les candidats au diplôme de 2e classe sont tenus de subir les trois examens probatoires devant la Faculté ou Ecole dans le ressort de laquelle ils doivent exercer. »

Il en est de même de la circulaire du 21 juin 1888, §§ 4 et 5, qui rappelle l'article 12 du décret du 26 juillet 1885, et fait remarquer qu'il ne peut être désormais dérogé, sous aucun prétexte, à cette prescription, vu que l'article 12 précité n'accorde qu'aux aspirants, au titre de pharmacien de 1re classe, le bénéfice de l'exception prévue par le décret du 30 juillet 1883, art. 25.

Voilà donc nos étudiants de 2e classe, après trois années d'études à Nancy, forcés de se présenter devant un jury qu'ils ne connaissent pas et de subir dans le délai de sept jours trois examens probatoires, au lieu de les espacer à trois mois d'intervalle comme le font généralement les candidats au diplôme de 1re classe. Ce travail hâtif paralyse très souvent leurs moyens et cause leur ajournement à l'une ou l'autre des épreuves. Il est vrai que le candidat refusé au mois d'août, a la facilité de se représenter en novembre, mais celui qui, pour un motif quelconque, ne peut subir ses épreuves qu'à la dernière session, est obligé, en cas de refus à l'une d'elles, d'attendre une

Digitized by Google

année entière pour réparer son échec, au lieu de revenir en janvier comme les candidats à la 1re classe. Cette mesure est donc préjudiciable aux aspirants au diplôme de 2e classe.

Il est évident que si ces derniers jouissaient des mêmes prérogatives que leurs condisciples, il y aurait moins d'ajournements à enregistrer dans les Écoles préparatoires ou les Écoles de plein exercice et de plus, en les autorisant à se présenter devant les professeurs de l'École supérieure où ils ont commencé et terminé leurs études, ils augmenteraient le chiffre de notre population scolaire ; c'est donc là la principale cause de l'amoindrissement de nos cadres. Pour y remédier, nous avons à plusieurs reprises déjà, demandé à étendre notre circonscription pharmaceutique, et vous avez bien voulu appuyer les vœux formulés à cet égard. Les Facultés mixtes de Bordeaux et de Toulouse ainsi que l'Ecole de médecine et de pharmacie de Limoges ont bien été favorisées à ce point de vue, en vertu d'un arrêté ministériel à la fin de 1890. La première, limitée autrefois pour la réception au grade de pharmacien de 2e classe, pour la Gironde seulement, a pu étendre son activité dans les départements des Landes, des Basses-Pyrénées, de Lot-et-Garonne et des Hautes-Pyrénées. Toulouse a vu sa circonscription s'étendre au Gers, à l'Ariège, au Tarn et Tarn-et-Garonne. De même la Corrèze, la Dordogne et le Lot sont venus s'ajouter à la circonscription de Limoges qui d'abord était confinée à la Haute-Vienne seulement. Pourquoi l'École de Nancy ne pourrait-elle pas jouir du même privilège et recevoir les pharmaciens de 2e classe pour les départements de la Meuse et des Vosges qui font partie de la circonscription académique ou pour parler plus exactement de la circonscription de l'Université régionale. C'est le vœu exprimé déjà à diverses reprises, dans

Digitized by Google

nos rapports que nous venons vous prier d'appuyer à nouveau de votre haute autorité.

Les 40 élèves qui nous restent sont répartis de la façon suivante :

CLASSES	A 1 inscription.	A 4 inscriptions.	Ayant subi le 1er examen de fin d'année.	A 8 inscriptions.	Ayant subi le 2e examen de fin d'année.	Ayant subi l'examen semestriel.	A 11 inscriptions.	Ayant subi le 1er examen de fin d'études.	Ayant subi le 2e examen de fin d'études.	TOTAUX
1re	1	5	4	1	8	2	»	»	8	29
2e.	»	2	2	1	2	»	1	3	»	11
	1	7	6	2	10	2	1	3	8	40

II. — *Origine des étudiants.*

DÉPARTEMENTS	1re Classe	2e Classe	TOTAUX
Meurthe-et-Moselle.....	5	3	8
Vosges.....	6	2	8
Meurthe.....	4	1	5
Moselle.....	2	2	4
Haut-Rhin.....	7	1	4
Haute-Saône.....	3	»	3
Meuse.....	2	»	2
Haute-Marne.....	2	»	2
Marne.....	1	»	1
Bas-Rhin.....	1	»	1
Territoire de Belfort.....	»	1	1
Turquie	1	»	1
TOTAUX.....	30	10	40

Digitized by Google

III. — *Inscriptions.*

Le nombre des étudiants ayant pris des inscriptions s'élève à 40, répartis comme suit :

ÉTUDIANTS	1re Classe	2e Classe	TOTAUX
1re année.....	8	3	11
2e année.....	9	1	10
3e année	9	10	19
TOTAUX.....	26	14	40

IV. — *Examens semestriels et de fin d'année.*

DÉSIGNATION DES EXAMENS	Très bien.	Bien.	Assez bien.	Passable ou médiocre.	Ajournés.	TOTAUX
1re CLASSE						
Fin de 1re année.....	»	2	2	1	4	9
Fin de 2e année	1	5	2	4	1	13
Examen semestriel....	1	3	3	2	1	10
TOTAUX.....	2	10	7	7	6	32
2e CLASSE						
Fin de 1re année.....	1	»	»	»	2	3
Fin de 2e année.....	»	»	1	2	1	4
TOTAUX.....	1	»	1	2	3	7

Digitized by Google

V. — *Examens définitifs.*

DÉSIGNATION DES EXAMENS	Très bien.	Bien.	Assez bien.	Passable ou médiocre.	Ajourné.	TOTAUX
1re CLASSE						
1er définitif	1	4	3	»	»	8
2e —	»	4	2	5	»	9
3e —	»	1	1	1	2	5
2e CLASSE						
1er définitif	»	2	3	1	»	6
2e —	1	1	2	1	»	5
3e —	»	1	2	1	3	7
HERBORISTES						
1re classe	»	2	»	»	»	2
2e classe	»	»	»	»	»	»
TOTAUX	2	15	13	7	5	42

VI. — *Diplômes.*

Le nombre des diplômes conférés cette année a été de 14, dont 5 de pharmaciens de première classe, 7 de deuxième classe et deux d'herboriste de 1re classe.

PRIX UNIVERSITAIRES.

1re *année.* — Médaille d'argent et 30 francs de livres.

1° — *Prix non décerné.*

Mention honorable : M. Ferry (Joseph-Edouard), né le 24 octobre 1859, à La Voivre (Vosges).

2e *année.* — Médaille d'argent et 75 francs de livres : M. Girardet (Louis-Fernand-Charles), né le 7 août 1872 à Saint-Dié (Vosges).

Digitized by Google

Mention très honorable : M. Martin (Charles-Auguste), né le 5 mai 1873 à Cirey (Meurthe-et-Moselle).

3e *année.* — Médaille d'or d'une valeur de 300 francs : M. Fageot (Louis-Désiré), né le 9 mai 1873 à Dainville-Berthéleville (Meuse).

2° — *Prix de travaux pratiques.*

1re *année.* — (Chimie), médailles d'argent : MM. Ferry (Joseph-Édouard) ; Winsback (Joseph-Marie-Antoine), né le 3 décembre 1868 à Saint-Avold (Moselle).

2e *année.* — (Chimie), médaille d'argent : M. Priquet (Paul-Joseph), né le 30 mai 1874 à Héricourt (Haute-Saône). — Médailles de bronze : MM. Girardet (Louis-Fernand-Charles), et Martin (Charles-Auguste).

(Botanique), médaille d'argent : M. Priquet (Paul-Joseph). — Médaille de bronze : M. Martin (Charles-Auguste).

3e *année.* — (Chimie et Toxicologie), médaille d'argent : M. Jeanjean (Camille-Joachim), né le 29 mai 1872 à Tellancourt (Meurthe-et-Moselle).

(Micrographie appliquée), médaille d'argent : non décernée.

3° — *Prix du Conseil général de Meurthe-et-Moselle et de la Ville de Nancy.*

L'École, en assemblée générale, a décidé, en outre, que les sommes suivantes seraient données comme récompenses aux étudiants dont les noms suivent :

MM. Ferry et Winsback, chacun quarante francs de livres ;

MM. Girardet et Martin, chacun soixante francs de livres ;

MM. Priquet et Fageot, chacun cent francs de livres ;

M. Jeanjean, deux cents francs de livres.

Digitized by Google

II. — Personnel enseignant.

Modifications apportées à l'enseignement. — M. le professeur Jacquemin, ayant été admis, sur la demande, à faire valoir ses droits à la retraite, pour cause d'ancienneté d'âge et de services, en vertu d'un décret du 27 octobre 1895, l'École a proposé comme chargé du cours de chimie, M. Meslans, agrégé en exercice. M. le Ministre a ratifié sa proposition par un décret en date du 18 novembre suivant.

Aussitôt en possession de son mandat, notre collègue a commencé par établir son laboratoire dans un local qui avait appartenu précédemment à la Faculté de médecine, contigu à une salle de cours, nouvellement créée, en remplacement de celle que l'Ecole de pharmacie avait dû céder à la Faculté de droit. Rien n'a été ménagé dans cette installation pour permettre les travaux de recherches et effectuer dans la salle de cours les expériences les plus variées dans le but de fixer, mieux que par le passé, l'attention des élèves.

Dans ces conditions, le jeune professeur se sentait tout à l'aise, heureux de pouvoir se livrer à ses études de prédilection et préparer en même temps un enseignement fructueux par des démonstrations expérimentales.

Il avait su, d'ailleurs, dès son entrée à l'École, s'entourer des jeunes gens désireux de s'instruire, et se proposait, dans la suite, de les associer à ses travaux ; l'un d'eux a même collaboré avec lui à une étude très délicate de composés organiques nouveaux dont l'existence était prévue dans sa thèse inaugurale. Son cours était suivi avec succès et les élèves se félicitaient de l'heureuse acquisition de ce jeune maître.

Mais cet état de choses n'a eu qu'une durée éphémère puisque dans le courant de septembre M. Meslans a

Digitized by Google

tourné ses vues d'un autre côté alors que tout semblait au contraire l'attirer et le fixer pour toujours dans notre centre universitaire où il s'était créé déjà de nombreuses sympathies. Aussi n'avons-nous pas été peu surpris d'apprendre qu'au lieu de poser sa candidature à la chaire déclarée vacante, par décret du 2 octobre dernier, il demandait un congé de deux ans pour visiter les laboratoires à l'étranger. Nous savions bien qu'il était en correspondance suivie avec plusieurs sommités scientifiques de l'Angleterre et de l'Allemagne, mais nous étions loin de nous douter que pour les connaître de plus près, s'inspirer de leur enseignement et devenir peut-être leur collaborateur, il refuserait d'entrer en lice pour la compétition d'une chaire magistrale, illustrée par Gerhardt, et renoncerait ainsi à une succession enviable à tous les points de vue. Tout en regrettant de lui voir abandonner une situation qu'il avait le droit de briguer, nous espérons le voir revenir plus tard continuer son œuvre si brillamment commencée.

Le temps qu'il se propose de passer chez Ramsden et Roscoe en Angleterre, chez Fischer, Fittig, Ladenbourg, Schmitt et Bayer en Allemagne, chez d'autres encore à Berne et Genève, en Danemark et même en Suède, l'initiera à bien des secrets qui ne s'apprennent ni par correspondance ni par l'examen détaillé des mémoires insérés dans nos périodiques, mais par le contact direct et journalier et dans l'intimité du maître. Il s'assimilera ainsi des procédés nouveaux de recherches, surtout dans la voie si féconde qu'il s'est tracée, étudiera des méthodes encore inédites, les approfondira sur place avec l'auteur même de la découverte, pour les appliquer et vulgariser plus tard chez nous.

Il ne négligera pas de visiter les centres industriels, principalement les fabriques de produits chimiques dont nous sommes malheureusement tributaires en France, et

Digitized by Google

cherchera à se rendre compte des causes de la supériorité scientifique au point de vue de la chimie, dans l'Université et l'industrie en Allemagne. L'une d'elles, la principale, sans doute — on peut l'affirmer hautement sans crainte d'être démenti — tient à ce que une partie de nos milliards a servi à doter les centres universitaires d'outre-Rhin, mais il en est d'autres encore qu'il s'agit d'élucider. Or, comme il n'est pas possible de se renseigner d'une façon précise à distance, notre collègue, soucieux de connaître la vérité, n'a pas craint d'entreprendre son long voyage. A ce premier objectif s'en ajoute un autre qui en est naturellement la conséquence : c'est de trouver les moyens de réagir, de contrebalancer la suprématie de nos voisins et de regagner enfin le rang que nous occupions il y a plus de trente ans.

Si donc, le départ précipité et inattendu de M. MESLANS laisse momentanément un vide parmi nous, nous avons du moins l'espoir de le voir revenir avec une compétence hors pair en ce qui touche à l'enseignement de la chimie scientifique et industrielle, et une autorité incontestable pour continuer l'œuvre du relèvement de l'enseignement dans nos Ecoles et nos Universités, commencée, il y a bien longtemps par Wurtz et continuée par LAFON et tout récemment encore par M. HALLER dans son remarquable rapport sur l'exposition de Chicago.

C'est pour ce motif que, tout en exprimant à M. MESLANS nos regrets de lui voir quitter ses collègues, nous ne pouvons que le féliciter d'avoir pris une détermination dont les conséquences nous fourniront plus tard des résultats précieux.

M. MESLANS, lors de son entrée à l'Ecole, faisait un cours de chimie organique à raison de trois leçons par semaine. Mais depuis sa nomination comme chargé du cours, à partir du 1er novembre 1895, sa besogne a été doublée, son enseignement portant à la fois sur la chimie

Digitized by Google

minérale et la chimie organique. Notre programme officiel, préparé dans le courant de juillet, annonçait pour le semestre d'hiver de cette année : cours de chimie minérale (métaux), or, comme cet enseignement est indispensable, il s'agira de le rétablir au plus tôt.

Candidatures à la chaire vacante de chimie. — Dans le délai de vingt jours fixé par le décret du 2 octobre dernier, pour la présentation à la vacance de la chaire de chimie, deux candidatures ont été posées : celles de MM. HELD et KLOBB.

Attaché à notre Ecole où il débuta au mois de novembre 1879, en qualité d'aide préparateur, M. HELD compte aujourd'hui dix-sept années de services dont quinze de participation effective à l'enseignement, depuis sa nomination au poste de chef des travaux pratiques, chargé de conférences d'analyse. Il a parcouru rapidement tous les échelons de notre hiérarchie, car, pharmacien de 1re classe en 1881, licencié ès sciences la même année, diplômé supérieur en 1882, il était nommé agrégé à notre Ecole à la suite du concours de 1882.

Chargé en 1884 du cours de pharmacie, il soutenait en 1888 sa thèse de doctorat ès sciences à la Faculté de Paris et était nommé titulaire de la chaire de pharmacie en 1889 à la suite de la présentation faite à l'unanimité, par ses collègues.

Depuis sa nomination à la chaire de pharmacie, M. HELD s'est acquitté avec un zèle qui ne s'est jamais ralenti des fonctions de sa charge, dirigeant lui-même les travaux pratiques relatifs à sa chaire.

En même temps, il continuait ses recherches de laboratoire qui ont abouti à des résultats d'une haute portée scientifique : son travail fait en collaboration avec M. HALLER sur les éthers cyanacétoacétiques, la synthèse des acides acétone-dicarboniques et citrique indique assez, à lui seul, que si M. HELD s'acquittait cons-

Digitized by Google

ciencieusement de ses devoirs de professeur de pharmacie, ses préférences et ses goûts tendaient plutôt vers la chimie générale.

Retenu pendant de longs mois éloigné du laboratoire par suite d'une indisposition prolongée, M. HELD a occupé ses loisirs forcés à des travaux de bibliographie. Nous lui devons une collaboration active à la rédaction du *Moniteur scientifique*, à la *Revue des sciences pures et appliquées*, les articles *Cyanogène* et *Cyanures* du 2e supplément du dictionnaire de chimie de Wurtz, l'article *Essences* du même ouvrage, en commun avec M. HALLER, un ouvrage sur les *Alcaloïdes de l'opium* qui est une monographie complète de cette question si importante pour le chimiste théoricien et le pharmacien. Il met enfin la dernière main à son *Traité de chimie organique* destiné aux étudiants en médecine et en pharmacie. Tels sont en résumé les titres que M. HELD peut, avec raison, invoquer à l'appui de sa candidature.

Le second candidat, par rang d'ancienneté, est M. KLOBB. Il remplit ainsi que M. HELD les conditions voulues au point de vue de l'âge et des travaux scientifiques. Né en 1861 il est pourvu du diplôme supérieur de pharmacien de 1re classe, exigible des candidats aux chaires magistrales dans les Ecoles supérieures de pharmacie. Il est, en outre, docteur ès sciences physiques depuis le 25 février de cette année.

Ses travaux particuliers ont toujours eu pour objet la chimie ; ils portent sur les différentes branches de la science : chimie générale, chimie minérale et organique, cristallographie et analyse chimique.

Enfin M. KLOBB se recommande aussi par ses quatorze années dans l'enseignement. Pendant toute cette période de temps, il n'a pas cessé de diriger les travaux pratiques des étudiants, faisant à ces derniers des conférences libres d'analyse que l'Ecole aurait voulu voir consacrer

Digitized by Google

officiellement par l'institution d'un cours complémentaire de chimie analytique. Il a été chargé, durant sept ans, du cours de minéralogie et d'hydrologie, à titre d'agrégé, et a pris part à l'enseignement de la chimie, concurremment avec M. le professeur JACQUEMIN.

Le rapport sur les deux candidatures a été présenté en Conseil de l'École à la date du 13 novembre dernier, au premier tour de scrutin, M. HELD a été présenté en première ligne à l'unanimité des suffrages. Passant ensuite au vote pour la présentation en deuxième ligne, le Conseil a également accordé le même nombre de voix à M. KLOBB.

M. le Recteur a bien voulu transmettre immédiatement ce rapport ainsi que le procès-verbal de la séance à M. le Ministre afin de les soumettre à l'appréciation de la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Nous le remercions vivement de sa bienveillante et rapide intervention.

Enfin à la date du 15 novembre, nous venons de recevoir un décret qui dispose: article 1er, que M. HELD, professeur à l'Ecole supérieure de pharmacie de l'Université de Nancy, est nommé professeur de chimie à la dite École.

Nous sommes heureux de ce résultat et félicitons bien vivement notre savant collègue d'occuper une des chaires les plus importantes de notre enseignement professionnel. Son activité scientifique, déjà bien connue, ne pourra que s'accentuer davantage et contribuera, nous n'en doutons pas, à rehausser la valeur et le bon renom de notre Ecole.

Vacance de la chaire de pharmacie. — Par suite de ce changement, la chaire de pharmacie de notre Ecole reste inoccupée. Or, comme il importe de ne pas laisser en souffrance cet enseignement si précieux pour nos étudiants, je viens d'adresser à M. le Recteur un rapport

Digitized by Google

tendant à demander à M. le Ministre la déclaration de la vacance de notre chaire de pharmacie.

III. — Travaux personnels des Professeurs.

M. le professeur Bleicher, comme les années précédentes, a publié une série de travaux d'un haut intérêt scientifique. Nous ne mentionnerons ici que les plus importants pour faire connaître à nouveau l'activité de notre savant collègue.

Sa note à l'Institut relative à la découverte du terrain tertiaire terrestre aux environs de Liverdun vient en première ligne. Jusqu'ici, en effet, on ne pouvait que soupçonner dans nos pays des formations continentales de cette époque. M. Bleicher a prouvé, par ses découvertes paléontologiques, qu'elles existent en réalité, et il espère même que l'avenir en dévoilera bientôt d'autres gisements.

Dans une courte notice sur l'homme et les animaux domestiques de la station préhistorique de Belleau, il nous a fait assister aux débuts de la domestication du mouton et du chien par la race primitive d'hommes qui habitaient alors nos pays. Il a également étudié les ossements qui se trouvent mêlés dans cette station à ceux de ces animaux et jeté ainsi un jour nouveau sur l'anthropologie préhistorique dans ces contrées.

Du *Guide pour les recherches archéologiques dans l'Est de la France,* qu'il a publié en collaboration avec M. Beaupré, on peut dire que par son format commode, ses illustrations nombreuses, la clarté de son exposition, l'absence de tout apparat scientifique, il mérite de trouver sa place dans la bibliothèque des Lorrains, des Franc-Comtois soucieux de la conservation de leurs antiquités régionales et servira de guide, sur le terrain, à ceux qui sont appelés à les découvrir.

Digitized by Google

Nous devons encore une mention particulière au discours prononcé par M. le professeur BLEICHER à la séance de rentrée des Facultés de l'année dernière. On sait que notre collègue avait pris pour texte : « Les excursions scientifiques de l'Université de Nancy ». Nul sujet ne convenait mieux à celui qui les a rendu populaires dans notre Université, et nous avons été particulièrement heureux de voir que certaines Sociétés scientifiques de Nancy ont répondu à l'appel du savant maître, en organisant des excursions destinées à faire connaître à leurs membres les beautés naturelles, ainsi que les richesses archéologiques et industrielles de notre région.

M. GODFRIN, dans le cadre des recherches qu'il a entreprises sur les champignons supérieurs, a étudié ces plantes afin d'établir sur des données exactes leur détermination scientifique jusqu'ici controversée ; il a publié sur ce sujet dans le Bulletin de la Société mycologique de France une note ayant pour titre : Espèces critiques d'Agaricinés Lepiota cepæstipes et L. lutea.

Parmi les travaux les plus importants de M. HELD, je citerai deux publications faites à la Société chimique de Paris, l'une relative à une préparation nouvelle du chlorure de cyanagène; l'autre ayant pour titre : « Nouveaux dérivés iodés des éthers acétylcyanacétiques. M. HELD a en outre collaboré avec M. HALLER, au 2e supplément du Dictionnaire de Wurtz (article *Essences*) et met sous presse un *Précis de chimie organique* destiné principalement aux étudiants en pharmacie.

M. SCHLAGDENHAUFFEN a contribué comme les années précédentes, à l'analyse de divers végétaux originaires de nos colonies.

Dans notre rapport de l'an dernier, nous avons analysé succinctement la thèse inaugurale de M. KLOBB pour le

Digitized by Google

doctorat ès sciences ; mais nous avons oublié de mentionner que notre savant collègue est un des premiers candidats auquel on ait imposé un travail pratique de physique, sa thèse portant spécialement sur la chimie. M. KLOBB a obtenu une mention honorable pour l'ensemble de ses deux épreuves : soutenance et manipulation de laboratoire.

Durant l'année scolaire qui vient de s'écouler et malgré ses occupations multiples, M. KLOBB a continué ses savantes recherches sur les composés cyanacétiques consistant en dérivés nouveaux de la série.

M. BRUNOTTE, agrégé d'histoire naturelle, a continué l'étude de la flore des marais salés de la Seille qu'il avait commencée il y a quelques années et a publié dans le Journal de botanique, en février 1896, une nomenclature des plantes de cette région *littorale* de notre province lorraine. Cette nomenclature est suivie des indications précises des stations des diverses espèces rares.

Dans une communication faite à la Société de pharmacie de Bordeaux en janvier 1896, M. BRUNOTTE a fait connaître la composition d'un *Café colonial* connu dans le commerce sous le nom de Levantin. Ce produit est formé uniquement par des débris torréfiés et moulus de la graine de *Corypha cerifera* (Arr.), palmier des régions chaudes.

Au mois d'avril, M. BRUNOTTE adressait à l'Académie des sciences une note, présentée par M. GUIGNARD, dans laquelle il communiquait les premiers résultats de ses recherches sur une espèce du genre *Impatiens* (L.). Chez l'*Impatiens noli-tangere*, la seule *Balsamine indigène* de notre flore, la racine terminale avorte de bonne heure. Dans la graine même, l'embryon ne contient plus trace

Digitized by Google

de racine principale : celle-ci est remplacée par un certain nombre de racines latérales, nées sur les flancs de la jeune tige et formant seules le système radiculaire de la jeune plante.

Chez les autres *Balsamines*, étudiées par M. BRUNOTTE, la racine principale existe ; mais, dans quelques espèces, elle disparaît assez tôt et est également remplacée par des racines latérales.

M. BRUNOTTE étudie aussi, dans cette note, les premiers phénomènes de la germination de l'*Impatiens noli-tangere*.

M. MESLANS a étudié en collaboration avec M. GIRARDET, préparateur libre, les premiers termes de la série si peu connue des fluorures d'acides. Ce travail, qui n'était qu'une généralisation des résultats obtenus par notre savant agrégé pour le fluorure d'acétyle, a été mené a bonne fin, malgré les nombreuses difficultés surtout d'ordre pratique.

Les fluorures d'acides ne peuvent, en effet, être ni préparés ni manipulés dans le verre, la silice ayant une action destructive plus rapide encore que celle de l'humidité. Le platine seul convient pour ces manipulations,

Les fluorures de propionyle, de butyryle, d'isovaléryle ont successivement été préparés et décrits. On a reconnu la généralisation de la méthode en l'appliquant à la préparation du fluorure de benzoïle de la série aromatique.

Enfin, les auteurs sont arrivés à obtenir le fluorure de phtalyle cristallisé ; mais l'étude de ce composé n'est pas encore terminée.

M. P. GRÉLOT, préparateur de matière médicale, a publié dans les Comptes rendus de l'Académie des Sciences une note ayant pour titre : « Recherches sur la nervation carpellaire chez les Gamopétales bicarpellés de Bentham

Digitized by Google

et Hooker ». M. GRÉLOT y étudie les relations qui existent entre les faisceaux libéroligneux des différents cycles floraux et quelques-unes des modifications qu'on rencontre dans la répartition de ces faisceaux chez des fleurs appartenant à la même famille ou à des familles voisines.

Poursuivant toujours le même but, M. GRÉLOT a exposé devant la Société des sciences de Nancy ses « Recherches sur la concrescence et la zygomorphie dans le calice des Gamopétales bicarpellés » et a montré, par de nombreux exemples, qu'une très faible variation dans le niveau de la croissance intercalaire peut entraîner des différences considérables dans la répartition des faisceaux libéroligneux de la fleur et que la nervation peut être, par ce fait, profondément altérée d'une pièce à une autre dans un même cycle.

Digitized by Google

Digitized by Google

PUBLICATIONS

DES

MEMBRES DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1895-1896

M. BLEICHER, PROFESSEUR D'HISTOIRE NATURELLE

1° *Sur la découverte du Renne dans les formations quaternaires des environs de Nancy.* (Bull. soc. sc. Nancy.)

2° *Sur la découverte du terrain tertiaire fossilifère aux environs de Liverdun.* (Bull. soc. sc. Nancy.)

3° *L'homme et les animaux domestiques de la station préhistorique de Belleau* (Meurthe-et Moselle) (Bull. soc. sc. Nancy.)

4° *Coloration des plaques minces des roches sédimentaires calcaires.* (Bull. Assoc. française pour l'avancement des sciences.) (Congrès de Bordeaux, 1895.)

5° *Observations sur les crânes et ossements du cimetière du Vieil-Aître.* (Bull. soc. archéol. lorr.)

6° *Sur la découverte d'un gisement du terrain tertiaire terrestre dans les environs de Liverdun.* (Comptes rendus, Ac. Sc., 20 janv. 1896.)

7° *Sur les débris végétaux et les roches des sondages de la campagne du Caudan* (août 1895) (Comptes rendus, Ac. Sc., 23 mars 1896.)

8° *Matériaux pour l'histoire de la métallurgie en Lorraine.* (En collaboration avec J. BEAUPRÉ.) (Bull. Soc. arch. lorraine.)

9° *Guide pour les recherches archéologiques dans l'Est de la France.* (En collaboration avec J. BEAUPRÉ, Crépin-Leblond, publié sous les auspices de la Soc. arch. lorraine.)

10° *Discours prononcé à la séance de rentrée des Facultés.* (7 nov. 1896.) (Nancy, imp. coop. de l'Est.)

M. GODFRIN, PROFESSEUR DE MATIÈRE MÉDICALE

1° *Espèces critiques de champignons ; Lepiota cepaestipes et sa prétendue variété lutea.*

2° *Communication à la réunion biologique sur la diagnose des grands champignons.*

M. HELD, PROFESSEUR DE PHARMACIE

1° *Préparation nouvelle du chlorure de Cyanogène.* (Bull. soc. chim. de Paris.)

Digitized by Google

2° *Nouveaux dérivés iodés des éthers acétylcyanacétiques.* (Bull. soc. chim. de Paris.)

3° Article *Essences.* (En collaboration avec M. le professeur HALLER. 2e suppl. du Dictionnaire de chimie de Wurtz.)

4° *Précis de chimie organique* (sous presse).

M. SCHLAGDENHAUFFEN, PROFESSEUR DE TOXICOLOGIE ET DE PHYSIQUE

1° *Sur le Bakis (Tinospora Bakis,* en collaboration avec le professeur HECKREL. (Annales de l'Institut colonial de Marseille.)

2° *Sur le Sangol Cocculus Leaeba.* (Annales de l'Institut colonial de Marseille.)

M. KLOBB, AGRÉGÉ LIBRE DE CHIMIE

1° *Dérivé phénacyl et acétonylcyanacétiques.* (C. R. A., sc., CXXI, p. 463.)

2° *Nouvelles synthèses au moyen de l'éther cyanacétique.* (Thèse pour le doctorat ès sciences, 25 fév. 1896.)

3° *Sur les éthers valérylcyanacétiques.* (Bull. de la soc. chim. de Paris, XV, p. 133.)

4° *Sur quelques acides cyanés nouveaux.* (Bull. de la soc. chim. de Paris, XV, p. 773.)

5° *Sur l'acide diphénacylcyanacétique.* (Bull. de la soc. chim. de Paris, p. 1008.)

M. BRUNOTTE, AGRÉGÉ D'HISTOIRE NATURELLE

1° *Contribution à l'étude de la Flore de Lorraine* (suite) (Journal de Botanique, Paris, fév. 1896.)

2° *Un pseudo-succédané du café.* (Note à la Société de pharmacie de Bordeaux.) (Bull. de janv. 1896.)

3° *Sur l'avortement de la racine principale chez une espèce du genre Impatiens L.* (Note à l'Ac. des sciences.) (Comptes rendus du 20 avril 1896.)

M. MESLANS, AGRÉGÉ DE CHIMIE

Sur quelques fluorures d'acides.

M. PAUL GRÉLOT, PRÉPARATEUR DE MATIÈRE MÉDICALE

1° *Recherches sur la nervation carpellaire chez les Gamopétales bicarpellés de Bentham et Hooker.* (Comptes rendus de l'Académie des sciences, 18 mai 1896.)

2° *Recherches sur la concrescence et la zygomorphie dans le calice des Gamopétales bicarpellés.* (Soc. des sciences de Nancy, juillet 1896.)

M. GIRARDET, PRÉPARATEUR DE CHIMIE

1° *Sur quelques fluorures d'acides.* (En collaboration avec M. le professeur MESLANS.)

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES CONCOURS

Entre les Étudiants de la Faculté de Droit de Nancy

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1895-1896

Par M. BEAUCHET, Professeur

MONSIEUR LE RECTEUR,

Chargé par la Faculté de droit de rendre compte des concours auxquels elle a convié ses étudiants à la fin de l'année qui vient de s'écouler, je vais m'acquitter de cette tâche en indiquant aussi exactement que possible les éloges que méritent les travaux des concurrents, les critiques qu'ils soulèvent, ainsi que les considérations qui ont dicté les décisions de la Faculté. Si, dans cet exposé, la critique prend quelquefois une plus large place que l'éloge, c'est que cette partie du rapport est souvent plus utile que l'autre et je suis même certain que c'est la plus impatiemment attendue des lauréats intelligents et habiles à discerner leurs véritables intérêts.

Concours de première année

Les concours de première année présentent un intérêt particulier pour la Faculté et c'est toujours avec une légitime curiosité que nous ouvrons les enveloppes renfermant les noms des lauréats. Jusque là, en effet, nous connaissons bien les élèves studieux, assidus aux cours et aux conférences, attentifs aux leçons de leurs maîtres, et ayant passé un plus ou moins bon examen. Mais les

Digitized by Google

concours nous apprennent bien mieux qu'une rapide et chanceuse interrogation d'examen, quels sont les meilleurs disciples, ceux qui sont capables d'un effort personnel pour enchaîner en bon ordre et exprimer en bon style des idées qu'ils ont su s'assimiler ; quels sont ceux, en un mot, sur qui nous pouvons fonder de légitimes espérances. Sans doute, les copies que l'on nous remet sont l'œuvre de juristes fort inexpérimentés et elles sont composées dans un bien court délai. Mais il est toujours possible d'y découvrir les qualités d'esprit que le temps mûrira et des promesses que l'avenir vient rarement démentir. Or, cette année, les concours de droit romain et d'économie politique ont donné à la Faculté une grande satisfaction et le résultat des examens est venu démontrer que le succès de nos lauréats de première année n'est point l'effet du hasard. Nous sommes maintenant assurés qu'il y a parmi ces jeunes gens des étudiants qui, s'ils savent persévérer, et nous n'en doutons pas, dans la voie où ils sont entrés, seront dignes de leurs meilleurs aînés.

Concours de première année

Droit romain (1)

Les concurrents avaient à traiter « *du fondement de la protection possessoire et des voies par lesquelles le possesseur protège sa possession* ». Ce sujet, si élémentaire qu'il puisse paraître, ne laissait pas de présenter, surtout pour des débutants, des difficultés de diverse nature, tenant notamment aux conditions historiques sous l'influence spéciale desquelles s'est formée à Rome l'idée de la possession, et qui donnent à cette théorie, dans le droit romain, une signification bien différente de celle qu'elle

(1) Commission : MM. Lederlin, *président* ; May et Carré de Malberg, *rapporteur*.

Digitized by Google

reçoit dans notre droit moderne. Néanmoins, sur les neuf compositions qui ont été remises, la plupart traitent le sujet en des termes fort convenables et révèlent en même temps chez leurs auteurs une connaissance sérieuse des théories générales du droit romain. Aussi la Faculté a-t-elle pu, sans hésitation, récompenser cinq des concurrents.

Les compositions de MM. Lespine (1) et Boulangé (2), à qui sont attribuées un premier et un second prix, se classent bien au-dessus des autres, et c'était une tâche assez délicate que de donner la préférence à l'une des deux, car elles présentent, avec des qualités diverses, des mérites à peu près égaux. Le travail de M. Boulangé est plus complet que celui de son rival. Il est, d'autre part, bien ordonné et se recommande par une exposition sûre et bien conduite ; le style en est simple et correct. On remarque surtout dans ce travail le soin avec lequel est décrite la procédure de l'interdit aux diverses époques du procès romain, et il n'y aurait aucun reproche sérieux à adresser à M. Boulangé, s'il n'avait commis une légère confusion entre la possession et la *bonorum possessio* prétorienne. Le travail de M. Lespine est peut-être moins riche en développements, mais il n'est déparé par aucune erreur, même légère. Il renferme plusieurs parties excellentes, notamment celle qui est consacrée au fondement de la protection possessoire. De plus, il offre à diverses reprises des aperçus ingénieux et des distinctions très fines, qui révèlent un esprit déjà habile à saisir les nuances des théories juridiques. Ce sont ces dernières qualités qui, entre deux compositions se suivant de très

(1) *Devises* : Summum jus, summa injuria.
Les codes des peuples se font avec le temps, mais à proprement parler on ne les fait pas (Portalis).

(2) *Devises* : Reus excipiendo fit actor.
En fait de meubles la possession vaut titre.

Digitized by Google

près, ont fait décerner le premier prix à M. Lespine, tandis que M. Boulangé n'obtient que le second.

A une assez grande distance des deux copies précédentes se place celle de M. Weymuller (1), à qui revient la première mention. C'est encore, dans son ensemble, un fort bon travail, où sont clairement exposées toutes les idées importantes du sujet, et qui renferme spécialement des indications fort complètes sur les divers interdits possessoires. M. Weymuller met également bien en lumière l'effet provisoire de l'interdit possessoire. Mais on peut lui reprocher une lacune regrettable concernant l'action publicienne.

La composition de M. Sambœuf (2) présente cette même lacune et elle est, en outre, déparée par quelques erreurs regrettables. Cependant un exposé assez fidèle du sujet dans toutes ses parties, et même quelques détails assez bons font qu'elle a paru digne de recevoir une seconde mention.

Le travail de M. C. Salmon (3) aurait pu prétendre à un rang meilleur et même au premier prix, si les idées de réelle valeur qui s'y trouvent contenues s'étaient exactement rapportées au sujet. Malheureusement la copie de M. Salmon présente un défaut capital, c'est d'être restée le plus souvent en dehors ou à côté du sujet. Mais, à part cette critique, la Faculté a été heureuse de constater des qualités remarquables dans cette dissertation, notamment une façon toute personnelle d'envisager et d'exposer les questions traitées, des formules très

(1) *Devises* : Mala fides superveniens non impedit usucapionem.
Le droit est l'ensemble des conditions qui limitent les libertés pour rendre possible leur accord (Kant).

(2) *Devises* : Labor omnia vincit improbus.
Cherchez et vous trouverez.

(3) *Devises* : Cave ne cadas
Qui s'y frotte s'y pique.

Digitized by Google

nettes, des réflexions dénotant une maturité d'esprit peu commune chez un étudiant de première année, et enfin une réelle intelligence de l'esprit du droit romain. Aussi, malgré les lacunes profondes de ce travail, la Faculté lui attribue-t-elle une troisième mention honorable.

Economie politique (1)

« *La législation et la situation monétaire de la France depuis l'an XI jusqu'à nos jours,* » tel était le sujet proposé.

Sur 11 copies remises, 6 sont l'objet d'une distinction.

La question, bien limitée, plus particulièrement juridique, a été traitée d'une manière très satisfaisante par MM. Wittmann (2) et Boulangé (3) dont les copies viennent au premier rang et à qui la Faculté a regretté de ne pouvoir décerner un premier prix *ex æquo*. M. Wittmann a présenté un travail complet, consciencieux, qui porte la marque d'un esprit réfléchi, sachant fort bien rendre siennes les idées qu'il a pu recevoir de son professeur. Sa composition est d'ailleurs écrite en un style net et vivant, et la seule critique qu'on puisse lui adresser c'est de s'être laissé quelquefois entraîner en dehors du sujet. La copie de M. Boulangé se recommande par des qualités semblables, et, de plus, ne renferme aucun hors-d'œuvre. Obligée de choisir entre deux compositions, dont le fond est certainement aussi solide de part et d'autre, la Faculté a attribué le premier prix au travail de M. Wittmann, qui, quoique moins serré que celui de M. Boulangé,

(1) Commission : MM. Garnier, *président* ; May et Gardeil, *rapporteur*.

(2) *Devises* : Unguibus et rostro.
Laissez faire, laissez passer.

(3) *Devises* : Mutuum date, nil inde sperantes.
Laissez faire, laissez passer.

Digitized by Google

dénote cependant plus de personnalité, de réflexion et de méthode. M. Boulangé obtient le second prix.

Une mention très honorable est accordée à M. Salmon (1). Son travail remue beaucoup d'idées et révèle des connaissances assez étendues en économie politique. C'est l'œuvre d'un esprit plus puissant, plus chercheur, et il aurait pu être classé au premier rang s'il avait su faire le choix entre ce qui appartenait proprement au sujet et ce qui lui est étranger, si son travail ne renfermait plusieurs erreurs ou affirmations hasardées, et si enfin une méthode plus sévère avait présidé à sa rédaction.

Les compositions de MM. Lespine (2), Sambœuf (3) et Weymuller (4), à qui la Faculté décerne une mention honorable *ex æquo*, viennent à une distance très sensible des précédentes. Toutes trois ont des qualités et des défauts pareils. Si elles révèlent chez leurs auteurs une connaissance assez complète du sujet, elles renferment de fâcheux hors-d'œuvre, et notamment traitent assez longuement du billet de banque, ce qui n'était pas à sa place. Néamoins, la Faculté a tenu à récompenser des copies qui témoignent d'un travail consciencieux, d'un acquis réel, quoique insuffisant, et qui renferment de sérieuses promesses pour les années ultérieures.

(1) *Devises* : **Cave ne cadas.**
La parole est d'argent.

(2) *Devises* : **Cuique suum.**
Les lois sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses.

(3) *Devises* : **Actor sequitur forum rei.**
Laissez faire, laissez passer.

(4) *Devises* : **Unus quisque rei suæ moderator est et arbiter.**
Qui a compagnon a maître (Loysel).

Digitized by Google

Concours de deuxième année

CODE CIVIL (1)

Le sujet du concours était ainsi formulé : « *De l'action paulienne et de l'action en simulation.* » Sur cinq compositions soumises à son examen, la Faculté en récompense trois, et leur accorde deux prix et une mention honorable. Les deux copies qui obtiennent les prix ont, avec des qualités et des défauts divers, une valeur sensiblement égale. Celle de M. Valentin (2), à qui est décerné le premier prix, débute par un effort louable pour généralise les règles de la matière etpar un historique quelque peu vague, sans doute, mais dont il faut d'autant plus savoir gré à l'auteur que presque tous ses concurrents, sauf M. Villemin, l'ont omis. Ce travail renferme quelques parties assez heureuses, notamment celle qui est consacrée à la durée de l'action paulienne et à ses effets. La division adoptée est méthodique. Malheureusement on peut reprocher à M. Valentin des imperfections fâcheuses, notamment à propos de la question du préjudice et de la fraude, ainsi qu'en ce qui concerne la situation des tiers acquéreurs.

La composition de M. Villemin (3), qui obtient le second prix, est supérieure sur quelques points à celle de M. Valentin, spécialement dans l'historique, assez complet, de l'action paulienne soit en droit romain, soit dans notre droit français. Elle contient sur certaines

(1) Commission : MM. BINET, *président*, LOMBARD et CHRÉTIEN, *rapporteur*.

(2) *Devises* : Qui mavult vult.
Donner et retenir ne vaut.

(3) *Devises* : Qui le sien donne avant mourir
Bientôt s'apprête à moult souffrir.
Resoluto jure dantis resolvitur jus accipientis.

Digitized by Google

questions des développements très judicieux, par exemple, à propos de l'art. 788, du code civil et des effets de l'action paulienne entre les créanciers. Mais si toutes les questions que soulève l'interprétation de l'art. 1167 sont successivement examinées par l'auteur, cet examen a lieu dans un ordre moins apparent et moins méthodique que dans la copie de M. Valentin. Certaines parties du travail de M. Villemin sont, d'autre part, incomplètes ou insuffisantes, comme celles qui sont consacrées à l'application de l'art. 1167 aux constitutions de dot, aux art. 446 et 447 du code de commerce ou à la situation des acquéreurs à titre onéreux et à titre gratuit. Ces défauts, que M. Villemin aurait peut-être pu éviter avec un peu d'attention, l'ont fait reléguer au second rang.

M. Urmès (1), qui obtient une mention honorable, a certainement travaillé et connaît assez bien le sujet proposé. Il examine successivement toutes les difficultés qu'il soulève. Mais cet examen est parfois bien superficiel ; il est fait sans un ordre bien déterminé et dans un style par trop négligé, émaillé d'idées inexactes ou bizarres qui, dès le début, disposent mal le lecteur. Aussi est-ce plutôt à raison de l'effort dont elle est la preuve que du résultat acquis, que la Faculté récompense le travail de M. Urmès.

Droit administratif (2)

Les candidats avaient à traiter « *du domaine de l'Etat et spécialement du domaine public.* » Sur cinq compositions remises, la Faculté n'en a retenu que trois, et encore aucune de ces dernières n'atteint-elle le niveau que

(1) *Devises* : Nemo liberalis nisi liberatus.
Garant n'évince pas.

(2) Commission : MM. Liégeois, *président*; Garnier et Beauchet, *rapporteur*.

Digitized by Google

l'on était en droit d'espérer en présence d'un sujet aussi vaste et aussi intéressant que celui qui était tombé au sort. Il s'agissait de déterminer la condition juridique des principaux éléments du domaine national, c'est-à-dire de ces choses naturelles ou créées, qui sont directement sous la puissance de la nation, considérée comme personne morale, de distinguer nettement le domaine de l'Etat du domaine public, de préciser l'objet de ces deux domaines, d'indiquer leur caractère différent, d'exposer les principes relatifs à leur gestion ainsi que les règles applicables au contentieux, en éclairant ces questions multiples par l'histoire et l'économie politique. Or, aucun des candidats ne paraît s'être douté de l'importance du sujet et de son intérêt multiple. Aussi la Faculté n'a-t-elle pu décerner qu'un second prix et deux mentions honorables.

La composition de M. Urmès (1), à qui est attribué le second prix, révèle chez son auteur une connaissance assez exacte de la matière. Les principales questions qu'elle soulève y sont bien traitées. Mais les développements se suivent sans plan apparent, quelquefois sans méthode, et souvent dans un style fort négligé tant au point de vue grammatical qu'au point de vue juridique. L'argumentation ne comporte point d'ailleurs toujours une vigueur suffisante. Ainsi, notamment, dans la question si importante de la compétence en matière de délimitation du domaine public, si M. Urmès expose assez nettement les différents systèmes qui ont été successivement proposés et admis en jurisprudence, il n'indique point d'une manière précise les considérations et les arguments sur lesquels on les fondait : il se borne à un simple exposé sans aucune critique. Cette composition

(1) *Devises* : Nemo liberalis nisi liberatus.
Que sais-je ?

Digitized by Google

présente, d'autre part, une lacune regrettable en ce qui concerne les domaines nationaux. Elle est enfin muette sur la gestion du domaine de l'Etat et sur son contentieux.

La composition de M. Valentin (1), à qui la Faculté accorde une première mention honorable, renferme quelques bonnes parties. Elle débute par un historique assez heureux, elle pose assez nettement le caractère distinctif des choses comprises dans le domaine public, et, d'une façon plus précise que M. Urmès, montre comment les biens du domaine public, inaliénables par principe, peuvent devenir aliénables à la suite d'une désaffectation. Mais elle révèle des omissions graves, spécialement à propos de la question capitale de délimitation du domaine public, et elle esquisse d'une façon par trop sommaire ce qui a trait à la gestion et au contentieux du domaine de l'Etat.

Le travail de M. de Gail (2), qui obtient une seconde mention honorable, est susceptible, mais à un plus fort degré, des critiques que nous venons d'adresser à la composition de M. Valentin. Elle présente à peu près les mêmes lacunes, mais elle est moins bien ordonnée et révèle une science encore plus superficielle. Si, toutefois, l'auteur n'a pas réussi à dominer son sujet, sa dissertation montre beaucoup de bonne volonté et d'application ; elle témoigne d'études sérieuses, quoique mal digérées, et c'est plutôt à titre d'encouragement que comme récompense du résultat obtenu que la Faculté lui décerne une seconde mention.

(1) *Devises* : **Si vis pacem, para bellum.**
Agir est le fait d'un seul, délibérer est le fait de plusieurs.

(2) *Devises* : **Prior tempore, potior jure.**
En fait de meubles, possession vaut titre.

Digitized by Google

Concours de troisième année

DROIT CIVIL (1)

« *Des pouvoirs du mari sur les biens personnels de la femme (régime de communauté), comparés à ses pouvoirs sur les biens dotaux* », tel était le sujet tombé au sort. Sur sept compositions remises, quatre ont été écartées pour leur insuffisance, malgré l'ampleur d'un sujet pour lequel la Faculté était en droit d'attendre cependant de plus nombreuses et de meilleures dissertations, surtout de la part d'étudiants de troisième année.

La copie de M. Renard (2), à qui la Faculté décerne un premier prix, est de beaucoup supérieure à celles de ses concurrents. C'est la seule dans laquelle la question ait été largement traitée. Après une bonne introduction sur la distinction des actes en actes d'administration et actes de disposition, la première partie est consacrée à une détermination assez exacte des caractères distinctifs des pouvoirs du mari sur les biens de la femme sous les deux régimes de communauté et dotal. Puis, prenant pour base les principes qu'il a précédemment établis, l'auteur se livre, dans sa seconde partie, à l'énumération des divers actes permis ou interdits tant au mari commun qu'au mari dotal. La division est bonne, le style sobre et net, et ce travail est en général exempt d'erreurs graves, sauf en ce qui concerne le refus au mari, soit commun, soit dotal, du droit d'intenter les actions pétitoires immobilières. On peut reprocher aussi à M. Renard d'avoir omis, dans sa seconde partie, d'indiquer comme

(1) Commission : MM. BLONDEL, *président* ; GAVET et CHRÉTIEN, *rapporteur*.

(2) *Devises* : Non inultus premor.
Qui s'y frotte s'y pique.

Digitized by Google

cause des différences entre les pouvoirs du mari sur les propres et ceux qui lui sont attribués sur les biens dotaux, la situation qui lui était faite autrefois par le droit romain.

Les compositions de MM. Croctaine (1) et Laroche (2), qui ne peuvent être récompensées que par une mention honorable *ex œquo*, sont très sensiblement inférieures à la précédente, et la Faculté a le regret de ne pouvoir décerner de second prix dans le concours de droit civil.

Les principaux reproches que l'on peut adresser au travail de M. Croctaine sont l'absence de toute introduction, le manque de relief et de division, et une mauvaise analyse du principe de l'inaliénabilité de la dot mobilière. Néanmoins, malgré ces défauts, cette copie apparaît comme l'œuvre d'un étudiant sérieux et possédant bien la matière qu'il était appelé à traiter.

La composition de M. Laroche débute par une entrée en matière assez malheureuse sur la composition de la communauté et les droits du mari comme chef, et elle est suivie d'une fâcheuse erreur concernant le refus au mari du droit de donner à la femme mandat d'administrer la communauté. Mais, dans la suite, la valeur de ce travail se relève sensiblement. Les questions abordées sont généralement bien traitées, les solutions suffisamment justifiées, dans un style simple et correct et suivant un ordre assez satisfaisant.

(1) *Devises* : Paria sunt non esse et non significari.
Toutes coutumes sont réelles.

(2) *Devises* : In medias res.
Que sais-je ?

Digitized by Google

DROIT COMMERCIAL (1)

Le sujet du concours était : « *les marchés à terme et leur légalité.* » Cinq compositions ont été remises, que la Faculté a la satisfaction de pouvoir toutes récompenser.

M. Cuny (Paul) (2), qui obtient un premier prix, connaît très bien les principes généraux ainsi que le mécanisme des marchés à terme, marchés fermes ou à prime et reports. Il a même développé avec un peu trop de complaisance les différents détails relatifs à l'exécution des marchés à terme. Le point faible de ce travail a trait à la légalité des marchés à terme, question sur laquelle l'auteur est trop bref et parfois un peu vague, n'indiquant point suffisamment la portée de la loi du 28 mars 1885. Somme toute cependant, il y a là une très bonne composition, écrite dans un style limpide et clair et dont les imperfections sont peu sensibles.

M. Laroche (3), à qui est décerné le second prix, a pu balancer un instant son concurrent plus heureux. Son travail est, en effet, plus méthodique. A l'inverse de M. Cuny, il expose d'abord le fonctionnement des marchés à terme, et c'est seulement après l'avoir fait connaître, qu'il est amené logiquement à examiner la question de leur légalité. Cette dernière question est également mieux traitée que dans la copie précédente, surtout en ce qui concerne la discussion antérieure à la loi de 1885, car la portée réelle de cette loi est aussi peu exposée dans les deux premières copies couronnées. Ce qui

(1) Commission : MM. GARDEIL, *président* ; BEAUCHET et BOURCART, *rapporteur*.

(2) *Devises* : Timeo Danaos et dona ferentes.
Le cœur a des raisons que la raison ne connaît pas.

(3) *Devises* : Summum jus, summa injuria :
L'antiquité est la jeunesse du monde.

Digitized by Google

constitue l'infériorité de la composition de M. Laroche, et ce qui l'a fait classer définitivement au second rang, c'est que l'exposé des marchés à terme en eux-mêmes et de leur fonctionnement est bien moins creusé que dans la copie de M. Cuny.

Une première mention *ex æquo* est décernée à MM. Fould (1) et Renard (2). M. Fould débute par une très bonne définition des marchés à terme, et la suite de son travail dénote un ensemble de connaissances justes et précises. S'il expose trop brièvement la discussion antérieure à 1885, il se rend très bien compte de la réforme et discute sa portée. Il connaît bien également le fonctionnement des marchés à terme, fermes ou à prime, du report. Mais ses développements sont parfois insuffisants. Le plan adopté, et consistant à examiner la légalité des marchés à terme avant d'avoir exposé leur fonctionnement, laisse fort à désirer, et ce défaut est, dans la composition de M. Fould, bien plus sensible que dans celle de M. Cuny, à qui nous pouvons adresser la même critique.

M. Renard, que la Faculté met sur la même ligne que M. Fould, a beaucoup moins de connaissances précises du sujet. Il définit d'une façon assez défectueuse la vente à livrer, et esquisse plutôt qu'il n'expose les inconvénients et les avantages des marchés à terme. Il néglige, en outre, presque entièrement la portée et l'efficacité de la loi de 1885. Mais l'auteur explique d'une manière très satisfaisante la théorie du report, et il expose nettement la solution de la jurisprudence sur la légalité des marchés à terme avant la loi nouvelle. On sent, dans tout ce tra-

(1) *Devises* : **Vilis mobilium possessio.**
Qui est garant ne peut évincer.

(2) *Devises* : **Justitia est constans et perpetua voluntas jus suum cuique tribuendi.**
A chacun le sien.

Digitized by Google

vail, un art et des ressources générales qui font défaut au précédent et qui, malgré les imperfections que nous venons de signaler, ont décidé la Faculté à le placer au même rang.

La composition de M. Bernard (1), qui obtient une seconde mention, peut paraître un peu trop rapide et trop laconique. Mais on y rencontre en définitive toute la substance du sujet ; elle ne renferme aucune erreur et contient même un passage excellent sur la portée de la loi de 1885.

Concours de Doctorat (2)

« *Origine et développement historique de la distinction des biens en meubles et immeubles* » : ce sujet, qui avait été proposé pour le concours de doctorat était certes de nature à tenter les travailleurs. Il a été remis, en effet, un important mémoire. La Faculté a eu la satisfaction de voir se continuer une tradition longtemps interrompue mais reprise depuis quelques années, et le rapporteur n'a point aujourd'hui, comme ce fut trop souvent le cas autrefois, à dresser un simple procès-verbal de carence.

L'auteur de ce mémoire, M. Goury (3), tout en comprenant au fond l'histoire qu'il avait à raconter, n'a point

(1) *Devises* : Exceptio girantis non obstat giratario ex bona fide et ex causa onerosa.
Meubles n'ont pas de suite par hypothèque.

(2) Commission : MM. May, *président* ; Gavet et Carré de Malberg, *rapporteur*.

(3) *Devises* : Suave mari magno, turbantibus æquora ventis
E terra magnum alterius spectare laborem.
Maintenant je pardonne à ce plaisant labeur,
Puisque seul il endort le souci qui m'outrage
Et puisque seul il fait qu'au milieu de l'orage
Ainsi qu'auparavant je ne tremble de peur.

Digitized by Google

eu toutefois l'habileté nécessaire à cet effet. Il saisit bien, mais ne fait pas voir assez nettement l'œuvre des grandes forces historiques, politiques, économiques, qui ont élaboré d'époque en époque une théorie qui avait fini par dominer toute la législation. Son tort est d'avoir distingué trop de phases et d'états différents ; il en compte et en expose jusqu'à sept, depuis le droit romain jusqu'au code civil, de sorte que pour chacune de ces périodes nous avons successivement un nouvel exposé dans chacun desquels revient le cercle des différences existant en fait à chaque époque entre les deux groupes de biens. Il y a là une série de portraits successifs, mais nous n'avons pas le tableau d'ensemble, nous n'avons pas le spectacle d'une vie, que cependant l'auteur laisse entrevoir de temps à autre. Aussi, celui qui a lu ce mémoire doit-il faire lui-même œuvre d'historien et reconstituer l'histoire dont on lui a fourni surtout les éléments épars.

Telle est la principale critique que l'on peut adresser au mémoire de M. Goury. On pourrait aussi lui reprocher, mais accessoirement, quelques lacunes, l'oubli de la règle *mobilia sequuntur personam*, qui présente un si grand intérêt cependant, et la trop grande concision des deux études consacrées à la législation intermédiaire et à l'histoire contemporaine du droit civil.

Mais, cette part faite à la critique, il faut reconnaître que le travail de M. Goury est digne des plus grands éloges. Le sujet était incontestablement fort difficile. Il touchait aux matières les plus variées, à des sciences diverses, et les guides faisaient presque absolument défaut. C'était déjà une œuvre fort considérable par elle-même que de rassembler les matériaux nécessaires, et rien qu'à cet effet il eût fallu plusieurs mois à l'auteur. Si, par suite des exigences du concours, le temps a manqué à M. Goury pour la mise en œuvre, pour le travail de synthèse, nous sommes heureux de constater qu'il

Digitized by Google

s'est acquitté de la façon la plus satisfaisante de son travail de recherches. Chose assez rare pour un étudiant de quatrième année, il est difficile de trouver, dans cette longue série de siècles parcourus par l'auteur, une source importante à laquelle il n'ait puisé : lois germaniques et scandinaves, droit canonique, premiers essais du droit romain ressuscité, coutumes, ordonnances, arrêts, ouvrages des jurisconsultes, tout, sauf les sources grecques, a été interrogé avec patience et méthode. Le mémoire est écrit, d'autre part, dans un style correct et limpide, et il témoigne, en résumé, de qualités qui ne sont point banales. On ne pouvait guère, étant données les conditions du concours, attendre davantage d'un étudiant de doctorat.

Néanmoins la Faculté ne lui décerne pas sa plus haute récompense et elle ne peut accorder qu'une seconde médaille d'or à un mémoire dont la valeur absolue ne lui paraît pas suffisante pour une première médaille, et dont la valeur relative, quoique fort appréciable, aurait pu cependant, avec un esprit particulièrement vigoureux, être plus grande encore.

Cette décision pourra paraître un peu sévère. Certains mémoires honorés ailleurs d'une première médaille et admis, en conséquence, au concours de l'Académie de législation de Toulouse, n'auront peut-être point une valeur supérieure à celle du mémoire de M. Goury. Mais la Faculté tient à relever aussi haut que possible le mérite des récompenses qu'elle décerne. Elle l'a montré précédemment en n'accordant qu'une simple mention à des mémoires fort estimables. Elle le montre, cette année même, dans les concours de licence, en ne décernant pas tous les prix dont elle pourrait disposer. C'est qu'elle veut que la qualité de lauréat de la Faculté de droit de Nancy ne soit pas une vaine étiquette, trop facilement dispensée, mais au contraire un titre sérieux de recommandation

Digitized by Google

que ne viendra point ensuite démentir la conduite du lauréat dans la carrière vers laquelle il aura orienté son activité, magistrature, barreau, enseignement ou administration.

Prix Marcel Fabricius

Ce prix, suivant les intentions de son fondateur, doit être décerné à l'étudiant le plus méritant de première année. Plusieurs pouvaient y prétendre, que la Faculté est heureuse de nommer : MM. Boulangé, Christiany, Gérard, Lespine, Salmon, Weymuller, Wittmann ont pu également être proposés pour ce prix comme étant les meilleurs élèves de leur année. Entre eux tous, cependant, la Faculté a arrêté son choix sur M. Boulangé dont l'assiduité et le travail aux cours ont été récompensés d'un côté, par ses succès à l'examen où l'éloge lui a été décerné, et, d'un autre côté, aux deux concours de droit romain et d'économie politique, où il a obtenu deux seconds prix. Les compositions de M. Boulangé présentent d'ailleurs, comme je l'ai précédemment observé en rendant compte des concours de première année, une valeur sensiblement égale à celle de ses concurrents plus heureux qui ont obtenu les premiers prix, et elles justifient, en ce qui concerne le prix Fabricius, la prééminence que la Faculté reconnaît à M. Boulangé sur des émules dignes cependant de tous ses éloges.

Tels sont, Monsieur le Recteur, les résultats des concours dont j'avais à vous rendre compte. La Faculté ne saurait évidemment en être pleinement satisfaite. Elle peut regretter, pour le concours de doctorat, que les docteurs ou aspirants au doctorat n'aient pas répondu en plus grand nombre à son appel et que les étudiants de deuxième et de troisième année n'aient pas mis plus d'ardeur à se disputer les récompenses qui leur étaient

Digitized by Google

offertes. Il est fâcheux que certains étudiants, dont le travail et l'intelligence sont attestés par leurs examens, ne soient point venus prendre part à nos concours. Une trop grande défiance d'eux-mêmes les a peut-être éloignés de la lutte. En tout cas, nous pouvons affirmer que la phalange d'élite formée par nos lauréats n'est point fermée et que parmi ceux que ne contiennent pas ses cadres de l'année, il en est assurément qui sont dignes d'y figurer. Si nous en faisons la remarque, c'est pour pouvoir affirmer qu'à la Faculté de droit de Nancy le niveau des études se maintient assez élevé, malgré les craintes légitimes que l'on pouvait concevoir de son abaissement par suite de la surcharge des programmes.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRIX ET MENTIONS HONORABLES

DÉCERNÉS PAR LA FACULTÉ DE DROIT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1895-1896

Doctorat

2e PRIX (Médaille d'or)..... M. GOURY (Charles-Théodore-George), né à Nancy (Meurthe-et-Moselle), le 27 janvier 1875.

TROISIÈME ANNÉE

Code civil

1er PRIX (Médaille d'argent).. M. RENARD (Marie-Joseph-Antoine-Eugène-Georges), né à Nancy (Meurthe-et-Moselle), le 21 novembre 1876.

MENTIONS HONORABLES..... M. CROCTAINE (Charles-Henri), né à Nancy (Meurthe-et-Moselle), le 3 août 1875.

Ex æquo ..... M. LAROCHE (Joseph-Alexandre), né à Saint-Dié (Vosges), le 12 septembre 1873.

Droit commercial

1er PRIX (Médaille d'argent).. M. CUNY (Paul-Joseph-Henry), né à Gérardmer (Vosges), le 19 novembre 1872.

2e PRIX (Médaille de bronze). M. LAROCHE (déjà nommé).

Digitized by Google

1res MENTIONS HONORABLES.. *Ex æquo*.....	M. FOULD (Charles), né à Nancy (Meurthe-et-Moselle), le 1er novembre 1876.
	M. RENARD (déjà nommé).
2e MENTION HONORABLE.....	M. BERNARD (Edouard-Augustin-Emile), né à Nancy (Meurthe-et-Moselle), le 17 février 1873.

SECONDE ANNÉE

Code civil

1er PRIX (Médaille d'argent).	M. VALENTIN (Jean-Gabriel), né à Metz (Alsace-Lorraine), le 21 avril 1876.
2e PRIX (Médaille de bronze).	M. VILLEMIN (Paul-Marc), né à Nancy (Meurthe-et-Moselle), le 18 février 1873.
MENTION HONORABLE.....	M. URMÈS (Robert-Marie-Jean), né à Nancy (Meurthe-et-Moselle), le 11 mars 1876.

Droit administratif

2e PRIX (Médaille de bronze).	M. URMÈS (déjà nommé).
1re MENTION HONORABLE....	M. VALENTIN (déjà nommé).
2e MENTION HONORABLE.....	M. DE GAIL (Henri-Charles-André), né à Mülhausen (Alsace-Lorraine), le 19 octobre 1874.

PREMIÈRE ANNÉE

Droit romain

1er PRIX (Médaille d'argent).	M. LESPINE (Louis-Jean-Eugène), né à Verdun (Meuse), le 17 octobre 1878.

Digitized by Google

2e Prix (Médaille de bronze).	M. BOULANGÉ (Eugène-Edouard-Marie-Joseph), né à Nancy (Meurthe-et-Moselle), le 23 février 1877).
1re Mention honorable	M. WEYMULLER (Georges-Henri), né à Lunéville (Meurthe-et-Moselle), le 31 juillet 1879.
2e Mention honorable.....	M. SAMBŒUF (Aimé), né à Deneuvre (Meurthe-et-Moselle), le 11 janvier 1877.
3e Mention honorable....	M. SALMON (Paul-Marie-François-Fourrier), né à Mirecourt (Vosges), le 9 janvier 1874.

Economie politique

1er Prix (Médaille d'argent)..	M. WITTMANN (Maxime-Marie-Chrysostome), né à La Roche-Chalais (Dordogne), le 28 octobre 1876.
2e Prix (Médaille de Bronze).	M. BOULANGÉ (déjà nommé).
Mention très honorable...	M. SALMON (déjà nommé).
Mentions honorables... ex æquo.....	M. LESPINE (déjà nommé) M. SAMBŒUF (déjà nommé). M. WEYMULLER (déjà nommé).

Prix Marcel Fabricius

Décerné à l'étudiant le plus méritant de première année

M. BOULANGÉ (déjà nommé)

Digitized by Google

Digitized by Google

FACULTÉ DE MÉDECINE

PRIX DÉCERNÉS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1895-1896

TROISIÈME ANNÉE

Prix d'anatomie et histologie.

PRIX..... ..... M. MICHEL (Louis), né à Limoges (Haute-Vienne), le 15 juin 1876.

MENTION HONORABLE..... M. FORQUIN (Charles-Louis-Alphonse), né à Hagicourt (Vosges), le 16 janvier 1876.

Prix de physiologie.

PRIX. ..... M. MATHIEU (Marie-Joseph-François-Xavier), né à Rambervillers (Vosges), le 26 août 1875.

MENTION TRÈS HONORABLE. M. MICHEL (Louis) (déjà nommé).

QUATRIÈME ANNÉE

Prix de chirurgie et accouchements.

PRIX..... M. MICHEL (Gaston-Eugène), né à Bussy-la-Côte (Meuse), le 19 août 1874.

MENTIONS HONORABLES... M. BEUVIGNON (Achille-Charles), né à Meuse (Haute-Marne), le 31 mars 1873.

M. RAPP (Emile), né à Batna (Algérie), le 17 février 1873.

Digitized by Google

Prix de médecine.

PRIX..... M. LAHAUSSOIS (Henri), né à Toul (Meurthe-et-Moselle), le 28 août 1874.

MENTIONS HONORABLES... M. DEMANGE (Marie-Julien), né à Nancy (Meurthe-et-Moselle), le 30 juin 1873.

M. HADOT (Georges), né à Arracourt (Meurthe-et-Moselle), le 23 avril 1872.

PRIX BÉNIT, OU PRIX DE L'INTERNAT

PRIX..... M. VANEY (François-Auguste), né à Baccarat (Meurthe-et-Moselle), le 5 juillet 1872.

MENTION HONORABLE .... M. THIRY (Auguste-Edouard-Charles), né à Nancy (Meurthe), le 11 février 1870.

PRIX DE THÈSE

Fondé par le Département de Meurthe-et-Moselle et la Ville de Nancy.

PRIX..... M. PILLON (Lucien-Edouard-Aurélien), né à Fréjus (Var), le 25 mars 1867.

M. ANDRÉ (Charles-Paul), né à Nancy (Meurthe), le 12 décembre 1869.

MENTIONS TRÈS HONORABLES *Ex æquo*

M. HOCHE (Claude-Léon-Adolphe), né à Boismont (Moselle), le 28 juin 1869.

M. SIMON (Marie-Eugène-Charles), né à Lunéville (Meurthe), le 1er mai 1870.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Conseil de l'Université	7
Enseignement supérieur. — Faculté de Droit	8
— Faculté de Médecine	9
— Faculté des Sciences	11
— Faculté des Lettres	12
— École supérieure de Pharmacie	13
Discours de M. Lombard, professeur à la Faculté de Droit	15
Allocution de M. Gasquet, recteur	33
Rapport sur la situation générale de l'Université de Nancy pendant l'année scolaire 1895-1896, présenté par M. Godfrin, professeur à l'École supérieure de Pharmacie	49
Rapport de M Lederlin, doyen de la Faculté de Droit. sur la situation et les travaux de la Faculté pendant l'année scolaire 1895-1896	61
Publications des membres de la Faculté de Droit pendant l'année scolaire 1895-1896	73
Rapport de M. Heydenreich, doyen de la Faculté de Médecine, sur la situation et les travaux de la Faculté pendant l'année scolaire 1895-1896	75
Publications des membres de la Faculté de Médecine pendant l'année scolaire 1895-1896	91
Rapport de M. Bichat, doyen de la Faculté des Sciences, sur la situation et les travaux de la Faculté pendant l'année scolaire 1895-1896	103
Publications des membres de la Faculté des Sciences pendant l'année scolaire 1895-1896	
Rapport de M. Krantz, doyen de la Faculté des Lettres, sur la situation et les travaux de la Faculté pendant l'année scolaire 1895-1896	123
Publications des membres de la Faculté des Lettres pendant l'année scolaire 1895-1896	137

Digitized by Google

Pages

Rapport de M. Schlagdenhauffen, directeur, sur la situation et les travaux de l'École supérieure de pharmacie pendant l'année scolaire 1895-1896 138

Publications des membres de l'École supérieure de Pharmacie pendant l'année 1895-1896..... 159

Rapport sur les concours entre les étudiants de la Faculté de Droit de Nancy, pendant l'année scolaire 1895-1896, par M. Beauchet, professeur 161

Faculté de Droit. — Prix et mentions honorables décernées à la suite des concours ouverts en 1895-1896..... 181

Faculté de Médecine. — Prix et mentions honorables décernés à la suite d'un concours ouvert en 1895-1896 185

Nancy. — Imp. Coopérative de l'Est.

Digitized by Google

Digitized by Google

32101 065400812

NANCY, IMPRIMERIE COOPÉRATIVE DE L'EST

Digitized by Google

This Book is Due

Digitized by Google

Digitized by Google